

# *L'Echo des Iles*



# SOMMAIRE

<b>Hommages</b> .....	3	<b>Vie associative</b> .....	21
<b>Le mot du maire</b> .....	7	L'âge d'or .....	21
<b>Vie communale</b> .....	8	Amicale des Sapeurs Pompiers d'Arenthon .....	21
Changements du Conseil Municipal .....	8	FRAPNA .....	22
Changements dans l'équipe des employés municipaux .....	9	Le Foot Club Scientrier Arenthon .....	23
Bilan financier .....	10	Nature et Environnement en Pays Rochois .....	24
Frontaliers .....	11	<b>Vie intercommunale</b> .....	25
Démarches administratives .....	11	SYANE .....	25
Accueil des nouveaux habitants .....	12	Syndicat d'eau .....	30
Repas des anciens .....	12	Résumés des conseils communautaires .....	31
MARPA .....	12	SM3A - Fonds Air Bois .....	38
Incivilités .....	13	<b>Comptes rendus</b> .....	39
Nettoyage de printemps .....	13	Urbanisme .....	39
Accès à la Pierre aux serpents .....	13	Conseil municipal du 03/10/2016 .....	41
Feux de broussailles .....	14	Conseil municipal du 07/11/2016 .....	43
Concours des maisons fleuries .....	15	Conseil municipal du 05/12/2016 .....	45
Circulation et signalisation des tracteurs .....	15	Conseil municipal du 03/01/2017 .....	46
Bibliothèque municipale .....	16	Conseil municipal du 06/02/2017 .....	48
Restauration de la statue Saint Sébastien .....	17	Conseil municipal du 16/03/2017 .....	50
<b>Vie scolaire et périscolaire</b> .....	18	Conseil municipal du 27/03/2017 .....	51
Ecole élémentaire .....	18	<b>Entreprises - Agriculture</b> .....	54
Service enfance jeunesse et sports .....	19	<b>Etat-Civil</b> .....	55
		<b>Agenda</b> .....	couverture

## INFOS PRATIQUES

### Coordonnées de la mairie :

Adresse : 22, route de Reignier

Tél. : 04 50 25 51 87

Fax : 09 70 62 36 70

e-mail : [commune.arenthon@orange.fr](mailto:commune.arenthon@orange.fr)

site : [www.arenthon.fr](http://www.arenthon.fr)

### Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 9 h 00 - 11 h 30

Mardi : 14 h 00 - 18 h 00

Mercredi : 8 h 30 - 11 h 30 et 14 h 00 - 17 h 00

Jeudi : 14 h 00 - 19 h 00

### Permanence de M<sup>me</sup> le Maire (sur rendez-vous) :

le lundi de 9 h 00 à 11 h 30

et le jeudi de 15 h 00 à 18 h 00.

Rencontre avec les adjoints : sur rendez-vous.

### Service Enfance Jeunesse et Sports :

Téléphone : 04 50 25 51 83

ou [jeunesse-sport@arenthon.fr](mailto:jeunesse-sport@arenthon.fr)

### Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR):

1, place Andrevetan

74800 Roche Sur Foron

Tél. : 04 50 03 39 92

Horaires d'ouverture :

Lundi à Jeudi : 8h00-12h00 ; 13h30-17h30

Vendredi : 8h00-12h00 ; 13h30-17h00

### Astreintes :

Les astreintes ne sont à contacter qu'en cas d'urgence seulement.

#### Astreinte Syndicat d'Eau :

Tél. 06 76 01 57 58

#### Astreinte Assainissement Bellecombe :

Tél. 06 77 04 19 50

#### Astreinte Assainissement C.C.P.R. :

Tél. 06 60 50 97 97

Nous aimerions vous remercier pour les témoignages, les fleurs, les dons que nous avons reçus lors du départ de notre papa.

Merci de lui avoir rendu un si bel hommage.

Alain était pour nous un papa prévenant, gentil, présent à nos côtés.

Mais grâce à cet hommage, nous avons pu découvrir une autre facette de lui : l'homme public.

Nous n'avions pas conscience de tout ce qu'il a pu entreprendre pour sa commune. Cela nous a beaucoup touchés de voir combien il était apprécié et respecté pour cela.

Un merci tout particulier à son équipe qui nous a beaucoup accompagnés pendant cette épreuve. Que vous puissiez continuer à œuvrer pour notre commune où il fait si bon vivre, en suivant le chemin que papa vous a tracé.

Papa aimait souvent vous rappeler dans ses mots du maire ou lors de ses vœux combien la solidarité, l'entraide, l'altruisme, la générosité étaient des valeurs qui lui tenaient à cœur. Merci d'en avoir fait preuve à notre égard.

*Gaëtan, Lise et leur famille.*

*Vous ne devez pas perdre espoir en l'Humanité.*

*L'Humanité est un océan :*

*même si quelques gouttes sont souillées,*

*l'océan ne le devient pas.*

*Mahatma Gandhi*



JMB

# Hommages

En mémoire de notre défunt Maire, Monsieur Alain Velluz, nous reportons ici entre autres les discours prononcés lors de l'hommage public qui lui a été rendu le 8 mars devant la mairie.

## Hommage des employés

Monsieur le Maire,  
Cher Alain,

L'ensemble du personnel communal qui a toujours œuvré pour concrétiser vos projets et ceux de votre municipalité souhaite vous rendre hommage, face à l'immense tristesse de votre disparition. Nos premières pensées vont à vos enfants et petits-enfants qui étaient tout pour vous.

En plus d'être un père et un grand-père, vous étiez notre Maire.

Aux yeux de chacun de nous, vous représenterez toujours des valeurs d'humanité, de respect, de bienveillance et de partage. En effet, vous étiez toujours à notre écoute, vous sentiez quand l'un d'entre nous n'allait pas bien et vous aviez toujours une parole réconfortante.

Au nom de l'ensemble des agents municipaux, je souhaiterais souligner vos qualités de cœur, mais aussi les principes que vous avez voulu mettre en œuvre au sein de votre équipe, agents et élus confondus, à savoir la proximité (vous étiez toujours disponibles pour les autres), la concertation, la transparence et la confiance en soi.

La relation au foot est inévitable, et en même temps elle s'y prête bien car pour nous, vous avez

toujours été un excellent capitaine qui a su guider et conduire son équipe vers un but commun : l'intérêt général, le bien-être de la population et le mieux vivre ensemble.

C'est cette unité et cette cohésion que nous vivions chaque jour à vos côtés et qui nous manqueront ; mais rassurez-vous Alain, car ces valeurs, nous allons les faire perdurer en continuant tous ensemble, afin de réaliser les projets que vous aviez lancés pour votre village. Nous vous regretterons tous et ne vous oublierons jamais.



## Hommage de Chantal Coudurier

Alain,

C'est au Maire de notre commune mais aussi à un Ami que je m'adresse avec émotion ce matin.

Depuis 1989 tu siégeais au conseil Municipal de notre commune, en tant que Conseiller d'abord, puis en tant qu'adjoint et enfin en tant que Maire depuis 2008. Tu étais Président du syndicat d'eau Arenthon Saint Pierre, Président du CCAS, très présent également au niveau des associations.

Homme droit, sincère, tu étais pour nous un pilier, une personne sur qui on pouvait toujours compter.

Je voudrais saluer aussi ton ouverture d'esprit, ta sympathie et ta gentillesse.

Tu n'aimais pas faire parler de toi et te mettre en avant, tu assurais ta fonction avec intégrité et justice. Tes « coups de gueule » ne duraient jamais longtemps et tu savais faire « passer » tes idées en tenant compte de l'avis des autres.

Tu ne prenais pas de décision importante sans nous en parler, tu nous as toujours fait confiance et le suivi des dossiers en cours était toujours abordé lors de nos réunions du lundi soir puis dans celles du conseil municipal une fois par mois.

Fier de tes réalisations, tu avais des projets pour ta commune auxquels tu tenais beaucoup et pour lesquels tu te battais sans relâche, sans jamais baisser les bras, notamment la construction de la « micro crèche », et de notre Marpa avec la commune d'Amancy, mais aussi dernièrement l'arrivée du gaz et la restructuration du centre village.

Crois bien que nous ferons tout pour poursuivre ton œuvre mais nous comptons sur toi pour nous montrer le chemin

Très soucieux du bien-être de ton personnel, tu étais toujours à leur écoute, pour eux aussi ce sera difficile de poursuivre leur tâche désormais.

Il y a quelques mois tu perdais ton épouse mais malgré ton chagrin, tu es resté disponible pour ta Commune et as toujours assuré tes responsabilités tout au long des jours difficiles que tu as traversés.

Au nom des élus, de l'ensemble du personnel, au nom de tous les habitants de notre Commune, nous adressons à ta fille, ton fils, tes petits enfants, que tu aimais tant, et à toute ta famille, nos plus sincères condoléances et notre soutien dans ces moments si difficiles.

Merci Alain pour tout ce que tu as apporté à Arenthon et reposes en paix, en continuant à veiller sur ton village de là où tu es.



## Hommage de M. Gaillard, Président de la Communauté de communes du Pays Rochois

Alain Velluz était un Maire très investi pour ses administrés et ce depuis son premier mandat de conseiller en 1989. L'intérêt général a toujours guidé son action, en témoigne aujourd'hui le raccordement au gaz du chef-lieu d'Arenthon. Il était un homme de consensus pour qui l'esprit communautaire était précieux. Discret et efficace, il aura touché chacun de ses collaborateurs par sa sincérité et son engagement sans faille. C'est un homme particulièrement apprécié qu'a perdu le Pays Rochois.

J'adresse au nom du Pays Rochois toutes mes pensées à sa famille et à l'équipe municipale, aujourd'hui menée par Chantal Coudurier, qui assure la réalisation des projets entamés avec Alain.



## Hommage de M. Duvernay, Vice-Président du Conseil départemental

Monsieur le Maire,  
Alain,

Tu nous quittes et c'est un départ cruel, si inattendu, si prématuré, que l'émotion est à la hauteur de notre désarroi. Oh bien sûr personne n'a le pouvoir de retenir quiconque sur cette terre mais là nous sommes sous le choc.

Et puisque j'ai la lourde tâche de t'adresser un dernier hommage, comme l'on doit lire en pareille circonstance, je voudrais le faire à ton image, dans la simplicité, l'humilité, la discrétion et surtout dans la sincérité de l'authenticité.

Mes premières pensées iront à tes enfants, Gaétan et Lise, ainsi qu'à tes petits enfants à qui j'adresse mes plus sincères condoléances et les assure de mon soutien.

Soyez armés de courage pour supporter cette douleur, vous qui avez déjà été éprouvés durement il y a 6 mois avec le départ de votre Maman.

Je sais que les mots ne peuvent pas gommer votre peine mais Alain, votre père, laisse à tous ceux qui ont croisé son chemin, une belle image.

Personnellement, pour avoir eu le plaisir de côtoyer Alain, je retiendrai ta bonne humeur et ton sourire si naturels car fréquents.

Je retiendrai ta sincérité dans les échanges liés à la chose publique et toujours dans un bon état d'esprit. Je retiendrai ta sagesse lors de tes prises de positions et décisions.

Je retiendrai ton attachement aux valeurs qui te caractérisent : intégrité, dévouement, confiance, disponibilité.

Je retiendrai l'image d'un Maire altruiste, qui avait de l'ambition pour sa commune et pour qui ton ardeur à l'ouvrage était à la hauteur de ta détermination pour réaliser deux projets qui te tenaient particulièrement à cœur, je veux parler de :

- La construction d'une MARPA conjointement avec la Commune d'Amancy ;
- L'ouverture d'une micro-crèche.

Je retiendrai l'image d'un homme dont la convivialité était présente à chaque instant et qui constituait pour toi un art de vivre.

Enfin je retiendrai ta dignité, tout particulièrement au cours des mois pendant lesquels tu as accompagné Yvette, ton épouse, dans la maladie. Tu as assumé courageusement cette épreuve, sans jamais faillir à ta mission d'élu au service de tes concitoyens.

Lorsque l'on a la passion pour la chose publique, la

Mairie, le Conseil Municipal deviennent une 2<sup>ème</sup> famille tant l'investissement et le dévouement sont conséquents. Etant à la retraite, tu accordais de la disponibilité à cette fonction tout en ménageant du temps pour partager de bons moments avec tes amis.

Alain, aujourd'hui la Commune d'Arenthon est orpheline :

- Orpheline de son 1<sup>er</sup> magistrat,
- Orpheline d'un homme plein de bienveillance à son égard,
- Orpheline d'un Maire ancré dans la tradition du seul intérêt général,
- Orpheline d'un ami, d'un copain, d'un collègue, d'un serviteur.

Alain, vendredi dernier tu étais encore au milieu de nombreux élus pour un dernier hommage à un collègue et cinq jours plus tard, c'est cette même communauté d'élus qui se rassemble autour de toi dans la tristesse pour t'accompagner pour ce dernier voyage.

Alain, personnellement je tiens à t'exprimer tout le plaisir que j'ai eu à te côtoyer et je t'adresse mes sincères remerciements pour la confiance que tu m'as accordée, pour la qualité des échanges que nous avons eu et pour ta gentillesse à chacune de nos rencontres.

Arenthon perd son capitaine mais bénéficie d'un solide équipage dont tu as été l'instigateur. Aussi, j'adresse à toute ton équipe municipale ma sympathie et mes encouragements pour pérenniser l'œuvre que tu as initiée.

Alain, au nom de toute la communauté, nos meilleures pensées t'accompagnent. Nous garderons le souvenir d'une belle personne.



# Le mot du Maire

Elue Maire depuis quelques semaines, j'ai désormais la tâche de prendre la tête de la Commune pour les trois années à venir.

Cette élection a eu lieu, comme vous le savez, dans des circonstances particulières et douloureuses.

Alain Velluz nous a quittés bien trop tôt et d'une manière bien trop brutale.

L'équipe municipale, le personnel communal, mais aussi tous les Arenthonnais, se sont retrouvés orphelins.

Encore sous le choc de sa disparition, nous avons dû dans les délais qui nous sont impartis par la loi, réélire un Maire et des Adjoints. En tant que première adjointe, on m'a demandé de reprendre la suite d'Alain.

Il n'avait pas l'habitude de « travailler » seul et nous étions déjà très impliqués dans les dossiers en cours, ce qui facilite notre travail.

C'est une lourde responsabilité, qui m'incombe désormais. Je peux compter sur une équipe municipale et aussi sur les différents services municipaux tous très dévoués, pour m'épauler.

C'est donc tous ensemble qu'en mémoire d'Alain nous allons mener à leur terme ses projets.

La construction du bâtiment de la micro crèche avance avec une ouverture à l'horizon 2018, une partie de notre commune sera alimentée par le gaz normalement en fin d'année, l'achat de la propriété de M. Sautier est en phase d'être finalisé et sa revente est envisagée afin de répondre à l'orientation d'aménagement du centre village inscrite au PLU. Le choix de l'architecte qui sera chargé de la construction de la MARPA sur la commune d'Amancy est en cours.

A cela, il faut ajouter que pour la nouvelle salle périscolaire, les marchés vous être prochainement signés, nous espérons que les travaux pourront se faire durant l'été.

Pour l'aménagement de la place du village, nous avons, avec l'aide du CAUE, lancé un concours d'architectes afin de programmer assez rapidement la première phase concernant l'entrée du bâtiment micro crèche et de la mairie.

Je souhaite sincèrement que durant la fin de ce mandat, nous puissions travailler tous ensemble, pour le bien de la commune et poursuivre l'œuvre d'Alain Velluz.

*Chantal Coudurier*



# Vie communale

## Changements du Conseil Municipal

En conséquence du décès du Maire Monsieur Alain Velluz, nous vous présentons les changements approuvés lors de la séance du Conseil municipal du 16 mars 2017 :

- Madame Brigida RODET est installée nouvelle conseillère municipale ;
- Madame Chantal COUDURIER a été élue maire ;
- Le nombre des adjoints au Maire a été fixé à trois ;

- Ont été proclamés adjoints au maire : Monsieur Claude MOENNE, Madame Colette BOEX et Monsieur Pierre ROUSSEAU-BARATHON ;
- Les Commissions municipales ont été composées, selon le tableau ci-joint.

FINANCES	TRAVAUX BÂTIMENTS	VOIRIES	ENVIRONNEMENT AGRICULTURE	URBANISME PLU AOS	AMÉNAGEMENT DU VILLAGE PATRIMOINE	AFFAIRES SCOLAIRES / JEUNESSE
Responsable : Chantal COUDURIER	Responsable : Pierre ROUSSEAU- BARATHON	Responsable : Claude MOENNE	Responsable : Colette BOEX	Responsable : Pierre ROUSSEAU- BARATHON	Responsable : Claude MOENNE	Responsable : Chantal COUDURIER
Colette BOEX	Brigitte CAUL-FUTY	Colette BOEX	Brigitte BRION	Colette BOEX	Colette BOEX	Colette BOEX
Joël BOEX	René DECARROUX	René DECARROUX	Claude MOENNE	Chantal COUDURIER	Joël BOEX	Brigitte BRION
René DECARROUX	Sébastien GAILLARD	Marie-Joséph PERRILLAT- AMEDEE	Marie-Joséph PERRILLAT- AMEDEE	Claude MOENNE	Brigitte BRION	Amandine COLLOMB
Claude MOENNE	Jean-Pierre LE JONCOUR	Frédéric ROSSET	Christophe PHILIPPE	René DECARROUX	Brigitte CAUL-FUTY	Maryline MARCAULT
Christophe PHILIPPE	Claude MOENNE	Pierre ROUSSEAU- BARATHON	Frédéric ROSSET	Frédéric ROSSET (PLU)	Chantal COUDURIER	Christophe PHILIPPE
Pierre ROUSSEAU- BARATHON	Frédéric ROSSET				René DECARROUX	Nicolas TARDIF
Nicolas TARDIF	Monique VIGNE				Sébastien GAILLARD	
					Jean-Pierre LE JONCOUR	
					Frédéric ROSSET	
					Pierre ROUSSEAU- BARATHON	

*Le maire est membre de droit de toutes les commissions.*



## Changements dans l'équipe des employés municipaux

Un nouvel employé, Monsieur Michaël BARTOLOME, a été engagé aux services techniques de la Commune. Il aide notre actuel agent technique, Monsieur Christian BEAUMAIN dans l'ensemble des domaines des services

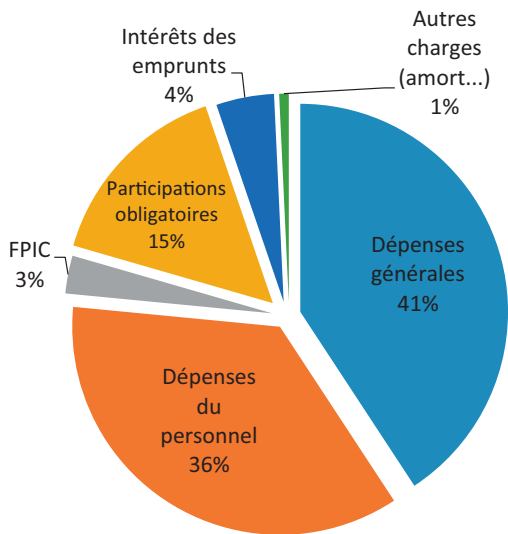
techniques (entretien espaces verts, entretien voiries, entretien bâtiments, etc.)

Mademoiselle Morgane LEVEILLE réalise un stage professionnel de plusieurs semaines auprès du service comptabilité.

SOCIAL	MARPA	CULTURE BIBLIOTHÈQUE	COMMUNICATION VIE ASSOCIATIVE	APPEL D'OFFRES	SYNDICAT D'EAU ARENTHON / ST-PIERRE	FOOTBALL ENTENTE ARENTHON / SCIENTRIER
Responsable : Amandine COLLOMB	Responsable : Brigitte CAUL-FUTY	Responsable : Janet FREMEAUX	Responsable : Colette BOEX	Titulaires : Chantal COUDURIER	ARENTHON : Claude MOENNE	Responsable : Pierre ROUSSEAU- BARATHON
René DECARROUX	Chantal COUDURIER	Maryline MARCAULT	Brigitte CAUL-FUTY	Sébastien GAILLARD	Frédéric ROSSET	René DECARROUX
Maryline MARCAULT	Maryline MARCAULT	Nicolas TARDIF	Janet FREMEAUX	Claude MOENNE	Pierre ROUSSEAU- BARATHON	Sébastien GAILLARD
Brigida RODET	Brigida RODET	Monique VIGNE	Sébastien GAILLARD	Monique VIGNE	ST-PIERRE : Jean-Claude BESSON	Monique VIGNE
Monique VIGNE			Maryline MARCAULT	Suppléants : Joël BOEX	Patrick DUNAND	
			Marie-Joséphine PERRILLAT- AMEDEE	Jean-Pierre LE JONCOUR		
			Pierre ROUSSEAU- BARATHON	Frédéric ROSSET		
			Nicolas TARDIF			

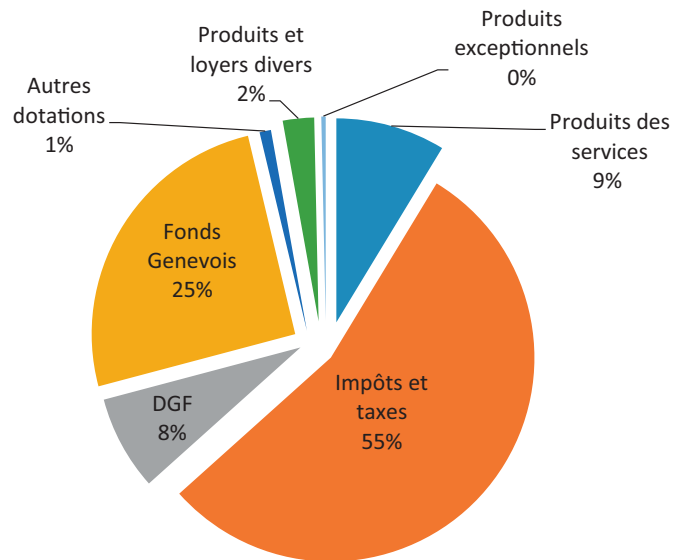
# Bilan financier 2016

## Fonctionnement dépenses



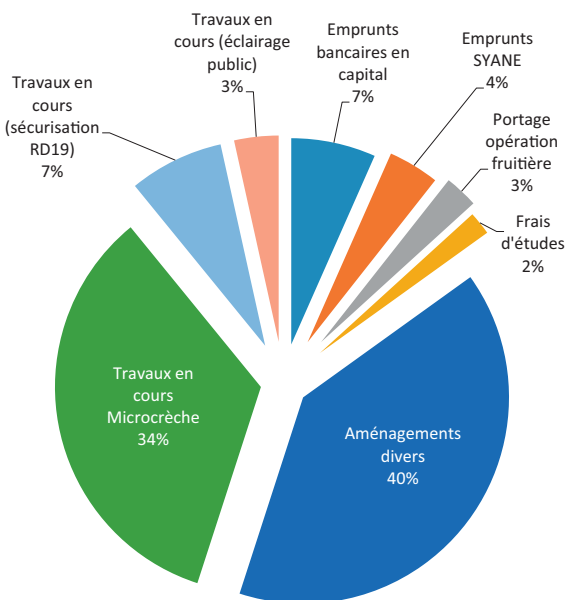
Les dépenses générales font l'objet d'une surveillance accrue afin de maintenir un autofinancement correct pour le financement des

## Fonctionnement recette



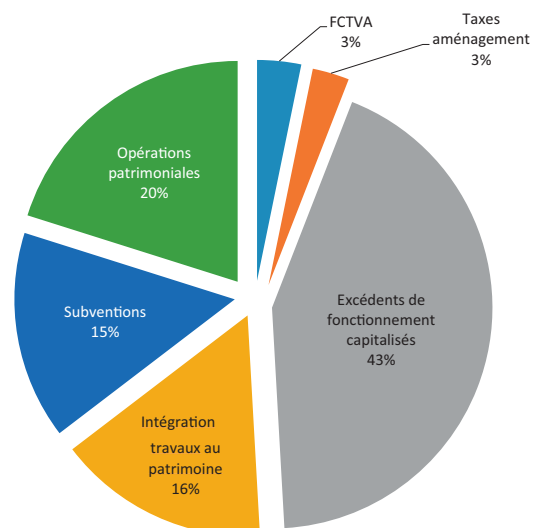
projets à venir. Elles bénéficient d'une hausse constante des contributions directes, induite par une augmentation régulière de la population.

## Investissement dépenses



Les investissements en cours continuent d'être financés majoritairement par les excédents des années antérieures. Ce financement est complété par un recours à l'emprunt qui est tout à fait

## Investissement recette



raisonnable. Ainsi, l'objectif de maîtrise des contributions directes, qui a toujours conduit notre politique, reste atteint.



## DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

### Frontaliers, aidez votre commune, faites-vous recenser !

Depuis l'accord franco-Suisse du 29 janvier 1973, le canton de Genève octroie, tous les ans en fin d'année, aux communes frontalières, une compensation financière.

La somme est calculée sur la masse salariale des frontaliers et versées proportionnellement au nombre de travailleurs frontaliers déclarés sur la commune.

Si vous êtes domicilié sur la commune d'Arenthon et que vous travaillez en Suisse, vous avez tout intérêt pour garantir votre cadre de vie à vous déclarer ou à vérifier que vous l'êtes auprès de la mairie.

### Nouvelles modalités de délivrance des cartes nationales d'identité

A partir du 21 mars 2017, les modalités de délivrance des CNI (Carte Nationale d'Identité) évoluent, en s'alignant sur la procédure des passeports biométriques.

Comment faire votre pré-demande de carte nationale d'identité ?

Dans le département de la Haute-Savoie, à partir du 21 mars 2017, vous pouvez remplir en ligne votre pré-demande de carte nationale d'identité.

Vous n'aurez pas à renseigner de formulaire papier au guichet de votre mairie. Ce dispositif concerne aussi bien les premières demandes de carte d'identité que les renouvellements, même dans les cas de perte ou de vol du titre. Pour effectuer votre pré-demande, vous devez créer un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et saisir votre état civil et votre adresse.

Un numéro de pré-demande de carte nationale d'identité vous est alors attribué et permet à l'agent de guichet de récupérer les informations enregistrées en ligne.

Pensez à noter ou imprimer ce numéro avant votre déplacement en mairie !



Cette compensation financière est importante et augmente considérablement le budget de la commune pour financer les équipements publics et les services qui vous permettent de bien vivre à Arenthon.

Si tous les travailleurs frontaliers prenaient le temps de se faire recenser, la dotation reversée à la commune serait plus importante qu'à l'heure actuelle et le budget de la commune d'autant plus confortable pour l'intérêt de tous.

Le recensement comme travailleur frontalier n'a aucun impact sur les impositions.



Attention : la pré-demande de carte d'identité ne vous dispense pas de vous rendre en personne au guichet de la mairie équipée d'un dispositif de recueil (DR) pour la prise d'empreintes et le dépôt de votre dossier (justificatifs d'état civil et de nationalité, justificatif de domicile, photo d'identité, timbre fiscal le cas échéant).

La commune d'Arenthon continue à vous fournir les informations nécessaires au préalable, mais elle n'est plus commune de dépôt des dossiers.

La mairie équipée d'un dispositif de recueil la plus proche de chez vous est LA ROCHE-SUR-FORON.

## Repas des anciens



Dimanche 9 avril, les anciens d'Arenthon se sont retrouvés dans la salle des Associations pour partager une belle journée d'amitié et de gourmandise.

Invités par la Commune et les membres du CCAS, ils ont pu déguster un excellent repas confectionné par l'entreprise Leztroy.

Un petit groupe d'enfants d'Arenthon est venu aimablement chanter sous la direction de Katia Thimonier. Suivi le groupe Sunshine Gospel 74 qui a ému toute l'assemblée en rendant un très bel hommage à Alain Velluz. Ils ont interprété ensuite avec beaucoup d'humour, des chants d'amour, de fraternité et d'espoir.

Nous pouvions voir sur tous les visages des expressions de joie.

La journée terminée, Madame le Maire et un représentant du CCAS félicite nos deux doyens de l'assemblée : M<sup>me</sup> Desalmand Claudia et M. Georges ROGUET. Tout le monde repartira avec une petite fleur et de beaux souvenirs.



## MARPA

### (Maison d'Accueil Rural Personnes Âgées)

La MARPA projet social, initié en 2008 par Messieurs les Maires des communes d'Amancy, d'Arenthon et leurs équipes, se dessine aujourd'hui en respectant la trajectoire fixée.

Après de nombreuses réunions et une première sélection effectuée pour le concours d'architecture, une réunion du jury est programmée à Annecy au mois de juin pour désigner l'architecte retenu parmi les trois finalistes.

Nous savons déjà que la Résidence « Les Amarenthes », bien implantée au chef-lieu de la commune d'Amancy, près des écoles, de l'église, face la micro crèche, disposera de 24 logements plain pieds de types T1bis ou T2 (36 et 46 m<sup>2</sup>), équipés d'une téléassistance. Du personnel

qualifié sera présent sur place pour répondre aux différents besoins des aînés comme une aide administrative, technique, des activités d'animation et de nombreux autres services facultatifs (restauration, lavage etc..).

Ce projet d'unité de vie en milieu rural est soutenu par le Conseil départemental afin d'accompagner des résidents non dépendants âgés de plus de 60 ans. Le comité de pilotage des communes d'Amancy et d'Arenthon est accompagné dans cette construction par des partenariats forts dans leurs savoirs faire comme Haute-Savoie Habitat (Maître d'ouvrage), la Mutualité Sociale Agricole du Nord et MSA Services (Concept et phase opérationnelle) et d'autres organismes de subventions de retraite complémentaire.

Nous ne manquerons pas de revenir vers vous pour vous informer de l'avancement des travaux.

## Accueil des nouveaux habitants

Suite à la disparition de notre défunt Maire, nous n'avons pu nous organiser à temps pour l'accueil des nouveaux habitants prévus initialement le 19 mai passé. Nous vous prions de nous en

excuser et nous vous donnons rendez-vous le vendredi 6 octobre 2017 à la Maison des Associations.

## Incivilités

Nous constatons régulièrement diverses incivilités autant sur le domaine public de la commune que sur les propriétés privées. Pour ne citer que quelques exemples :

- Excréments canins ;
- Chiens errants ;
- Dépôts de déchets aux pieds des containers de tri ou d'ordures ménagères ;
- Déchets laissés aux abords du City Stade, en particulier à proximité du barbecue ;

- Vandalisations des toilettes publiques (fermées par la suite) ;
- Etc.

Quelques exemples sont illustrés ci-contre...

Un arrêté municipal a été pris afin d'amender ces incivilités.

Il est interdit de laisser des déchets sur le domaine public de la commune sous peine d'amende (430 euros, contravention de 3<sup>ème</sup> classe)



## Nettoyage de printemps

Bouleversés par la disparition de Monsieur Alain Velluz, nous avons décidé d'annuler le nettoyage de printemps prévu les 17 et 18 mars 2017. Nous avons oublié de prévenir par voie publique



**ENVIRONNEMENT**

cette annulation. Nous prions aux personnes qui s'étaient rendues ce samedi 18 mars, pleines de bonne volonté au Champ de foire, de bien vouloir accepter toutes nos excuses.

## Accès à la Pierre aux serpents

Nous rappelons que la Pierre aux serpents se situe sur un terrain privé. Le propriétaire de ce terrain donne accès aux piétons. Les chiens sont interdits d'accès, même tenus en laisse. Aussi chevaux, motos et vélos ne sont pas autorisés. Merci de respecter ces demandes, pour la pérennisation de l'accès à la Pierre.



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### FEUX DE BROUSSAILLES : VIGILANCE ET BON SENS CITOYEN

Ces dernières semaines, plusieurs feux de broussailles se sont déclarés dont trois pour la seule journée de jeudi, sur les communes de Faverges, Les Houches et Bonne.

#### Rappel des interdictions (feux en forêts, écobuage et brûlage des déchets végétaux) :

Il est interdit, sur l'ensemble du département, à toute personne :

- d'allumer des feux dans les forêts, plantations ou boisements ;
- de pratiquer l'écobuage (brûlage des végétaux sur pied, des bois morts, des herbes sèches) ;
- de brûler des déchets verts, qui doivent être apportés en déchetterie.

En effet, le risque d'incendie est accru du fait du manque de précipitations au cours des derniers mois.

#### Une seule exception en dernier recours

Les agriculteurs peuvent en dernier recours brûler des déchets végétaux après arrachage en respectant les conditions suivantes :

- annuler en cas de vent > 30 km/h, de sécheresse ou de pic de pollution ;
- informer au préalable la mairie ;
- effectuer le feu sur sol décapé à nu et sous surveillance ;
- prévoir un dispositif d'extinction à proximité ;
- pratiquer le brûlage entre 10h et 16h30 ;
- prévoir une distance minimale (200m des habitations et des bois et forêts, 100m des routes).

#### Consignes de prudence générales pour tous

Pas de cigarettes, barbecues ou feux d'artifices en zone sèche ou boisée.  
En voiture, pas de mégots jetés par la fenêtre.

#### Contact presse :

Service interministériel de communication des services de l'État

04.50.33.61.82 ou 06.78.05.98.53

[pref-communication@haute-savoie.gouv.fr](mailto:pref-communication@haute-savoie.gouv.fr)



@Prefet74

## Concours des maisons fleuries

Merci à tous les participants du concours 2016 et au chaleureux accueil qu'ils ont réservé au minibus des jurys ! Puisque vous êtes nombreux à participer au fleurissement de notre village et que, grâce à vos efforts, il est agréable de s'y promener, pourquoi ne pas vous inscrire au concours 2017 ? C'est convivial et loin de tout esprit de compétition. C'est surtout l'occasion d'échanger avec d'autres passionnés et de découvrir, notamment au moment de la remise des prix, les plantes et les compositions des autres participants.

Les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire au secrétariat de la mairie jusqu'à fin juin.

Les différentes catégories récompensées sont :



- Villa
- Balcon
- Ferme rénovée
- Ferme en activité
- Commerce
- Chalet

## Circulation et signalisation des tracteurs, conduite rurale :

Le printemps est arrivé et les tracteurs sont de sortie ! On croit maîtriser la conduite d'un tracteur, en fait ce n'est pas si simple... Sur la route ou au champ, les conditions de conduite, la signalisation et les règles de circulation d'un véhicule agricole, avec ou sans matériel attelé, sont précises (idem pour les quads).

Ci-dessous quelques conseils utiles pour anticiper les risques et éviter les accidents...

- **TRACTEURS ou QUADS rattachés à une exploitation agricole**, ou à une entreprise de travaux agricoles ou forestiers, telle que ETA, CUMA, pour les chauffeurs ayant un statut dans l'entreprise : chef d'entreprise, salarié, collaborateur principal ou secondaire, conjoint, aide familial, enfant à charge pendant les travaux, salarié, saisonnier, apprenti, stagiaire...  
dispense du permis de conduire : âge minimum requis dans tous les cas : 16 ans (18 ans selon le type de convoi ou le gabarit du matériel) ;
- **TRACTEURS ou QUADS non rattachés à une exploitation agricole**, une entreprise de travaux agricoles ou une CUMA, ou non utilisé à des fins agricoles : (par ex : tracteur un char lors d'un défilé, entretien jardins et espaces verts, travaux routiers, travaux divers non agricoles tel que

déménagement d'un voisin...) : le conducteur doit être titulaire du permis de conduire approprié (BSR - permis A, B (ou titulaire du permis de conduire prévu pour les véhicules ayant un PTC inférieur à 3,5 T, affectés au transport de personnes et comportant, outre le siège conducteur, 8 places assises maximum ou affectés au transport de marchandises, ) selon qu'il s'agit d'un QUAD, d'un TRACTEUR ou TRACTEUR avec ATTELAGE, avec un PTC inférieur à 3,5 T, et dont la vitesse n'excède pas 40 km/h.

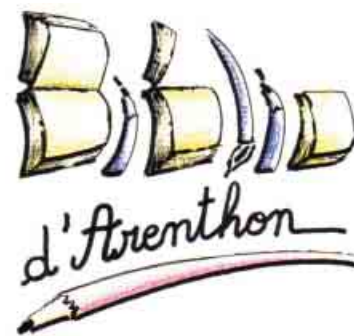
- **TRACTEURS ou MATERIEL AGRICOLE non rattachés à une exploitation agricole ou forestière**, utilisés par un retraité agricole : cotisant encore pour la mise en valeur de leur(s) parcelle(s) de subsistance : dérogation de permis de conduire.

Quelques conseils :

- Le gyrophare est obligatoire sur la voie publique de jour comme de nuit, y compris pour les quads MAGA. Il doit être VISIBLE à 50 m du véhicule tous azimuts ;
- Si un accident survient sur la chaussée rendue glissante de votre fait, (carburant, terre, fumier, lisier, gravier) votre responsabilité peut être engagée pour les dommages causés à autrui.

## Une bibliothèque gratuite pour toute la famille.

Venez-vous inscrire. Dans un lieu chaleureux et accueillant, nous vous proposons une grande sélection de livres : nouveautés, bd, périodiques, cd, documentaires et romans.



### Les Petits Champions de la Lecture

Manifestation organisée sous le haut patronage du Ministre de l'éducation nationale qui consiste à proposer à des enfants en classe de CM2 de lire à haute voix. Samedi 11 février à la Bibliothèque d'Arenthon, Lyna, Loona, Louis, Laurine, Lola et Mael ont participé au premier tour du concours devant un jury, un public et des membres de leur famille. Leurs choix de lectures ont séduit le

public. Ils peuvent être fiers.

La lecture du Petit Prince interprétée par Laurine Caul-Futy a remporté la première étape ce qui lui a permis de participer à la finale départementale à Annecy le mercredi 29 mars. Nous adressons nos félicitations à Laurine qui finit dans les cinq premiers sur quatorze participants. Lire à haute voix, avec le ton et en regardant le public – pas si facile ! Bravo aux participants.



*Les participants à Arenthon*



*Laurine à la finale départementale*

### Rencontre avec la Lauréate Suisse-Romande Anne-Claire Decorvet

Sélection Lettres Frontières. – vendredi soir le 24 mars la bibliothèque était pleine à craquer pour une rencontre/échange avec l'écrivaine Anne-Claire Decorvet afin de dévoiler les coulisses de l'écriture de son roman « Un lieu sans raison ». Après plus d'une heure d'une discussion aussi instructive que ludique, tout le monde pouvait se retrouver autour d'une belle collation qui clôturait la soirée sous le signe de la bonne humeur.





## Festival du premier roman - Coup de cœur !

Venez découvrir nos coups de cœur spécialement sélectionnés par notre équipe, et n'hésitez pas à venir partager avec nous vos commentaires et vos coups de cœur !

## Pour vos agendas

Vendredi 20 octobre à 20h avec Didier Vacelet, comédien, diplômé du Conservatoire Populaire de Genève, Section Théâtre, pour la lecture de ZOOM de Gilles Granouillet.

## Amis lecteurs - Bientôt du nouveau à Arenthon et Scientrier : Les livres nomades !

La Bibliothèque d'Arenthon va lancer à l'automne un nouveau projet de "LIVRES NOMADES".

Pour résumer, ce sont des livres qui vont se balader !

Il s'agit de proposer des livres en libre-service dans les différents locaux et commerces suivants :

- Arenthon : la Mairie, la Maison des Associations et l'Epicerie,
- Scientrier : chez Marie-Laure coiffure.

Ces livres seront gracieusement mis à la disposition des lecteurs sans aucune contrainte de durée d'emprunt ou de restitution.

Vous pourrez les lire et les remettre dans un des points de diffusion, les garder définitivement, les donner à un autre lecteur, ou les déposer où vous voulez...

Tout est permis du moment que les livres soient lus et qu'ils circulent.

Ceci a pour but de favoriser la lecture en vous permettant :

- de découvrir de nouveaux livres même si vous ne pouvez pas vous rendre à la Bibliothèque pour des problèmes d'horaires ;
- de pouvoir conserver les livres assez longtemps ;
- de transmettre les livres directement à d'autres lecteurs ;
- de partager le plaisir de lire d'une manière informelle et conviviale ;
- de déposer ces livres n'importe quand, dans différents lieux... ce qui n'est évidemment pas possible dans une Bibliothèque.

L'équipe de la Bibliothèque est ravie de mettre en place ce système de "LIVRES NOMADES" à Arenthon et à Scientrier et elle espère que cette initiative permettra à de très nombreux lecteurs d'expérimenter ce nouveau type de lecture en toute liberté.

## Pour toute info sur votre Biblio :

[www.arenthon.fr](http://www.arenthon.fr) ou [www.bm.arenthon.fr](http://www.bm.arenthon.fr)

Bibliothèque Municipale d'Arenthon,  
Maison des Associations

2<sup>ème</sup> étage (avec ascenseur)

Téléphone : 04 50 07 62 57

E-mail : [bibliotheque.arenthon@orange.fr](mailto:bibliotheque.arenthon@orange.fr)

## Horaires d'ouverture :

lundi de 15h.30 à 18h.30,

mercredi et vendredi de 16h.30 à 18h.30

et le samedi matin de 10h.00 à 11h.30,

(pendant les vacances scolaires :

mercredi et vendredi uniquement)

## Restauration de la statue Saint-Sébastien

Grâce aux soutiens de la Paroisse, de l'Association paroissiale, du Conseil départemental, de généreux donateurs et de la Commune, la statue Saint-Sébastien a pu être restaurée et réintégrée à l'Eglise d'Arenthon (plus de 12 000 €). M<sup>me</sup> Haberer, spécialiste en

restauration de peintures murales et bois polychromes, a réalisé la restauration de cette œuvre expertisée par le Service archéologique du Conseil Départemental.

Cette statue avait été offerte par Jean-François Verdel en 1748 à l'Eglise Saint-Théodule.





## ÉCOLE

### L'ÉCOLE BENOIT CHAMOUX À L'HEURE DU MOYEN ÂGE

Jeudi 13 Avril, les élèves de la classe de CE2-CM1 de Mme Pailloux ont eu le plaisir de présenter une représentation du Roman de Renart (9 pièces). Le spectacle a eu lieu à la salle paroissiale d'Arenthon, l'après-midi devant les autres classes et le soir devant les familles.

Cette représentation était l'aboutissement d'un travail de 8 mois pour mémoriser les rôles ardu, apprendre à les interpréter, fabriquer les décors et les masques.

Les élèves se sont beaucoup investis dans ce projet et ont pris très à cœur de donner le meilleur d'eux-mêmes malgré beaucoup de trac. Nous pouvons les féliciter pour ce travail de qualité.

*M<sup>me</sup> Pailloux*



### AGENDA DES ACTIVITÉS DE FIN D'ANNÉE

**Classes de CP et CE1/CE2 :**

piscine les mardis et jeudis mai et juin

**Classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 :**

visite de la station d'épuration le 19/05

**Classe de CE2/CM1 :**

journée USEP à vélo le long de l'Arve : 23/05

journée USEP à vélo le long du Rhône (Seysssel) :  
02/06

Classe de voile à la journée à Sciez (Lac Léman) :  
du 26 au 30/06

**Classe de CM1/CM2 :**

récitation de poésies devant des 6<sup>è</sup> au collège :  
12/05

journée collège pour les CM2 : 18/05

classe de voile avec nuitées au Lac d'Annecy : du  
06 au 09/06

**Fête de l'école : samedi 24 juin**



## Service Enfance Jeunesse et Sports

Bonjour,  
Comme d'habitude nous vous proposons une petite rétrospective de tout ce que l'on a pu faire au sein de notre service Enfance Jeunesse et Sports depuis début janvier.



### ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Durant les temps périscolaires les enfants ont pu créer des activités sur la thématique de la gaule romaine et du moyen-âge. Ainsi, ils ont construit des catapultes, fabriqué des épées et des boucliers... ils se sont également initiés à la calligraphie et à la création de panier en laine.

Une grande semaine sur les Gaulois contre les Romains a également été organisée sur le temps méridien. Les enfants ont construit un village gaulois, puis se sont entraînés pour palier à l'attaque des ennemis (parcours de motricité et lancé de poids) et ont enfin pu défendre la potion magique du village contre l'attaque des Romains. Sur un tout autre registre, l'Amicale des Sapeurs Pompiers d'Arenthon est intervenue sur une pause de midi. Les 3 pompiers présents avaient préparé un atelier sur le feu... Au programme : simulation d'un feu avec présence de fumée dans la salle de réunion du local des sapeurs pompiers. Un pompier a alors revêtu l'équipement approprié à ce type de cas pour aller secourir la victime. Les enfants ont pu découvrir également comment les pompiers procèdent pour intervenir (reliés à une corde, appelée « commande ») pour ne pas se perdre dans le feu. Ils ont pu ensuite découvrir le véhicule d'intervention avec tout le matériel qu'il comprend.



#### Ateliers découvertes

Sur les 2 cycles proposés, les CP-CE1 ont découvert des jeux de société et à leur demande en ont créé un eux-même. Ils ont également

participé à un atelier « Raconte-moi une histoire » : l'animatrice raconte une histoire et les enfants dessinent ensuite les personnages selon leur imagination.

Les CE2-CM1-CM2 ont, quant à eux, pu s'initier à la magie : tours de carte, tours de manipulation... et se sont créés quelques objets afin de pouvoir reproduire les tours auprès de leur famille. Ils ont aussi participé à des ateliers activités manuelles durant lesquels ils ont fabriqué le décor du char pour le carnaval.



### ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS

Les enfants de l'école des sports de la commune ont pu s'initier à l'escalade. Les plus petits ont pu tester leur dextérité au « bloc » tandis que les grands ont abordé les techniques d'assurage en grimpe. Un cycle de psychomotricité a également été proposé. Au retour du printemps, nous avons pu tester la fibre outdoor des enfants. En effet une initiation au trail leur a été proposée. Ils ont pu partir à la découverte d'endroits insoupçonnés car accessibles à pieds seulement. Pour ceux qui n'aimaient pas trop courir dans la nature, nous leur avons donné la possibilité de jouer aux apprentis «Robin des Bois». Un cycle tir à l'arc fut donc mis en place. En cette fin d'année scolaire, les enfants pourront de nouveau enfourcher leur vélo pour dévaler les chemins de la commune. Les autres joueront aux petits explorateurs à travers le Pays Rochois. Une chasse aux trésors qui va s'étaler sur 6 semaines.



### POINT ACCUEIL JEUNESSE (12-17 ANS)

Les ados ne sont pas en reste non plus. Outre les traditionnelles sorties en ski alpin, les jeunes ont

pu s'initier aux techniques de survie en milieu hostile : comme par exemple faire un feu au milieu de la neige. Les plus gourmands sont partis en rando raquette jusqu'à Notre Dame des Neiges au plateau des Glières pour y déguster des plats traditionnels. Une journée sportive mélangeant 10 autres services du département fut également organisée. Les jours où la météo était capricieuse, nos ados ont profité du septième art en allant voir le film qui leur faisait plaisir. Il y eut aussi une sortie nature pour découvrir et cuisiner les plantes sauvages ; de même avec les plantes médicinales. Une diététicienne est intervenue pour sensibiliser les jeunes sur le bon équilibre alimentaire à adopter. Enfin une journée Vikings avec parcours dans la boue, barbecue au feu de bois et arc tag fut organisée. C'est un programme chargé que l'on a proposé aux jeunes pendant les vacances de Pâques.

Cet été, pour ceux qui le souhaite, un mini camp sera proposé. Des sorties lac ou piscine, des soirées à la plage d'Annecy ou de Genève seront également au programme. Bref... vous l'aurez compris, nos ados ne sont pas prêts de s'ennuyer.

### Evènementiel

Le vendredi 24 mars 2017, le service Enfance Jeunesse et sport a organisé un carnaval durant le temps périscolaire.

La thématique de cette année étant « A travers l'histoire », les enfants avaient revêtu leurs déguisements d'hommes préhistoriques, chevaliers, princesses, robots... des ninjas, clowns, cow-boys étaient également de la partie. Le beau temps était au rendez-vous !!! Les enfants ont défilé dans les rues d'Arenthon et ont pu profiter au retour d'une collation offerte par l'Association des Parents d'Elèves.

Nouveauté cette année : le cortège était précédé par un char dont les décors ont été fabriqués par les enfants de l'école durant les Temps d'Activités Périscolaires.

Le mercredi 12 avril 2017 a eu lieu la chasse aux

œufs. Ce sont plus de 400 personnes qui sont venues chercher les œufs au chef lieu d'Arenthon. Les enfants ont également pu se faire maquiller et profiter des jeux en bois mis à disposition par l'Association des Parents d'Elèves de l'école Benoit Chamoux. Les adultes n'étaient pas en reste : ils ont pu participer à un quiz pour gagner des lots offerts par les commerçants du Pays Rochois, se restaurer à la buvette ou encore essayer le « jump » (danse sur trampoline), proposé par l'association Fit' n dance.

Cette année, le Service Enfance Jeunesse et Sport crée l'évènement !

Nous venons nous greffer au traditionnel tournoi, Rock'n Volley organisé par l'association des jeunes d'Arenthon pour créer la 1ère édition de la Rioul'n Sport !! Cette manifestation sera dédiée aux sports et loisirs. Petits et grands sont les bienvenus, avec des activités sportives accessibles à tous. Dès lors, une marche « pas pour les sniules », la course des « tatus » et la course des « arssouilles » vous seront proposées. Dans l'ordre cela sera une marche à pied d'environ 5 km pour vous faire découvrir notre beau village, puis une course à pied d'environ 8km sera également proposée. Enfin, une course « festive et déguisée » clôturera le bel après-midi du 8 juillet.

Bien sûr, un espace « marmots » avec jeux gonflables et surprises sera de mise. Nos partenaires seront également présents sur place pour vous proposer diverses activités. Vous pourrez par exemple vous essayer aux vélos électriques à travers des petits parcours élaborés avec notre partenaire. Un espace Zumba animera également l'après-midi. Plein d'autres surprises vous attendront ce jour-là.

Enfin, pour finir la journée en beauté, un happy hour avec bar en bateau pirate et espace dédié vous seront proposés. S'en suivront des concerts Rock qui vous feront vibrer jusqu'au bout de la nuit...

**RDV LE SAMEDI 8 JUILLET à partir de 14h !!**





## L'Age d'Or

Comment ne pas penser en rédigeant cet article à notre Maire Alain VELLUZ.

Alain fut l'instigateur de notre association. Le 20 avril 2011, il fit envoyer un courrier à toutes les personnes de la commune âgées de 60 ans et plus, car il pensait nécessaire de fonder un Club de retraités qui réunirait et rapprocherait tous ceux et celles qui auraient du plaisir à se retrouver, mais aussi de faire connaissance avec des personnes venues habiter Arenthon, afin que la solitude de certains soit plus facile à supporter.

Ainsi fut créée le 6 mai 2011 l'association L'ÂGE D'OR que j'ai l'honneur de présider depuis.

Assistaient à cette création, Chantal COUDURIER, première adjointe et responsable du CCAS, ainsi que Janet FREMEAUX et Monique VIGNE, conseillères municipales.

Aussitôt, Alain alloua une subvention à L'Âge d'Or, renouvelée chaque année. La salle des associations fut mise gratuitement à disposition du Club tous les mardis après-midi.

Actuellement 6 ans après, notre association compte 85 adhérents dont Alain faisait partie, ainsi que son épouse Yvette pour qui nous avons également une pensée émue.

MERCI encore à vous Alain ; nous avons et aurons toujours en mémoire votre gentillesse, votre disponibilité et votre écoute à notre égard.

Après la dernière parution de notre article dans l'Echo des Iles en décembre dernier, notre association a continué ses activités avec les rencontres tous les mardis après-midi, le goûter de Noël le 20 décembre 2016, le tirage des rois le 10 janvier 2017 (offert par l'association), une sortie le 27 février 2017 à la ferme du Bulle à Chanaz (Cf photo), une journée intergénérationnelle le 25 avril 2017, puis un repas couscous à la Maison des Associations le 2 mai 2017.

La dernière sortie de la saison aura lieu en juin 2017 (date non fixée au moment de la rédaction de cet article).

*Le Président, François VIOLLET  
Mail : francois.viollet74@free.fr*



## Amicale des Sapeurs Pompiers d'Arenthon



Notre doyen FERNAND ROCH, vient de nous quitter le 15 janvier 2017, à l'âge de 90 ans, né le 28 août 1926.

Il a rejoint la compagnie des Sapeurs Pompiers d'Arenthon le 1<sup>er</sup> janvier 1944.

Plusieurs années de chef de corps avec le grade de sous-lieutenant, atteint par la limite d'âge, il mettra fin à son engagement le 31 décembre 1981, après 37 ans de bénévolat au service des Arenthonnais.

Il animera, avec son accordéon, de nombreuses soirées récréatives de notre amicale.

Après ses dernières années, qu'il a supportées avec courage, nous lui rendons un grand

hommage pour tout ce qu'il a fait pour notre Compagnie.

Nous avons également une pensée très attristée, suite au décès de notre Maire : ALAIN VELLUZ, qui a toujours soutenu les Sapeurs Pompiers d'Arenthon.

A toutes ces familles, nous adressons toutes nos sincères condoléances.



## Actualisation des connaissances sur les libellules et demoiselles en Haute-Savoie



Par Adeline Rebourg et Bastien Moisan,  
FRAPNA Haute-Savoie, mars 2017

En 2017, la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature de Haute-Savoie (FRAPNA74) en partenariat avec le Groupe Sympetrum, les associations et les naturalistes locaux continue l'actualisation des connaissances sur les Odonates du département, pour la troisième année consécutive grâce au soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Conseil Départemental de Haute-Savoie, de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, de l'Association pour la Protection de l'Impluvium de l'Eau Minérale d'Évian et de la Compagnie Nationale du Rhône. Il existe en France métropolitaine 93 espèces d'Odonates, insectes ailés communément appelés libellules et demoiselles. Les Odonates sont inféodés aux milieux aquatiques et sont menacés par la destruction et la dégradation des zones humides et des cours d'eau, à cause des rejets azotés liés aux pratiques agricoles, des remembrements et drainages de zones humides lié à l'urbanisation, etc. Pourtant, les Odonates jouent un rôle important dans le fonctionnement des milieux aquatiques et du réseau trophique. De plus, certaines espèces constituent d'excellents bio-indicateurs ; ainsi elles permettent par leur présence et par la diversité des cortèges présents, de révéler le bon fonctionnement des milieux aquatiques.

La dernière synthèse cartographique des Odonates en Haute-Savoie a été réalisée conjointement par le Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie (Asters) et le Groupe Sympetrum (notamment Bernard BAL), en 2000. L'actualisation des données départementales a commencé en 2015 et durera probablement jusqu'en 2020. Ce projet a pour objectifs actualiser nos connaissances sur la répartition des Odonates dans le département, de mieux connaître leur écologie et leurs modes de vie, et de mettre en place un programme d'actions départemental pour leur protection et leur reconquête des milieux aquatiques.

Le partenariat entre la FRAPNA74 et le Canton de Genève (DGNP) a permis de hiérarchiser les espèces à étudier pour 2016 en fonction de la Liste rouge du bassin Genevois, des ressentis des experts naturalistes suisses et des prospections

initiées l'année dernière par la FRAPNA74. En 2017, nous avons validé au sein du Groupe Odonates de Haute-Savoie une sélection d'espèces dont les enjeux de conservation sont très importants. L'étude concernera la Leucorrhine à front blanc (*Leucorrhinia albifrons*), l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*), l'Agrion délicat (*Ceriagrion tenellum*), le Leste dryade (*Lestes dryas*), le Leste fiancé (*Lestes sponsa*), le Sympétrum jaune d'or (*Sympetrum flaveolum*) et la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*).

Les recherches se réalisent sur les sites historiques et les sites favorables haut-savoyards. Le travail réalisé en 2015 sur l'Agrion de Mercure se poursuit également cette année : sept sites comprenant cette espèce, protégée au niveau national et européen, ont été recensés en Haute-Savoie. Cette année, notre regard se portera plus spécifiquement sur la Leucorrhine à front blanc, qui est une espèce rare et également protégée au niveau national. Le but sera de mieux connaître sa répartition, son écologie et de proposer des actions de gestion en adéquation avec l'idée de conserver cette espèce et préserver son habitat. Des prospections se feront également en kayak sur quelques sites du département (Lac d'Annecy, Lac Léman et Val de Fier) pour rechercher la Cordulie à corps fin et éventuellement découvrir de nouvelles stations pour cette espèce.

Ce projet est mené en collaboration avec les associations naturalistes (la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Haute-Savoie, le Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie (Asters), Apollon74, etc.), de syndicats de gestion, de collectivités territoriales, les naturalistes, etc. Des inventaires participatifs vont permettre aux citoyens désireux de s'impliquer de contribuer au projet.



Cœur copulateur de Leucorrhine à front blanc (*Leucorrhinia albifrons*). Crédit photo : A. REBOURG

Si vous souhaitez vous impliquer, n'hésitez pas à contacter Marie Lamouille-Hébert, Chargée de mission milieux aquatiques et biodiversité à la FRAPNA74 et coordinatrice de l'actualisation des

connaissances Odonates. Vous pouvez la contacter par courriel à [marie.hebert@frapna.org](mailto:marie.hebert@frapna.org) ou par téléphone au 09 72 52 43 92.



## Le Foot Club Scientrier Arenthon

Le FCAS va bientôt avoir dix ans ! Le club vit une passe assez difficile tant sur le plan sportif pour les seniors que sur le plan de l'investissement des bénévoles et des licenciés. Le comité qui se compose d'une quinzaine de personnes maintenant avait brillamment relancé le club en 2008 mais l'association cherche un second souffle afin de poursuivre l'aventure de ce beau projet qui permet à quelques 160 footballeurs de pouvoir pratiquer leur passion.

Voir tous nos footballeurs en herbe être motivés sous la pluie, le vent, la neige, sur stabilisé (!!)

est une immense motivation et satisfaction pour toute l'équipe encadrante. Nous allons donc poursuivre notre action pour que tous les jeunes de nos communes puissent continuer à jouer au foot mais surtout pour continuer à leur prodiguer la joie de jouer avec leurs copains au jeu qu'ils préfèrent tout en leur inculquant les notions de respect, de fairplay et de convivialité que doit apporter le sport collectif et le monde associatif.

Il faut aussi que nous arrivions à fédérer de jeunes seniors de nos communes pour permettre à cette section de repartir de l'avant en attendant que les « jeunes pousses » soient en âge de prendre la relève.

Cette association représente un petit peu moins de 200 personnes (licenciés, éducateurs, comités) et elle est donc importante pour la vie de nos villages et de nos enfants. C'est pourquoi, chaque année, à chaque trêve, nous avons tous hâte de reprendre et nous espérons que de nouvelles personnes soient aussi motivées que nous pour la saison 2017/2018 ou de suite !

La tâche est ardue ! C'est pourquoi toutes les personnes intéressées et motivées sont les bienvenues dans notre association pour prolonger la vie du club que ce soit en tant que dirigeants, joueurs (adultes et enfants), éducateurs... Ou simple supporter !

Nous profitons également de cette tribune pour rendre Hommage à M. Alain Velluz qui, comme le club, en 2018, aurait dû fêter ses 10 ans (en tant que Maire d'Arenthon).

« Puisque tu avais réussi le doublé en 2014. Malheureusement à la mi-temps de ce deuxième mandat tu nous as quittés. Et si le club d'Arenthon est reparti en 2008 c'est aussi grâce à toi. Pas de tacle de la part du Maire, un peu de pressing mais surtout du soutien. Nous avons donc grandi en tant que partenaires pendant tes 9 années de mandat. Tu ne ratais pas beaucoup d'occasions pour venir aux réunions, tu t'intéressais à la vie du club et dès que tu avais un boulevard devant toi, tu prenais le temps de venir voir des matchs. Tout le monde ne le faisant pas, c'était très appréciable. Rien que pour ça MERCI.

Malheureusement tu as fermé la boutique, pas de simulation et l'arrêt a été brutal pour ta famille, tes proches et tes amis dont nous faisons partie.

De là où nous sommes nous t'envoyons notre coup de chapeau : MERCI pour le soutien, MERCI pour l'intérêt dont tu nous faisais part lors de nos rencontres et MERCI pour les encouragements que tu pouvais nous donner. Bien joué pour ces années Alain. A la revoyure ! »

SPORTIVEMENT

## Dr Watt : vous connaissez ?

Maîtriser votre consommation et réduire votre facture ? Dr Watt vous accompagne !

La formation Dr Watt vous donne toutes les clés pour comprendre et réduire votre consommation d'électricité dans l'ensemble de votre habitation en 6 semaines. Avec les conseils d'un expert et à l'aide d'un wattmètre mis à disposition, vous reportez vos mesures dans votre espace en ligne dédié et progressez.

C'est une formation en 4 temps pour réduire sa consommation d'électricité dispensée par Enercoop.

- 1) première réunion (1h30) : présentation de la formation, prêt d'un wattmètre et accès à votre espace en ligne.
- 2) A la maison (six semaines) : mesures des appareils testés, collecte de vos mesures, diagnostic et conseils en ligne,
- 3) seconde réunion (2h) : étude des résultats, conseils personnalisés, échange d'expériences,
- 4) A la maison : mise en place d'économies d'énergies conseillées (par exemple, choix des ampoules...)

*Cette action est soutenue par la région Auvergne-Rhône-Alpes .*

## Atelier Dr Watt du 6 novembre 2017 au 18 décembre 2017 :

Avec deux associations partenaires Chloro'Fill de Fillinges et Vivre en Vallée Verte, nous vous proposons une formation Dr Watt. Une petite participation financière est demandée pour le prêt de l'appareil de mesures (le wattmètre).

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le 04 50 25 53 88.

C'est ouvert à tous, même non adhérent à Enercoop.



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Enercoop est une coopérative qui fournit de l'électricité 100% renouvelable (énergie hydroélectrique en majorité) pour les particuliers comme les professionnels.

Elle a pour objectifs de développer les énergies renouvelables, d'aider ses membres à réduire leur consommation d'énergie et à être acteurs des choix énergétiques à travers la coopérative.

N'oubliez pas, l'énergie la plus propre est celle qu'on ne consomme pas !



## Le réseau public fibre optique du SYANE : Présentation générale et avancement sur la commune d'Arenthon

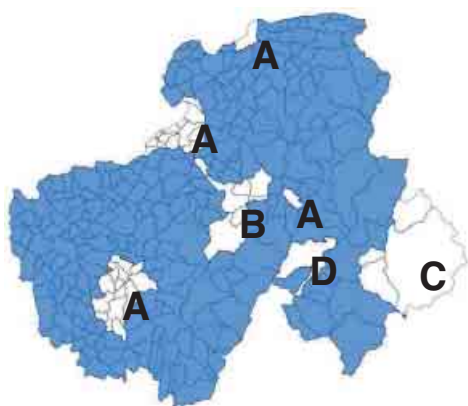
**La fibre optique pour tous : tel est l'objectif du réseau public fibre optique déployé par le Syndicat des Énergies et de l'Aménagement numérique (SYANE) depuis 2013. Tourné en priorité vers le monde économique, il doit permettre de raccorder, dans une 1<sup>ère</sup> phase de 5 ans, la grande majorité des entreprises et près de la moitié des logements haut-savoyards, puis 90% des foyers à l'horizon 2025. Montant des investissements : plus de 300 M€, dont 131,5 M€HT pour la 1<sup>ère</sup> phase.**

### Un réseau en fibre optique pour 255 communes de la Haute-Savoie

L'aménagement numérique de la Haute-Savoie s'inscrit dans le cadre défini par le Plan National Très Haut Débit, qui s'appuie sur la complémentarité des initiatives publiques et privées pour la couverture des particuliers. En Haute-Savoie, le réseau public fibre optique du SYANE couvrira ainsi les logements sur 255 communes et les zones d'activités économiques sur 282 communes.

Sur le périmètre de l'ex-agglomération d'Annecy (13 communes), de l'agglomération Annemasse (12 communes), de Cluses et de Thonon-les-Bains, le réseau fibre optique vers les logements est déployé par l'opérateur Orange. 12 communes sont également couvertes par d'autres initiatives publiques locales (Communautés de communes de Faucigny-Glières et de la Vallée de Chamonix, et commune de Sallanches).

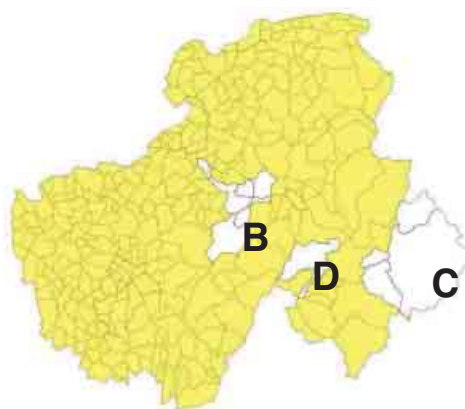
#### Périmètre de couverture résidentielle (FTTH)



##### Zones non couvertes en FTTH par le SYANE :

- A : Périmètre FTTH des opérateurs privés
- B : Communauté de Communes Faucigny-Glières
- C : Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix
- D : Commune de Sallanches

#### Périmètre de couverture professionnelle (FTTO)



##### Zones non couvertes en FTTO par le SYANE :

- B : Communauté de Communes Faucigny-Glières
- C : Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix
- D : Commune de Sallanches

### Une priorité : la couverture du monde économique

L'ouverture à la commercialisation des services numériques très haut débit pour les professionnels a démarré au 1<sup>er</sup> semestre 2016. Les zones d'activités économiques situées sur le tracé des artères principales déjà construites sont les premières éligibles. Les entreprises, les sites d'enseignement et de santé ainsi que les bâtiments publics (collèges, lycées, hôpitaux,...) situés à proximité peuvent également bénéficier des services numériques très haut débit.

Les raccordements des professionnels se feront ensuite progressivement au fur et à mesure de la construction des artères principales et de l'arrivée des opérateurs de télécommunications professionnels.

## ➤ La commercialisation des services numériques très haut débit pour les professionnels sur Arenthon

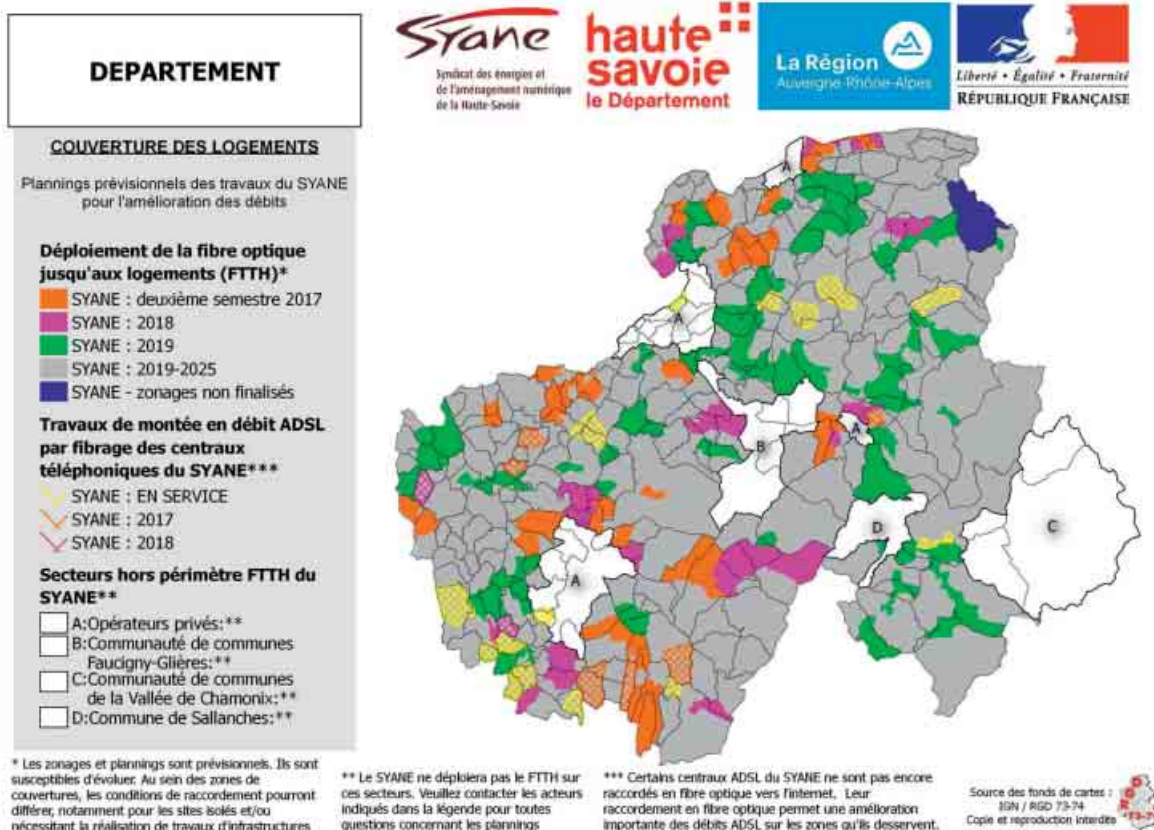
L'ouverture à la commercialisation des services numériques très haut débit pour les professionnels situés à proximité des artères principales est prévue au 1<sup>er</sup> semestre 2018 pour les 2 zones d'activités de la commune d'Arenthon.

Le réseau public du SYANE est exploité par la société COVAGE/TUTOR dans le cadre d'une délégation de service public d'une durée de 15 ans. Pour en savoir plus sur la commercialisation du réseau et les modalités de raccordement : [contact@tutor-haute-savoie.fr](mailto:contact@tutor-haute-savoie.fr)

## Concernant les particuliers, quand pourront-ils accéder à une offre très haut débit ?

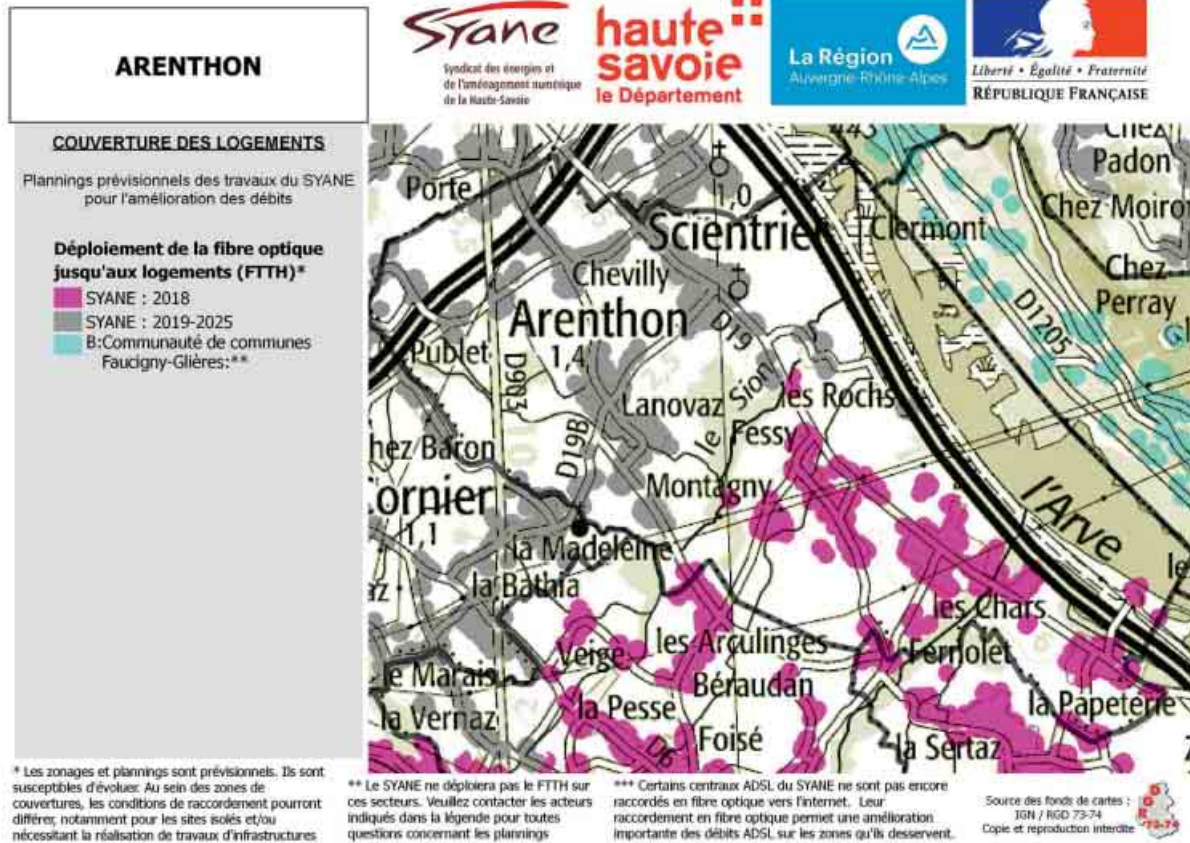
Les particuliers peuvent être raccordés à partir des réseaux de desserte. La couverture fibre optique des logements se fera progressivement, au fur et à mesure de la construction des réseaux de desserte et de l'arrivée des opérateurs de télécommunications grand public. La commercialisation des premiers services commencera à partir du 2<sup>nd</sup> semestre 2017 dans les secteurs où la fibre optique est tirée.

La construction des infrastructures de desserte est effectuée par « poche géographique ». L'objectif ? Couvrir, à fin 2017, 55 000 premiers logements.



## ➔ La couverture fibre optique des logements sur Arenthon

La couverture des logements sur la commune d'Arenthon est prévue en deux temps, avec une 1<sup>ère</sup> phase planifiée en 2018 et une 2<sup>ème</sup> phase planifiée en 2019-2025.



→ La carte de couverture des logements sur la commune d'Arenthon est en ligne sur le site internet du SYANE : [www.syane.fr](http://www.syane.fr)

Dans l'attente de la couverture très haut débit, les solutions satellitaires peuvent permettre de répondre aux problèmes de débits limités. Pour les foyers et entreprises inéligibles au haut débit, le SYANE et le Conseil Départemental portent conjointement un « Plan Satellite » qui permet de bénéficier d'une aide financière de 300 € pour l'achat d'un kit satellitaire.

### Le financement du réseau public fibre optique du SYANE (phase 1) :

Ce projet est établi et porté par le SYANE (5,5 M€), en partenariat étroit avec le Conseil Départemental de la Haute-Savoie (12M€), les intercommunalités (7,2 M€), la Région (12 M€) et l'État (31,2 M€). Le complément est financé par emprunts auprès de la Banque Européenne d'Investissements et de la Caisse des Dépôts, avec le relais de trois banques locales.

Participations publiques :



Et avec la participation des intercommunalités de Haute-Savoie

Partenaires financiers :



>>> En savoir plus : [www.syane.fr](http://www.syane.fr) – [info@syane.fr](mailto:info@syane.fr)



Le Pays Rochois  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

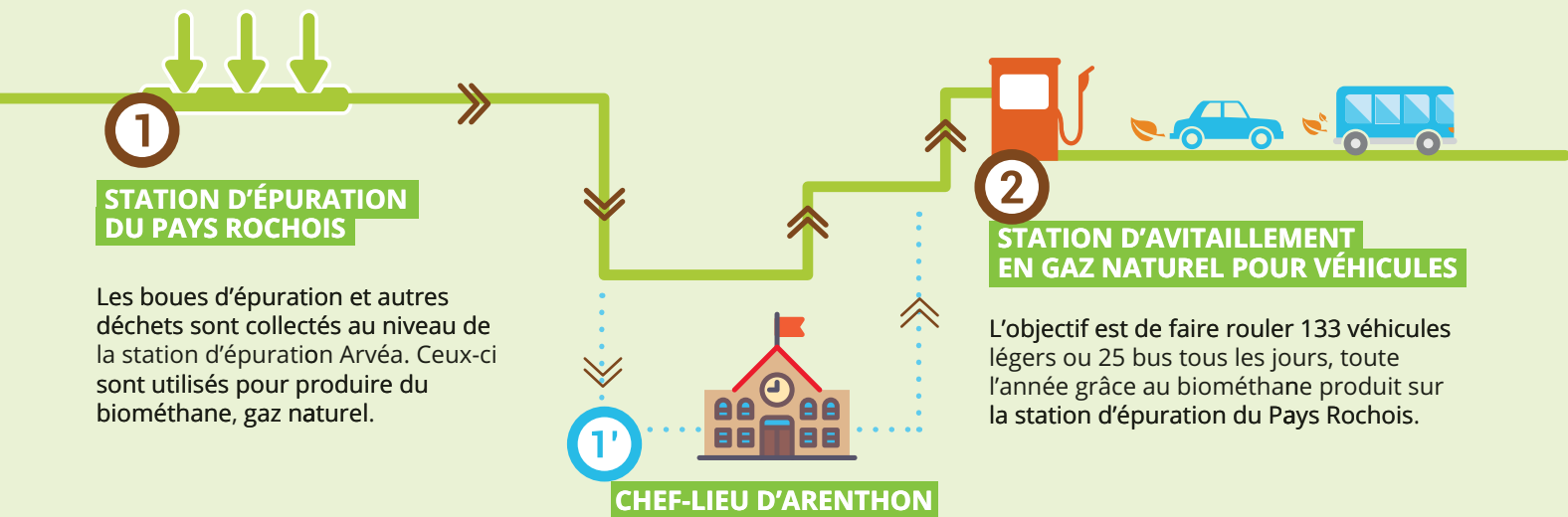


## LE CHEF-LIEU D'ARENTHON, bientôt raccordé au gaz naturel

Dans le cadre du déploiement du projet de production de biométhane issu des boues de la station d'épuration du Pays Rochois, un partenariat entre la CCPR et GRDF a été mis en place en vue d'une utilisation de cette énergie comme

carburant pour véhicules. L'objectif est d'acheminer le biométhane produit sur la STEP du Pays Rochois jusqu'à la station d'avitaillement en Gaz Naturel pour Véhicules (GNV) située à Saint-Pierre-en-Faucigny (inaugurée en juin 2016).

Pour ce faire, la CCPR et GRDF ont besoin de raccorder les installations entre-elle : **la construction d'un réseau de gaz naturel est lancée.**



### 1 STATION D'ÉPURATION DU PAYS ROCHOIS

Les boues d'épuration et autres déchets sont collectés au niveau de la station d'épuration Arvéa. Ceux-ci sont utilisés pour produire du biométhane, gaz naturel.

### 2 STATION D'AVITAILLEMENT EN GAZ NATUREL POUR VÉHICULES

L'objectif est de faire rouler 133 véhicules légers ou 25 bus tous les jours, toute l'année grâce au biométhane produit sur la station d'épuration du Pays Rochois.

### 1' CHEF-LIEU D'ARENTHON

Dans le cadre de la construction du réseau d'acheminement de gaz naturel entre la station d'épuration (Arenthon) et la station d'avitaillement (Saint-Pierre-en-Faucigny), le réseau est étendu de quelques mètres pour permettre l'alimentation en gaz naturel des bâtiments situés sur le chef-lieu d'Arenthon

## LE GAZ NATUREL, POURQUOI ?

Le gaz naturel est une énergie compétitive et propre. Celle-ci possède les mêmes propriétés lorsqu'elle est utilisée pour chauffer des bâtiments que lorsqu'elle est utilisée comme carburant pour véhicules comme c'est le cas dans le cadre du projet biométhane du Pays Rochois : zéro émission de particule fine.

**AU TRAVERS DE CE PROJET,  
LA CCPR POURSUIT SA POLITIQUE  
VOLONTAIRE EN MATIÈRE  
DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE  
ET DE PRÉSERVATION  
DE LA QUALITÉ DE L'AIR.**

**2003**

La commune d'Arenthon confie au SYANE la compétence « gaz naturel ».

**09 FÉV. 2017**

L'entreprise GRDF a été retenue par le SYANE afin de permettre la desserte en gaz naturel du chef-lieu de la commune d'Arenthon et de la station d'épuration du Pays Rochois (projet biométhane).

Validation par la Commission de Régulation du tarif de distribution de gaz naturel.

Démarrage des travaux (été 2017) et alimentation en gaz des bâtiments (publics et privés) fin 2017

**02 NOV. 2016**

Le Comité syndical du SYANE s'est prononcé favorablement sur le principe de délégation de service public de distribution de gaz naturel sur la commune d'Arenthon. La procédure pour établir un contrat de concession avec un délégataire a ainsi été lancée.

**21 FÉV. 2017**

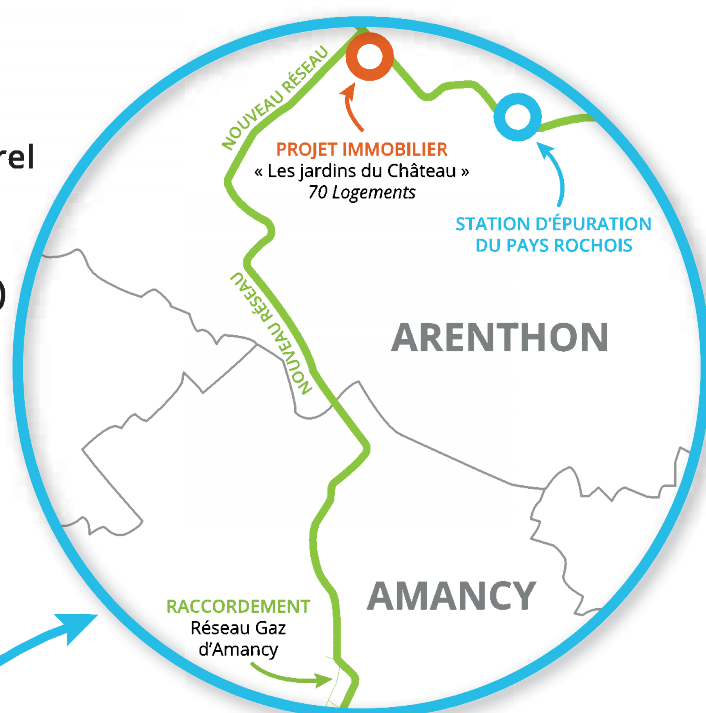
Proposition de convention entre la CCPR et le SYANE pour la mise en œuvre du raccordement avec une participation de 425 000 € (sur un montant total du chantier estimé à 617 000 €).

Signature du contrat de concession entre le SYANE et GRDF.

## LE PROJET DE RACCORDEMENT

- › Raccordement depuis le réseau de gaz naturel d'Amancy
- › 1600 m de réseau d'amenée (polyéthylène)
- › 4 700 m de réseau de desserte (polyéthylène)  
*(chef-lieu d'Arenthon et station d'épuration du Pays Rochois)*
- › 76 branchements (hors particuliers)
- › ≈ 100 habitations concernées
- › Investissement total : 617 000 €  
*dont 425 000 € de contribution de la part de la CCPR*

*La canalisation de gaz naturel alimentera le chef-lieu d'Arenthon, la route de Bonneville en direction de la route des Iles et de la STEP, la route de Lanovaz, la route de Berny et la rue des Arculinges en direction d'Amancy par la route d'Arenthon.*



Le SYANE et GRDF ont très rapidement trouvé un accord pour aboutir à la signature d'un contrat de concession, dans le respect de délais fortement contraints, mobilisant une forte expertise et des moyens humains et techniques importants.

**Le résultat : un accord équilibré au service du territoire et de la transition énergétique et une nouvelle commune de Haute-Savoie bénéficiant du gaz naturel.**



### CONTACTEZ VOTRE INTERLOCUTEUR

Informez-vous sur les conversions des systèmes de chauffage et les conditions de raccordement au réseau de gaz

**Pascal Charles (GRDF) | Tél. 07 61 64 67 35**

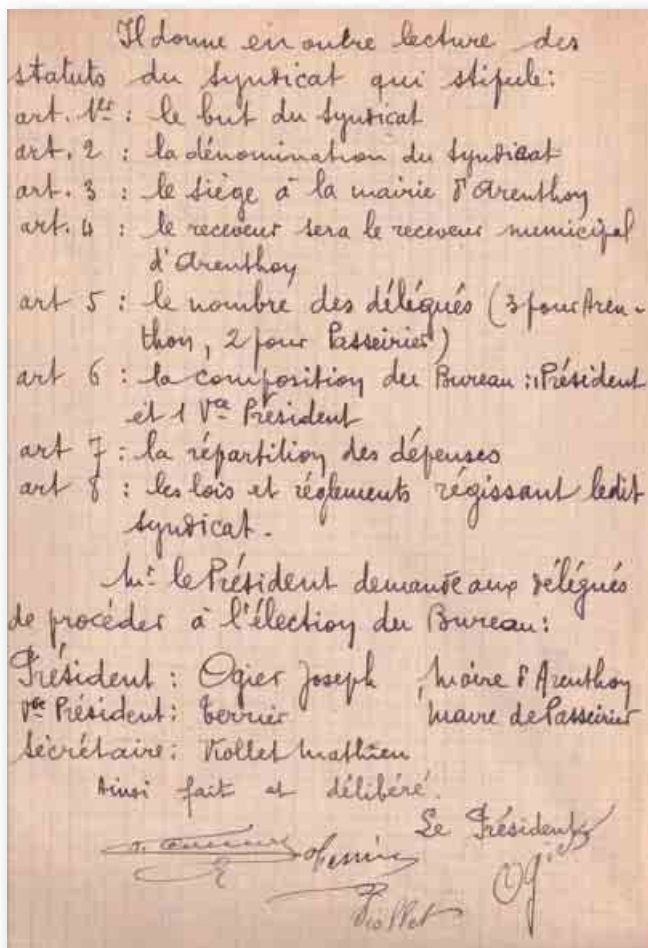
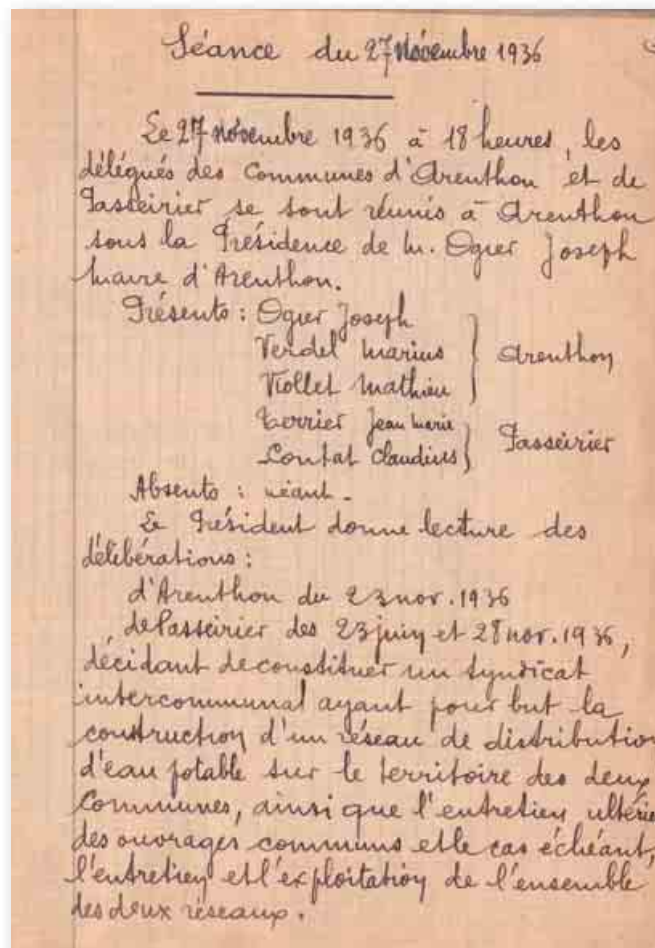
## Syndicat d'eau Arenthon Saint Pierre en Faucigny

Le mercredi 23 novembre 2017, les 80 ans du Syndicat d'eau Arenthon Saint Pierre en Faucigny ont été fêtés, en présence : du député Martial Saddier ; du Conseiller Départemental Raymond Mudry ; du Président de la CCPR, maire de Saint Pierre Marin Gaillard ; du Président du syndicat d'eau Arenthon - St Pierre, maire d'Arenthon Alain Velluz, des élus d'Arenthon et Saint Pierre et des communes avoisinantes.

En effet c'est le 27 novembre 1936 que ce Syndicat avait été créé (voir ci-dessous), notamment pour améliorer la qualité de l'eau utilisée par la population de la Commune d'Arenthon et de Passeirier, et pour disposer d'une quantité d'eau suffisante en cas d'incendie. Cette eau provient de la source Barbier situé sur le territoire de la commune de Pers-Jussy, stockée dans le réservoir de Lasnelaz. L'eau est traitée aux ultraviolets. Un pompage est réalisé à la Papeterie sur la commune d'Arenthon. Ce pompage avait été mis en place en complément de la source Barbier suite à la sécheresse de 1976, puis mis hors

service en 1997 pour des raisons de salubrité, et avait été remplacé par le pompage de Blandet. Ce pompage situé sur la commune de Saint Pierre a été dédoublé en mars 2015 suite au schéma directeur de gestion en eau potable qui demandait de sécuriser cette production. Cette eau est également traitée par ultraviolet. L'avantage du traitement par ultraviolet est de ne pas modifier le goût de l'eau. Notre réseau est maillé aux réseaux du syndicat des Rocailles Bellecombe et de la commune de Saint Pierre en Faucigny. Ces dernières années le Syndicat s'est modernisé en investissant sur la gestion informatique pour le suivi du réseau. Depuis plusieurs années le syndicat procède au remplacement des anciens compteurs, par des compteurs équipés à la radio relève. Il consacre aussi chaque année plusieurs milliers d'euros au remplacement de tuyaux vétustes.

Un diagnostic de recherche de fuites a été réalisé l'année dernière, suivi de la réparation des fuites identifiées.



## Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR)

Ces compte-rendus sont des extraits des procès-verbaux originaux, ils ne sont que partiels et ne rapportent pas par exemple les discussions menées lors de ces conseils. Les procès-verbaux originaux sont disponibles en Mairie, à la CCPR et sur le site internet de la CCPR :

[http://www.ccpaysrochois.fr/administration-compte\\_rendu.htm](http://www.ccpaysrochois.fr/administration-compte_rendu.htm)

### Réunion du Conseil Communautaire du mardi 22 novembre 2016

M. le Président rend tout d'abord hommage à M. Guy FLAMMIER.

#### MODIFICATION DES STATUTS DU SM3A ET TRANSFERT DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE GEMAPI

Considérant notamment la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 qui crée une nouvelle compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) attribué de plein droit au bloc communal et confiée par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) aux EPCI à fiscalité propre en 2018 ; A l'unanimité le Conseil Communautaire confie l'exercice de la compétence GEMAPI telle que définie aux statuts de la Communauté de Communes au SM3A ; Approuve la modification des statuts du SM3A tels que proposés.

#### TRANSFERT DE COMPETENCE POLE GARE DE LA ROCHE SUR FORON

La gare de La Roche sur Foron est un nœud ferroviaire d'importance régionale pour le secteur nord-est de la Haute-Savoie. Elle sera impactée fortement par l'arrivée du Léman Express. Une discussion a eu lieu entre la CCPR et la Ville de La Roche sur Foron concernant une possible nouvelle compétence : proposition d'intégrer aux statuts de la CCPR une nouvelle compétence facultative. Ainsi il est proposé au conseil communautaire d'approuver une nouvelle compétence facultative rédigée comme suit : « Etude, création et gestion des pôles d'échanges multimodaux Intérêt communautaire : Pôle d'échanges multimodal de la Gare de la Roche sur Foron ». La Mairie de La Roche sur Foron mettra à disposition de la CCPR les terrains de leur propriété nécessaires à la réalisation du projet.

Après discussion, à l'unanimité le Conseil Communautaire : donne un avis favorable à la modification des statuts de la CCPR pour le transfert de la compétence facultative définie comme suit : « Etude, création et gestion des pôles d'échanges multimodaux ».

#### PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DU DEMANDEUR : ARRET DU PROJET ET CONSULTATION DES PARTENAIRES



La loi ALUR du 24 mars 2014 prévoit que tout Établissement Public de Coopération Intercommunale doté d'un Programme Local de l'Habitat exécutoire doit élaborer un Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs. Ce plan définit les orientations destinées à assurer la gestion partagée des demandes et à satisfaire le droit à l'information, en fonction des besoins en logement social et du contexte local.

A l'unanimité le Conseil Communautaire : arrête le projet de plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur.

#### PROJET D'HABITATS ADAPTES POUR LA SEDENTARISATION DE FAMILLES ISSUES DE LA COMMUNAUTE DES GENS DU VOYAGE : VALIDATION DU PROJET DE CONSTRUCTION PAR ALFA3A - MISE A DISPOSITION DU TERRAIN CADASTRE BD 63

Dans le cadre du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage 2012-2017, la CCPR a pour obligation la réalisation de quatre habitats adaptés pour la sédentarisation de gens du voyage.

Actuellement, un groupe familial issu de la communauté des gens du voyage est installé depuis de nombreuses années à La Roche sur Foron, dans un campement très dégradé et indécemment. Ce groupe, déjà sédentaire, souhaite rester dans la commune et bénéficier de conditions de vie plus décentes. Un travail social important (notamment pour la scolarisation des enfants) est effectué par l'association ALFA3A (mandatée par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie) en partenariat avec le CCAS de la Roche sur Foron.

Il est proposé de travailler avec le bailleur social, ALFA3A qui assurera la construction des logements locatifs sociaux puis la gestion locative des logements et continuera le suivi social des familles. Le coût total de ce projet est estimé, aujourd'hui, à 340 000 € TTC. En fonction des subventions de l'État et de tout autre partenaire, la CCPR sera susceptible de participer au plan de financement de l'opération.

A l'unanimité le Conseil Communautaire valide le projet de création de quatre habitats adaptés pour la sédentarisation des gens du voyage situé rue Adhémar Fabri à La Roche sur Foron ; approuve la mise à disposition du terrain communal de La Roche sur Foron, cadastré BD 63, à la CCPR, afin d'exercer la compétence intercommunale accueil des gens du voyage ; Valide le principe de travailler avec le bailleur social ALFA3A pour la construction des logements locatifs sociaux et leur gestion locative.

## **FINANCEMENT DE LA PRODUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX 2016**

En l'absence de Mme la conseillère déléguée aux politiques de l'habitat, Mme HERNANDEZ expose que : Le Programme Local de l'Habitat (PLH) du Pays Rochois a été approuvé en mars 2013 pour la période de 2013 à 2018.

Des actions du PLH sont mises en œuvre pour favoriser la production de logements locatifs aidés sur le territoire de la CCPR. Quatre dossiers de demande de subvention ont été déposés en 2016 : Le Clos Scotti tranche 2 et Le jardin du Château à Arenthon ; Les Terrasses de Félix à La Roche sur Foron ; Le Pré du Seigneur à St Pierre en Faucigny

A l'unanimité le Conseil Communautaire : soutient les opérations de logements locatifs sociales suivantes, à hauteur de 40 €/m<sup>2</sup> de surface utile le logement PLU et 55 €/m<sup>2</sup> de surface utile le logement PLAI : Le Clos Scotti tranche 2 à Arenthon, Le jardin du Château à Arenthon, Les Terrasses de Félix à La Roche sur Foron, Le Pré du Seigneur à St Pierre en Faucigny.

## **PROJET DE TERRITOIRE GRAND GENEVE 2016-2030 - PROJET D'AGGLOMERATION N° 3 : LISTE DE MESURES MOBILITE**

Le Grand Genève est une agglomération particulièrement dynamique, avec un rythme de croissance exceptionnel à l'échelle européenne, qui porte sa population à près d'un million d'habitants. Le caractère transfrontalier du Grand Genève renforce les défis (les risques, mais aussi les opportunités) auxquels sont confrontées toutes les métropoles : cohésion sociale, maîtrise du développement urbain, explosion de la mobilité et congestion, santé et pollution, respect de la biodiversité et des espaces naturels ou agricoles, qualité des paysages, développement économique plus équilibré, qualité de vie pour tous.

Afin de répondre collectivement à ces enjeux, le Grand Genève s'est engagé dans l'élaboration de son Projet de Territoire 2016-2030.

Le Projet de territoire Grand Genève 2016-2030 comporte un document politique. Ce document politique est accompagné de la liste des mesures proposées pour le prochain « Accord sur les Prestations » avec la Confédération ; Le projet d'aménagement, développe quant à lui la vision d'ensemble de l'agglomération à l'horizon 2030, pour les trois thématiques phares du Grand Genève : la mobilité, l'urbanisation et l'environnement.

La Confédération suisse participe, au titre du « fonds d'infrastructure », au financement de mesures qui améliorent les infrastructures de transports en commun et de mobilité douce dans les villes et les agglomérations, y compris les agglomérations transfrontalières et à condition que les mesures soutenues sur le territoire français aient des effets positifs sur la partie suisse de l'agglomération. La Confédération évaluera la cohérence d'ensemble du Projet de territoire, et notamment la stratégie portée par le Grand Genève pour articuler urbanisation-mobilité-environnement. Il s'agit plus particulièrement de favoriser le report modal vers les transports en commun et les modes doux, en développant ces modes de transports et en limitant

l'étalement urbain. Les enjeux environnementaux et paysagers doivent être considérés comme une toile de fond inhérente au projet.

A l'unanimité le Conseil Communautaire autorise M. le Président à finaliser la fiche mesure 15-11 (Aménagement de l'interface et du pôle multimodal de la gare de La Roche sur Foron ; 2019-2022 ; 2,825 millions €) ;

## **PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE**

Lors de la réunion des financeurs en date du 29 septembre 2016, au vu du nombre de primes déjà versées, il est apparu que l'enveloppe prévue pour le renouvellement des appareils ne pourrait pas être entièrement consommée avant la fin de la durée prévue par la convention. Considérant l'intérêt de la démarche, l'ensemble des partenaires se sont accordés pour prolonger la durée de la convention pluriannuelle, qui fait l'objet du présent avenant. La convention serait prolongée jusqu'au 31/12/2018 pour permettre la consommation totale de l'enveloppe dédiée au versement des aides aux particuliers dans la limite du montant initialement prévu de 3 200 000 €.

## **VALIDATION DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS 2017-2022**

Le PLPD 2012-2017 arrive à son terme : 5 axes de travail déployés en 10 actions avaient été identifiés. Certaines ont été engagées : Compostage, 28 % de boîtes aux lettres équipées de stop pub, déploiement de 13 bornes textiles fin 2016, 840 composteurs mis à disposition. Un nouveau PLPD est à mettre en place pour la période 2017-2022.

Réglementairement : Afin de lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire, les objectifs de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte nous engagent par rapport à 2010 à réduire de 10 % les déchets Ménagers et Assimilés d'ici à 2020. Ce qui équivaut, pour la CCPR de passer de 16 773 tonnes à 15 095,7 tonnes. En tenant compte de la Loi de Transition Énergétique pour la croissance verte, du PLPD 2012-2017 et des résultats de caractérisation des déchets du territoire, 5 axes de travail sont proposés, déployés en 8 actions : Axe 1 Réparation - Réemploi – Réutilisation : Développer la collecte sélective de textiles et Petits Appareils Ménagers (PAM) ; Axe 2 Bio-déchets : Développer la pratique du compostage notamment du compostage partagé ; Axe 3 Gaspillage alimentaire : Inventorier les pratiques dans les restaurants scolaires et mise en place d'outils de communication à destination des enfants, personnels de cantine, professeurs et parents ; Axe 4 Actions spécifiques nationales : Poursuivre la campagne de diffusion de STOP PUB ; Action 5 Dynamiser la collecte de piles et accumulateurs : Sensibilisation ; Faire baisser le volume de verre dans les ordures ménagères ; Faire baisser le volume d'emballages plastiques et aluminium dans les ordures ménagères ; Déployer des outils et un programme de communication global.

A l'unanimité le Conseil Communautaire approuve le Programme Local de Prévention des Déchets 2017-2022

## **MODIFICATION DU REGLEMENT DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES**



Définitions des ordures ménagères ou assimilées : la liste des déchets autorisés non autorisés a été étoffée ; DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux) : Textile : un article a été ajouté pour ce déchet. Commission Déchets, une seule collecte hebdomadaire aura lieu sur la commune de Saint Pierre et sur une partie de la Roche sur Foron. Le centre de la Roche sur Foron sera toujours collecté 2 fois

par semaine. Une communication précise sera faite avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## MODIFICATIONS REGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT PERISCOLAIRE

Suite à la demande de certains parents, d'autoriser les frères et sœurs mineurs des enfants scolarisés en maternelle à récupérer leur fratrie à la sortie des services périscolaires.

## Réunion du Conseil Communautaire du mercredi 7 décembre 2016

### ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Suite au décès de M. Guy FLAMMIER, 1<sup>er</sup> Vice-président de la C.C.P.R, le Conseil Communautaire est amené à élire à nouveau ses 4 Vice-présidents.

Le Conseil Communautaire procède à l'élection des 4 Vice-présidents comme suit :

#### 1. ELECTION DU 1<sup>er</sup> VICE-PRESIDENT

Messieurs Sébastien MAURE et Jean-Claude GEORGET proposent leur candidature au poste de 1<sup>er</sup> Vice-président. Au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, sur les 38 votants, ont obtenu : M. Sébastien MAURE 34 voix ; M. Jean-Claude GEORGET, 1 voix ; 3 bulletins blancs ou nuls.

Monsieur Sébastien MAURE, ayant obtenu la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, est élu 1<sup>er</sup> Vice-président de la Communauté de Communes du Pays Rochois.

#### 2. ELECTION DU 2<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT

Monsieur Gilbert ALLARD propose sa candidature au poste de 2<sup>ème</sup> Vice-président. Au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, sur les 38 votants, ont obtenu : M. ALLARD Gilbert, 36 voix ; Bulletin blanc ou nuls : 2

Monsieur Gilbert ALLARD, ayant obtenu la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, est élu 2<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de Communes du Pays Rochois.

#### 3. ELECTION DU 3<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT

Monsieur David RATSIMBA propose sa candidature au poste de 3<sup>ème</sup> Vice-président. Au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, sur les 38 votants, ont obtenu : M. RATSIMBA David : 35 voix ; Bulletin blanc 1 nul : 3.

Monsieur David RATSIMBA, ayant obtenu la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, est élu 3<sup>ème</sup> Vice-président de la

Communauté de Communes du Pays Rochois.

#### 4. ELECTION DU 4<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT

Monsieur Patrick ROSNOBLET propose sa candidature au poste de 4<sup>ème</sup> Vice-président. Au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, sur les 38 votants, ont obtenu : M. ROSNOBLET Patrick : 34 voix ; Bulletins blancs ou nuls : 4

Monsieur Patrick ROSNOBLET, ayant obtenu la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, est élu 4<sup>ème</sup> Vice-président de la Communauté de Communes du Pays Rochois.

## INDÉMNITÉS DE FONCTION DES VICE- PRÉSIDENTS A COMPTER DU 8 DEC. 2016

Il sera proposé à l'Assemblée de maintenir le montant des indemnités de fonctions des Vice-présidents, conformément aux articles L.5211-12, R.5214-1 et R.5332-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et qui avaient été fixées par délibération 2014-58 du 29 avril 2014.

Monsieur le Président propose de maintenir les indemnités de fonction des Vice-présidents au même montant que celles délibérées le 29 avril 2014, soit : M. Sébastien MAURE - 1<sup>er</sup> Vice-président ; M. Gilbert ALLARD - 2<sup>ème</sup> Vice-président ; M. David RATSIMBA - 3<sup>ème</sup> Vice-président ; M. Patrick ROSNOBLET - 4<sup>ème</sup> Vice-président. A l'unanimité le Conseil Communautaire approuve le taux ci-dessus indiqué ; maintient les crédits correspondants au Budget Principal.

## ELECTION DES DÉLÉGUÉS AUPRÈS DES ORGANISMES EXTÉRIEURS

En raison de la démission de deux délégués communautaires de la ville de La Roche sur Foron et du décès de Guy Flammier, Monsieur le Président propose de désigner les personnes suivantes auprès des organismes extérieurs.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	Délégués Titulaires	BOUILLET Philippe
	Délégués suppléants	MAURE Sébastien
S.I.D.E.F.A.G.E.	Délégués Titulaires	OULOEX Claude
Syndicat mixte ARC SM	Délégués Titulaires	MAURE Sébastien
	Délégués suppléants	COTTERLAZ-RANNARD Nicole
S.M.4.C.C.	Délégués Titulaires	ROCH Sylvie
	Délégués suppléants	GREGGIO Lydia COTTERLAZ-RANNARD Nicole
MAISON DE L'EMPLOI	Délégués Titulaires	GREGGIO Lydia
CONSEIL DE SURVEILLANCE HOPITAL ANDREVETAN		BOUILLET Philippe
COMITE TECHNIQUE PARITAIRE	Délégués suppléants	DEPREZ Jean-Philippe

A l'unanimité le Conseil Communautaire désigne les délégués qui représenteront la Communauté de Communes auprès des organismes comme ci-dessus énoncés.

## Réunion du Conseil Communautaire du mardi 21 février 2017

### Débat d'Orientation Budgétaire 2017

L'année 2014 a été marquée par une première baisse de 1,5 milliards d'euros des dotations de l'Etat aux Collectivités Territoriales. La loi du 29 décembre 2014 de programmation des finances publiques pour les années 2014-2019 a poursuivi cette baisse, qui devait atteindre 10,75 milliards d'euros en 3 ans, afin d'inciter les collectivités à mieux maîtriser l'évolution de leurs dépenses. Toutefois le Gouvernement a annoncé une diminution de moitié de la réduction des dotations du bloc communal en 2017, soit 1 milliard d'euros au lieu de 2 milliards. L'Etat a annoncé aussi la continuité du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) porté à 1,2 milliards d'euros (contre 1 milliard en 2016) destiné à permettre aux collectivités d'investir à nouveau.

A partir de 2014, les mesures décidées par le Gouvernement pour réduire le déficit public prennent effet avec une baisse sur la Dotation d'Intercommunalité, qui se poursuit sur les exercices suivants (- 100 000 € 2014 ; - 308 599 € en cumulé pour 2015). La CCPR perçoit depuis 2015 les fonds genevois (456 000 €), permettant ainsi de pallier la baisse sur d'autres postes comme la Dotation d'Intercommunalité. La fiscalité progresse globalement de 1,69 % entre 2014 et 2013 et 3,67 % entre 2014 et 2015 (seulement par l'effet d'actualisation des bases prévue par les lois de finances et la variation physique de nos bases ; pas d'augmentation des taux sur ces trois exercices).

Les dépenses de gestion courante sont essentiellement marquées en 2015 par : globalement une baisse de 2,63 % sur l'ensemble des postes fluides/énergie/carburants par rapport à 2014 ; progression de la dépense en restauration scolaire essentiellement liée à l'augmentation du nombre de repas (+ 4,75 %) ; dépenses d'entretien des bâtiments en augmentation (+ 20 000 € par rapport à 2014) liées au vieillissement de ceux-ci ; dépense exceptionnelle et non récurrente pour la mise en place du projet de territoire + démarche RH (108 000 €) ; impact en année pleine de la mise en œuvre des rythmes scolaires avec coût supplémentaire sur les transports au Clsh (+ 25 400 €) et le ménage dans les écoles (91 100 €).

Malgré tout, l'épargne disponible ou autofinancement net s'améliore. La hausse de l'épargne brute a amélioré la capacité de désendettement de la Collectivité.

Il est rappelé en préambule que la CCPR est passée en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) à compter du 1er janvier 2016. La CCPR perçoit intégralement la fiscalité des entreprises (CFE) et reverse aux communes une attribution de compensation.

Il apparaît nécessaire de rechercher des marges de manœuvre sur les dépenses de gestion courante et notamment les charges à caractère général (chapitre 011), en optimisant nos achats (mutualisation entre services de la CCPR, mais aussi avec les Communes, constitution de stocks quand c'est possible, plus de consultations pour ouvrir à la concurrence,..), en faisant le point sur les différents contrats de prestation et/ou de maintenance.

Les dépenses dites d'équipement s'élèvent à 925 542 €

pour 2016 et concernent à la fois des opérations récurrentes telles que : Participation CEVA (2<sup>ème</sup> année) pour 125 000 € ; Fonds Air Bois (3<sup>ème</sup> année) pour 26 500 € ; Actions PLH pour 123 500 € ; Solde étude pôle Gare pour 39 600 € ; et des investissements nouveaux tels que : Matériels divers, informatique, véhicules pour 78 160 € ; Travaux divers bâtiments pour 463 900 € dont 312 335 € relatif à la rénovation thermique de l'école du Centre ; les travaux se terminant sur l'exercice 2017 en 2 phases – dont 66 464 € pour la réfection de la toiture du gymnase Tamagno à La Roche sur Foron.

Il est proposé de ne pas augmenter les taux. La Loi de Finances 2017 prévoit une actualisation des bases de 0,4 %.

Dans les dépenses exceptionnelles ou non récurrentes, nous aurons la gestion de l'aire de grand passage pour lequel une enveloppe de l'ordre de 80 000 € est prévue. Une enveloppe de l'ordre de 100 000 € devrait être inscrite pour l'entretien courant des divers bâtiments gérés par la CCPR. Le poste « alimentation » devrait être en hausse pour tenir compte de l'évolution du nombre de repas d'une part, et l'achat des goûters pour l'accueil périscolaire en année pleine (+ 35 000 €).

Pour 2017, le montant de l'attribution de compensation reversée aux communes sera de 5 390 803 € (5 494 666 € en 2016) et tient compte du transfert en année pleine de la compétence périscolaire. L'enveloppe consacrée au FPIC reste identique à celle de 2016, soit 1 milliard d'euros ; le montant du prélèvement en 2016 était de : Au titre de l'ensemble intercommunal : 1 001 122 € ; A titre de la CCPR : 356 042 € ; Au titre des communes : 645 080 €.



### BUDGET ASSAINISSEMENT

Nette amélioration dans les résultats depuis 2014 avec une progression de l'épargne brute et de l'épargne nette, permettant d'envisager des investissements futurs ; des prêts réalisés en 2009 pour les travaux de la Step d'Arenthon et amortissable à partir de 2010, ont pu être remboursés dans leur intégralité sur trois exercices, permettant ainsi de ramener l'encours de la dette au-dessous de 6 500 000 € avec une capacité de désendettement équivalente à 3 années. La réalisation de nouveaux collecteurs d'eaux usées, notamment sur Cornier (Moussy) et Saint Pierre (Les Tattes Nord & Sud) vont permettre à des usagers de se raccorder au réseau, d'où la facturation de branchements estimée à

une soixantaine pour 2017. Un niveau important d'encaissement en termes de Participation à l'Assainissement Collectif (PAC) devrait être retrouvé, estimé à 525 000 €. Pas d'évolution des redevances d'assainissement collectif et non collectif puisque les tarifs restent inchangés, soit un produit attendu de l'ordre de 2 700 000 €.

Ce budget 2017 devrait prendre en considération les travaux proposés au schéma directeur d'assainissement (extension de réseaux, réhabilitation de réseaux), et permettre l'affichage du montant des travaux estimés pour la construction de collecteurs EU sur la Commune de Saint Laurent.

## **BUDGET DECHETS**

Nette amélioration dans les résultats 2016 avec une progression de l'épargne brute et de l'épargne nette, grâce notamment à une recette plus importante de la redevance + 8 % (hausse des tarifs, récupération de contribuables, mise à jour situation d'un certain nombre de professionnels) et d'investissements réalisés inférieurs à la prévision du budget primitif.

Pas de changement dans les tarifs de la redevance mais seulement une légère progression liée aux personnes nouvellement arrivées sur le territoire, et la continuité du travail déjà réalisé en 2016 sur les professionnels (2 325 000 € en 2017 / 2 308 435 € en 2016) Il est confirmé le maintien de la subvention du SIFAGE pour nos performances en matière de tri (41 934 € en 2017 / 54 804 € en 2016).

En dehors du remboursement du capital de la dette (31 000 €), l'enveloppe globale disponible pour les nouvelles opérations 2017 devrait se situer à environ 470 000 €. Le programme d'investissements devrait concerner : Achat et mise en place de conteneurs semi-enterrés (ou enterrés) ; Achat bacs roulants, composteurs individuels et collectifs ; Tambours pour ; Bennes déchetterie ; Signalétique pour conteneurs PAV (à la demande du SIFAGE) ; Achat d'un porteur + benne OM équipée d'une grue.

## **GEMAPI**

Ce budget sera essentiellement composé de la participation financière au SM3A définie pour un montant de 438 672 € et du produit de la taxe instaurée pour cette compétence. Il est rappelé que cette taxe est répartie entre les redevables assujettis aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la CFE.

**RESSOURCE EN EAU REGION DE ST PIERRE EN FAUCIGNY :** le budget 2017 reprendra les résultats constatés à la clôture de l'exercice 2016 par le SYRE, syndicat dissous par arrêté préfectoral du 16 décembre 2016. L'essentiel des dépenses est consacré à assurer un suivi piézométrique de la nappe de cône de déjection du Borne pour lequel une participation financière sera demandée aux communes de Bonneville et Vougy, dans le cadre d'une convention d'entente.

## **PRODUCTION DE BIOMETHANE**

Le budget 2017 prendra en considération la phase investissement du projet d'optimisation de l'exploitation de la STEP ARVEA et de production de biométhane par codigestion avec injection au réseau GRDF. Cette opération

sera financée par plusieurs partenaires (Agence de l'Eau, Département) ; la CCPR reste dans l'attente de réponse aux demandes déposées à la Région et à l'Ademe. Seules les recettes connues seront inscrites au budget primitif. Nécessité de recourir à l'emprunt en terme de trésorerie pure ; le montant et les modalités restent à définir.

## **ZONES ECONOMIQUES**

Les zones en création ou en extension seront gérées en budget annexe ; les zones économiques existantes resteront gérées dans le budget principal.

Le premier budget annexe pour 2017 concernera la PAE DES JOURDIES, où il serait envisagé d'inscrire des crédits pour des études sur l'extension de la zone.

## **RESSOURCES HUMAINES : Convention de mise à disposition de personnel communal**

Dans le cadre du projet de territoire, un des axes du schéma de mutualisation était ciblé sur la mutualisation du poste de chargé de prévention.

Après concertation avec les services de la Roche sur Foron, il a été proposé de mutualiser le poste existant à la Ville sur la base de 50 % pour La Roche sur Foron et 50 % pour la CCPR sous la forme d'une mise à disposition de personnel.

## **BIOMETHANE : Convention avec le SYANE pour la réalisation du réseau de distribution publique du gaz naturel sur la commune d'Arenthon alimentant la STEP**

La CCPR exploite sur ARENTHON une station d'épuration, qui pourrait produire du biométhane et souhaite son injection à un réseau de distribution publique de gaz naturel, aujourd'hui non existant sur la commune d'ARENTHON.

La CCPR a validé, le 20 septembre 2016, le projet de production de biométhane sur la STEP ARVEA d'Arenthon lequel prévoit le financement du réseau de gaz en vue de son injection.

A la demande de la Commune d'ARENTHON et de la CCPR, le Comité syndical du SYANE, s'est prononcé favorablement sur le principe de la délégation du service public de distribution de gaz naturel sur la commune précitée et a engagé une procédure de manière à réunir les conditions permettant d'établir un contrat de concession avec un délégataire, en charge de la construction et de l'exploitation du réseau de distribution publique de gaz naturel.

La CCPR s'engage, au titre du raccordement de sa STEP en vue de l'injection de biogaz dans le réseau gaz naturel, à verser au SYANE un montant de participation financière équivalent au montant de la subvention d'équilibre prévue dans le contrat de concession et permettant d'établir un réseau de gaz naturel raccordant la STEP, à savoir 425 000 €. Par ailleurs, GRDF proposera une offre de raccordement (correspondant uniquement au branchement de la STEP) à la CCPR.

## **AMENAGEMENT**

**Avis du SCOT du Pays Rochois sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Sixt**

Avis favorable avec deux recommandations, une sur le commerce et une sur le règlement graphique à Montisel au projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Sixt.

## **Appel à projets Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte TEPCV**

La CCPR pourrait être éligible à cet appel à projets. Une liste d'actions a été proposée aux services de l'Etat en Haute-Savoie et aux services du Ministère de l'Environnement. Des discussions sont en cours sur l'éligibilité des actions au financement et sur l'enveloppe de subvention disponible pour la CCPR. En attendant le retour définitif du Ministère il est proposé au Conseil communautaire d'acter le principe de la candidature de la CCPR à l'appel à projets.

## **ASSAINISSEMENT**

### **Mise à jour du schéma directeur d'assainissement des eaux usées et de son zonage - mise à enquête publique**

Les communes ou leur groupement doivent délimiter et approuver leur zonage de l'assainissement des eaux usées

## **Réunion du Conseil Communautaire du mardi 28 mars 2017**

### **Vote budgets primitifs 2017**

Le Conseil approuve les budgets : principal (19 870 371 €), assainissement (10 667 050,12 €), déchets (3 359 593 €), PAC (123 045 €), production biométhane (606 170 €), ressource en eau région de Saint Pierre (48 036), GEMAPI (438 672 €), PAE (44 500 €).

### **Vote des taux de fiscalité 2017**

Il n'est pas proposé d'augmenter les taux de fiscalité mais à l'avenir les besoins se font ressentir, compte-tenu des investissements projetés, l'augmentation des taux sera à envisager. Par conséquent, les taux d'imposition applicables à compter de 2017 sont les suivants : Taxe d'habitation, 4,80 % ; Taxe sur le foncier bâti, 3,76 % ; Taxe sur le foncier non bâti : 15,85 %. Pour le taux de CFE, Monsieur le Président rappelle que suite au passage en FPU au 1er janvier 2016, un taux unique de CFE a été voté soit 23,22 %, correspondant au taux moyen pondéré de CFE des communes membres et constaté sur l'année 2015. Il a été aussi mis en place un mécanisme de lissage de ce taux sur une durée de 4 ans. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le maintien des taux d'imposition comme énoncés.

### **Dissolution du SYRE - Répartition actif et passif entre les collectivités membres sur la base du compte administratif voté le 22 février 2017**

Par la suite de la dissolution du syndicat, il a été proposé les conditions de liquidation ci-après : affectation de la totalité des résultats à la CCPR qui reprend l'activité du SYRE pour son compte et le compte des communes de Bonneville et Vougy ; affectation de la totalité de l'actif et du passif à la CCPR qui reprend l'activité du SYRE pour son compte et le compte des communes de Bonneville et Vougy.

### **Ressource en eau région de Saint-Pierre en Faucigny - Convention d'entente entre la CCPR et la régie des Eaux Faucigny Glières (REFG)**

Dans le cadre de sa compétence « étude et suivi des ressources en eau pour la nappe ARVE 1 BORNE », la CCPR continuera d'assurer un suivi piézométrique de la nappe du

après enquête publique. Ce zonage a pour effet de délimiter les zones relevant de l'assainissement collectif et celles relevant de l'assainissement non collectif.

## **ENFANCE**

### **Modifications règlements de fonctionnement 2017-2018**

Le Conseil Communautaire approuve les modifications au règlement de fonctionnement de l'accueil périscolaire.

### **Proposition tarifs année scolaire 2017-2018**

Du fait de la modification des tranches de Quotient Familial en septembre 2016, certaines tranches ont évolué. La commission Enfance propose donc de ne pas augmenter les tarifs, afin que l'année scolaire 2017-2018 devienne l'année de référence. Il est également validé la mise en place d'une pénalité forfaitaire horaire de 25 € par famille en cas de retard au-delà de la fermeture des services.

cône de déjection du Borne pour son compte et pour le compte des Communes de Bonneville et Vougy. Ces dernières seront représentées par la régie des Eaux Faucigny Glières compte tenu du transfert de leurs compétences. Par ailleurs, la gestion de la distribution d'eau potable, comprenant notamment « la sécurité de l'approvisionnement en eau et le maintien de la satisfaction des besoins prioritaires », pour les communes, entre autres de Bonneville et Vougy a été transférée à la Régie des Eaux Faucigny Glières (REFG), établissement public local mis en place par le Syndicat H2Eaux. En conséquence, il est nécessaire de passer une convention d'entente entre la CCPR et désormais la Régie des Eaux Faucigny Glières (REFG) pour fixer les modalités de leur participation.

### **Désignation de représentants du pôle métropolitain du Genevois Français**

Le Genevois français constitue la partie française du Grand Genève, agglomération franco-valdo genevoise. Son périmètre constitue une aire urbaine cohérente au contexte transfrontalier spécifique, marquée par l'influence et l'attractivité de Genève et de la Suisse romande. Ce territoire de 120 communes situées dans l'Ain et la Haute-Savoie est composé de 8 intercommunalités dont deux communautés d'agglomération. Il compte à ce jour près de 400 000 habitants pour 115 000 emplois. Avec un taux de croissance de 2.1 % par an depuis 10 ans, le Genevois français connaît un rythme de croissance démographique parmi les plus importants d'Europe : il accueille plus de 10 000 habitants supplémentaires par an.

Avec 1 actif sur 3 du Canton de Genève habitant en France, le développement du Genevois français est tiré par l'attractivité du Canton de Genève et du Canton de Vaud. Dynamique, le territoire est marqué par de forts besoins en équipements et en services alors que les capacités de financements publics diminuent. La transformation de l'ARC (Assemblée Régionale de Coopération) en Pôle métropolitain traduit une nouvelle étape de coopération et d'actions communes après 10 ans de travail commun (2004 : ARC Association ; 2010 : ARC Syndicat mixte ; 2017 : Pôle métropolitain).

La création du Pôle métropolitain vise à engager une nouvelle étape de l'intégration du territoire. Il s'agit de porter le développement du Genevois français dans une

géographie institutionnelle en pleine évolution, avec la Région Auvergne Rhône-Alpes, le développement du Grand Genève, l'évolution du périmètre de compétences entre l'Etat, les Conseils régionaux et les Départements, l'affirmation du fait métropolitain et le renforcement des intercommunalités ; renforcer nos capacités d'impulsion, de coordination et d'actions afin d'assurer un développement plus équilibré du Genevois français et du Grand Genève, notamment en termes de logements, d'emplois, de mobilité, d'urbanisme, d'environnement, de développement économique ; obtenir des leviers de partenariat supplémentaires.

Il est rappelé que le Pôle métropolitain sera créé entre les membres actuels de l'ARC syndicat mixte, à savoir : la Communauté d'agglomération ANNEMASSE LES VOIRONS AGGLOMERATION, la Communauté d'Agglomération THONON AGGLOMERATION, la Communauté de communes ARVE ET SALEVE, la Communauté de communes FAUCIGNY-GLIERES, la Communauté de communes du GENEVOIS, la Communauté de communes du PAYS BELLEGARDIEN, la Communauté de communes du PAYS DE GEX, la CCPR, Le Pôle sera doté de compétences en matière de coopération transfrontalière, mobilité, aménagement et développement du territoire, transition énergétique et développement durable, développement économique et attractivité. Ces compétences sont décrites et précisées dans le projet de statuts et le projet de définition de l'intérêt métropolitain.

Le Pôle Métropolitain devrait, sous toutes réserves, être créé au cours du second trimestre 2017 et la dissolution de l'ARC Syndicat Mixte devrait être concomitante à la création dudit Pôle. La Communauté de Communes sera représentée par 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants au sein du Comité syndical du Pôle Métropolitain. Sont désignés en tant que délégués titulaires de la CCPR au sein du Comité Syndical du Pôle Métropolitain : Monsieur Marin GAILLARD, Monsieur Gilbert ALLARD, Monsieur Sébastien MAURE ; en tant que délégués suppléants de la CCPR au sein du Comité Syndical du Pôle Métropolitain : Madame Valérie BOUVIER, Monsieur Bernard GAILLARD, Madame Nicole COTTERLAZ-RANNARD ; décide que cette délibération entrera en vigueur à compter de la création du Pôle Métropolitain.

#### **Contrat Corridor- Désignation des représentants de la CCPR au Contrat Vert et Bleu « Arve porte des Alpes »**

Le Conseil, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne les membres du Comité de Pilotage du Contrat Vert Bleu suivants : Serge MARGOLLIET, Bernard GAILLARD, Franca VIVIAND ; suppléants : Claude MOENNE, Claire ROCH, Pierre MARMOUX.

#### **GEMAPI - Désignation des représentants de la CCPR aux Comités Rivières**

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne, pour représenter la CCPR et participer aux comités de rivière du SM3A, les membres suivants : DÉLÉGUÉS DE LA CCPR-ARVE INTEGRALE : Daniel BUFFLIER, Claude MOENNE, autorise Monsieur le Président ou son représentant légal à notifier la présente délibération au SM3A.

#### **Convention d'adhésion au Service prévention des risques professionnels du CDG 74**

Afin de répondre aux obligations réglementaires en matière de prévention des risques professionnels, il est proposé

d'adhérer au service prévention du Centre de Gestion 74. La convention établie par le CDG 74 comprend : La mission d'inspection qui permet de contrôler les conditions de travail et l'application des règles de sécurité par un agent chargé de la fonction d'inspection ; la mission d'assistance qui permet de répondre aux demandes des élus et des agents, d'assister l'assistant de prévention de la collectivité, d'accompagner l'élaboration du document unique. La cotisation est fixée pour 2017 à 0.15 % de la masse salariale (soit estimé pour 2016 : 2 125 €).

#### **Convention de prestation de service- Mission d'archivage avec la ville de La Roche sur Foron**

Afin de mettre à jour le classement des archives de la CCPR et de réaliser des procédures permettant de répondre aux normes de conservation et de consultation des documents, il a été demandé à ce que la ville de La Roche sur Foron, qui dispose d'un service archives, puisse assurer cette prestation. Pour réaliser cette mission, il a ainsi été proposé de réaliser une prestation de service de 6 mois, pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2017, entre le prestataire, la ville de La Roche sur Foron, et l'utilisateur, la CCPR. Il est alors nécessaire de signer avec la ville de La Roche-sur-Foron une convention de prestation de service qui fixe les modalités de mise en œuvre de cette prestation ainsi que les contreparties financières. La prestation sera rémunérée sur la base d'un tarif correspondant aux temps de travail et taux horaires de la prestation (Stagiaire à 100 % et Responsable archivage 5 %).

#### **Indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017**

Les indemnités des élus font référence à l'indice brut terminal de la fonction publique qui jusqu'au 31.12.2016 était fixé à 1015. L'augmentation de cet indice devient 1022 à compter du 01.01.2017. Le montant mensuel des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Président et de Vice-Président, de la façon suivante, à compter du 01.01.2017 : Le Président, Indice brut de la fonction publique x 67.50 % ; Les Vice-présidents, indice brut de la fonction publique x 24.73 %. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes fixant les indemnités de fonction des élus.

#### **Projet d'habitats adaptés pour la sédentarisation de familles issues de la communauté des gens du voyage : bail emphytéotique et participation financière de la CCPR - Subvention équilibre Alfa3A**

Dans le cadre du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage 2012-2017, la CCPR a pour obligation la réalisation de quatre habitats adaptés pour la sédentarisation de gens du voyage. Il est prévu la construction par l'association Alfa3A de quatre logements locatifs sociaux de type PLAI, adaptés aux spécificités des ménages issus de la communauté des gens du voyage. Les typologies pour les logements sont un studio, un T2, un T3 et un T4. Les travaux consistent en la construction d'un bâtiment composé de ces quatre logements et de l'aménagement extérieur du terrain.

Une parcelle, propriété de la ville de La Roche sur Foron a été mise à disposition de la CCPR. Il convient alors que la CCPR passe un bail emphytéotique avec Alfa3A afin qu'ils

puissent construire les logements. Afin de finaliser le financement de l'opération, il est demandé à la CCPR de verser une subvention d'équilibre pour l'opération. Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le versement d'une subvention d'équilibre d'un montant maximum de 50 535 €.

### Approbation du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur

La CCPR a lancé l'élaboration d'un Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du Demandeur (PPGDLSID). Le plan partenarial définit les orientations destinées à assurer la gestion partagée des demandes de logement social et à satisfaire le droit à l'information, en fonction des besoins en logement social et des circonstances locales, et les actions permettant sa mise en œuvre. Ce plan a été élaboré en associant notamment les communes de la CCPR et les bailleurs sociaux du territoire.

### Opération « Arve Pure 2018 » - Avenant n° 1 à la convention de financement

La Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) fixe comme un de ses objectifs l'atteinte du bon état des eaux et des milieux aquatiques à l'horizon 2015. Ce bon état prend notamment en compte les concentrations en substances

dangereuses. Par ailleurs, des objectifs de réduction voire de suppression sont assignés aux substances les plus dangereuses pour l'eau et ce quel que soit l'état des cours d'eau. Ces objectifs sont repris, entre autre, dans le plan national concernant les micropolluants.

Le SDAGE Rhône-Méditerranée et son orientation fondamentale 5 « lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé » fixe les objectifs à atteindre et présente les territoires les plus concernés. Par ailleurs l'Arve représente un territoire à enjeux pour l'alimentation en eau potable de la vallée mais également du bassin Genevois puisque qu'une partie des eaux de l'Arve sert à la réalimentation artificielle de la nappe du Genevois.

Le 10<sup>ème</sup> programme « Sauvons l'eau de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse 2013-2018 » affiche comme priorité, la lutte contre les pollutions toxiques et les substances dangereuses. A ce titre, l'Agence de l'Eau initie la suite du précédent Contrat Arve Pure 2012, en proposant au territoire du bassin versant de l'Arve, bassin du SAGE, un nouveau contrat, « Arve Pure 2018 ».

Sur la durée du contrat « Arve Pure 2018 » et dans l'enveloppe programmable de 18.4 M€, le montant maximum total des coûts liés à l'action du SM3A représente 659 000 €, constituant, suite aux aides de l'Agence de l'eau RMC un reste à charge de 290 000 €.

## Fonds Air Bois

**FONDS Air Bois**  
**2 000€**  
 Pour changer votre vieux chauffage bois !

Plus d'infos à l'occase de votre mairie et sur  
[WWW.FONDS-AIR-BOIS.FR](http://WWW.FONDS-AIR-BOIS.FR)  
 04 50 25 24 91  
[fonds-air-bois@sm3a.com](mailto:fonds-air-bois@sm3a.com)

Logos: ARVE, La Région, Habitat 33, SM3A

**ARRÊTEZ DE VOUS ENFLAMMER !!**

À L'AIR LIBRE, LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS EST INTERDIT\*

UNE PRATIQUE POLLUANTE POUR L'ENVIRONNEMENT ET TOXIQUE POUR VOTRE SANTÉ

« D'INSTOS DANS VOTRE MAIRIE »

Le SAVIEZ-VOUS ?

En cas de non-respect, une contravention de 450 euros peut être appliquée (art. 131-13 du nouveau code pénal)

DÉCHETS VISÉS : tontes de pelouse, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'égavage...

PARTICULIERS, COLLECTIVITÉS, ENTREPRISES.

DES SOLUTIONS EXISTENT : compostage, broyage et paillage, tonte mulching, apport en déchèterie

Vallée de l'Arve Tous acteurs de la qualité de l'air !

Atteinte réalisée par Le FONDS Air Bois, outil du Plan de Protection de l'Atmosphère de la vallée de l'Arve

Logos: PPA, ARVE, La Région, Habitat 33, SM3A, etc.



## URBANISME

### Quelques rappels utiles

Pour tout projet :

- Construction nouvelle, extension,
- Réhabilitation, changement de destination d'un bâtiment existant,

Merci :

- de vous mettre en relation avec le Service Urbanisme auprès de la Mairie, et ce, afin d'obtenir toutes les informations nécessaires afin que chaque projet soit concrétisé dans le respect des règles de notre Plan Local d'Urbanisme.
- d'effectuer cette démarche avant tout commencement de travaux.



### Déclarations préalables acceptées

BESSON Henri	94, Chemin des Ornay	Véranda
CARDINET Vincent	2152, Route de Bonneville	Abri de jardin
CARDINET Vincent	2152, Route de Bonneville	Piscine enterrée
CORBON Sébastien	259, Route de Creulet	Piscine
DEPPERT Philipp	278, Chemin du Peuplier	Division parcellaire
DUNAND Régis	420, Route de Reignier	Ravalement façades
ENEDIS	Route de Bonneville	Implantation poste transformation alimentation électrique Les Jardins du Château
Indivision ROCH	Chemin du Peuplier	Division parcellaire
JOURDEN Stéphane	412, Route du Salève	Abri de jardin + piscine
LAGIER Maxime	60, Route des Chars	Piscine enterrée
LAUGT Paul	71, Chemin des Champenois	Clôture + portails
MANZO Nicolas	291, Route de Fessy	Division parcellaire
MEILHAN Eric	705, Route de Fessy	Clôture + portails
PEKER Dondu	2256, Route de Bonneville	Mur de soutènement + clôture
PUTHOD Didier	60, Route de Fessy	Ravalement façades
ROBLET Rémi	2732, Route de Bonneville	Abri de jardin
SARL Grandjacques TP	Route de Bonneville	Aménagement terrain avec exhaussement
SARL Grandjacques TP	1721, Route de Thonon	Exhaussement
SCI BERBIGETTE	71, ZA de Chevilly	Modification façades
SYANE	Route de Bonneville	Local technique pour fibre optique
TAPPAZ Serge	255, Route de Reignier	Abri voitures
TISSOT Félix	21, Route de Reignier	Sas d'entrée

## Permis de construire acceptés

CHAPPÉ Brice	2521, Route de Bonneville	Déplacement implantation garage et réduction surface + extension balcon
CHIBANE Steve et THEUNISSEM Nelly	714, Route de Lanovaz	Maison individuelle + garage
DE GIOVANNI Anthony et PEILLON Florine	Clos Dommartin – Lot 7	Maison individuelle mitoyenne
DESALMAND Nadège	321 Ter, Route de Fessy	Maison ossature bois + garage
ENNA Pascal et GENTIL Emmanuelle	Clos Dommartin – Lot 1	Maison individuelle mitoyenne
FAUCHEUX Sébastien	714 Bis, Route de Lanovaz	Maison individuelle + garage
HANSZ Gilles	19, Chemin du Peuplier	Maison individuelle + garage double
LANOVAZ Karine	1032, Route de Lanovaz	Création logement dans bâtiment existant
LHOMME François	Clos Dommartin – Lot 10	Maison individuelle mitoyenne
MANZO Nicolas	289, Route de Fessy	Maison individuelle + garage
MICHEL Audrey	Clos Dommartin – Lot 4	Maison individuelle mitoyenne
MORNET Thomas et SOUCHON Emilie	240, Route de Maclenay	Maison individuelle + garages
PEIRERA Pierre et KHAZIZOV Fola	Clos Dommartin – Lot 8	Maison individuelle mitoyenne
PELLISSIER Jérôme	2385, Route de Bonneville	Maison individuelle + garage
PUTHOD Didier	130, Route de Fessy	Maison individuelle
ROBERT Frédéric et ROBERT PERONE Lucia	Clos Dommartin – Lot 9	Maison individuelle mitoyenne
ROBERT Lilian	Clos Dommartin – Lot 2	Maison individuelle mitoyenne
SARL Timko Immobilier	37, Chemin du Peuplier	Rénovation ancien bâtiment : création 5 logements dans volume existant
SILLAUME Pascal	96, Route de Maclenay	Maison individuelle + garage
TOLLANCE Franck	180, Chemin de Nabeau	Extension habitation
VACCHIERI Steve et ZAMNIBORTCH Sonia	Clos Dommartin – Lot 6	Maison individuelle mitoyenne
VAUDIN François	Clos Dommartin – Lot 5	Maison individuelle mitoyenne
VERGUET Sébastien et GAUDIN Aurélia	23, Chemin du Peuplier	Maison individuelle + garage
VISANO Grégory et RICHARD Aurélie	Clos Dommartin – Lot 3	Maison individuelle mitoyenne

## Permis d'aménager acceptés

CHEVROT Claude	Route de Lanovaz	Lotissement pour 4 lots (maisons individuelles)
Indivision PERBET	Route de Montagny Lotissement La Pommeraie	Nouveau périmètre du lotissement
SNC Les Clos Scotti 1	Chemin du Clos Scotti	Mise en conformité aménagements suite à réalisation travaux : plateforme transformateur ERDF

## Permis de démolir accepté

Indivision ROCH	Chemin du Peuplier	Démolition totale bâtiment
-----------------	--------------------	----------------------------



## Conseil municipal du 3 octobre 2016

### DÉLIBÉRATIONS

#### DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA CAF DE LA HAUTE-SAVOIE POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIEL ET MOBILIER POUR LA NOUVELLE SALLE D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, sollicite une subvention auprès de la Caisse d'allocations familiales de la Haute-Savoie pour l'acquisition de matériel et mobilier pour la nouvelle salle d'accueil périscolaire.

#### DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA MSA ALPES DU NORD POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIEL ET MOBILIER POUR LA NOUVELLE SALLE D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, sollicite une subvention auprès de la MSA Alpes du Nord pour l'acquisition de matériel et mobilier pour la nouvelle salle d'accueil périscolaire.

#### AUBERGE D'ARENTHON : RÉVISION DU LOYER POUR L'ANNÉE 2016-2017

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide, pour la période du premier novembre 2016 au 31 octobre 2017, de fixer le loyer principal mensuel de l'Auberge à la somme de 1 381,99 €.

#### RÉSEAU TRÈS HAUT DÉBIT - IMPLANTATION D'UN LOCAL TECHNIQUE POUR FIBRE OPTIQUE - CONVENTION DE DROIT D'USAGE DU DOMAINE PRIVÉ AVEC LE SYANE

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, consent au SYANE un droit d'usage de l'emprise, d'une surface de 12 m<sup>2</sup>, sur la parcelle communale cadastrée section B numéro 989, située au lieu-dit Chez Coutard, pour lui permettre d'implanter, d'exploiter et d'entretenir le réseau de communications électroniques dont le SYANE a la charge, dans le cadre de l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales.

#### SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ACCORDÉE À L'ASSOCIATION PTP RECORDS

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide d'attribuer, à titre exceptionnel, une subvention d'un montant de 500 euros (cinq cents euros) à l'association « PTP Records ».

#### CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LES COMMUNES D'AMANCY, CORNIER, ÉTEAUX, SAINT-LAURENT, SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY, SAINT-SIXT ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS, POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE FOURNITURES DE BUREAU

Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve la constitution d'un groupement de commandes avec les Communes d'Amancy, Cornier, Eteaux, Saint-Laurent, Saint-Pierre-en-Faucigny, Saint-Sixt et la Communauté de communes du Pays Rochois pour la passation d'un marché « accord-cadre » en procédure adaptée pour l'achat de fournitures de bureau en trois lots (fournitures de bureau, papier et enveloppes).

### COMMISSION AMENAGEMENT DU VILLAGE – PLU

La CCPR a validé le souhait de la municipalité de ne pas engager de procédure de révision du PLU, suite aux résultats de l'étude sur la consommation des espaces.

### COMMISSION TRAVAUX – BÂTIMENTS

- L'entreprise COSEEC doit venir sur place pour donner son avis sur la sécurité de la balançoire.
- La société Alpes contrôles doit recontacter la mairie afin de présenter une proposition de déplacement du barbecue qui est trop proche de l'espace de jeux.
- Suite aux dégâts occasionnés par des jeunes sur le moulin, il avait été demandé à l'entreprise GRESSET de réaliser les travaux de réparation, mais celle-ci n'est toujours pas intervenue. Un courrier va être envoyé à l'entreprise pour leur demander d'effectuer les travaux dans les prochaines semaines.
- La commune va recevoir une subvention de 10'736 euros au titre de la D.E.T.R. pour la réalisation des travaux d'accessibilité des bâtiments municipaux.
- En vue d'une réflexion sur l'extension ou le réaménagement du local technique et afin de répondre à la réglementation concernant les conditions de travail du personnel technique, une visite du nouveau local technique de Scientrier sera organisée le jeudi 20 octobre à 17h00.

### COMMISSION VOIRIES

Concernant l'aménagement du Chemin de la Tour, deux entreprises ont été retenues :

- l'entreprise SMTP (volet Travaux publics) pour un montant de 22 932,45 €,
- l'entreprise FALCONNET (volet paysagiste) pour un montant de 4 150,00 €.

Les travaux devraient démarrer à la mi-octobre.

A la demande de la Mairie de Cornier, une réunion avec les élus de Cornier, les membres de la Commission Voiries et les conseillers départementaux Messieurs DUVERNAY et MUDRY est prévue le mercredi 19 octobre à 19h en Mairie, afin de discuter du projet de déviation de la zone artisanale de Cornier sur la commune d'Arenthon.

Une demande d'habitants de Lanovaz a été reçue : ils souhaiteraient que l'école soit mieux signalée sur la Route traversant le chef-lieu afin d'inciter les automobilistes à ralentir. La Commission a décidé d'installer des panneaux de signalisation sur la Route du chef-lieu à hauteur de l'école ainsi qu'au carrefour de la route de Lanovaz et de la Route de Bonneville, pour assurer un maximum de sécurité aux élèves à proximité du centre village. Plusieurs projets ont été proposés en dépenses pour l'année 2017 lors de la réunion du 27 septembre 2016 :

- Réaliser deux tronçons de trottoir vers le Clos Scotti, afin d'assurer la liaison entre les trottoirs existants et la sécurité des piétons,
- Installer une grille d'eaux pluviales sur la Route de Fessy en raison de problèmes d'écoulement.

Un courrier de relance va être envoyé au CERD de Saint-Pierre-en-Faucigny pour demander la mise en place de panneaux d'interdiction de doubler sur la RD 19, afin de sécuriser les carrefours du hameau de Fessy.

## COMMISSION ENVIRONNEMENT – AGRICULTURE – FOSSES – RUISSELLEMENT

Suite aux problèmes d'écoulement ayant entraîné l'inondation d'un garage dans le hameau de Chez le Russe, la Commune va intervenir et curer sous la route du Chemin du Russe, comme l'a demandé l'assurance du propriétaire de l'habitation.

Madame BOEX présente le devis établi par Maître DELUERMOZ pour la recherche des propriétaires des parcelles longeant le Chemin des Tattes. Le devis s'élève à environ 5 000 euros.

Madame BOEX indique que le coût total de l'opération, à savoir la recherche des propriétaires et le déplacement du piège à gravier, s'élèverait à plus de 20 000 euros.

Cela permettrait de désenclaver une parcelle agricole appartenant à Monsieur Claude SOMMEILLER, mais les membres du Conseil estiment qu'il s'agit d'une somme importante pour une opération qui n'est pas d'intérêt général.

Monsieur DECARROUX propose un éventuel échange de parcelles entre celle de Monsieur SOMMEILLER et une appartenant à la Commune ou au CCAS.

Par ailleurs, les élus souhaitent demander conseil auprès de l'avocat de la Commune pour savoir quelles sont les obligations concernant l'accessibilité d'un chemin et d'une parcelle enclavée.

## COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES – JEUNESSE ET SPORT

La date d'inauguration des tableaux interactifs à l'école Benoît Chamoux le jeudi 6 octobre à 17h00, en présence du conseiller départemental Raymond MUDRY, de l'APE et du Dauphiné.

Des nouveaux bacs de compost ont été installés dans la cour de l'école, cela complète la démarche de développement durable engagée par le Service Enfance Jeunesse et Sport après l'achat de poubelles de tri sélectif mis en place dans la cour de l'école. A la place de l'ancien compost, les responsables du Service Enfance Jeunesse et Sport souhaiteraient une table avec des bancs qui serviraient pour les devoirs et activités manuelles effectués à l'extérieur. Les membres du Conseil sont favorables à cette proposition.

Le Service Enfance Jeunesse et Sport et l'équipe enseignante organisent la semaine du goût avec les enfants du 10 au 14 octobre 2016. Des animations seront réalisées par l'entreprise LEZTROY et un budget supplémentaire de 500 euros a été alloué pour cette opération.

Le coût du Point Accueil Jeunesse pour l'année 2015/2016 à la charge de la Commune s'élève à 23 000 euros.

A la demande d'habitants et de parents d'élèves, le pot de fleurs situé sur la zone piétonne longeant l'école (au coin du nouveau bâtiment, près du portail principal de l'école) a été déplacé afin de sécuriser les déplacements des enfants et des familles près de l'école.

Des parents ont réclamé la pose de barrières entre le parking et le cheminement piéton et ont évoqué le manque de sécurité du parking lors de la dépose des enfants. La pose de barrières ne semble pas être une solution car les enfants risquent de grimper dessus et engendrer des accidents. Madame COUDURIER propose d'aborder le sujet lors du prochain conseil d'école.

En raison du plan Vigipirate qui oblige normalement à supprimer les parkings devant l'école, d'une part, et du manque de sécurité évoqué par les parents d'autre part, elle proposera de fermer purement et simplement le portail d'entrée sur la place et

déplacer l'entrée de l'école côté entrée du bas (vers la salle d'accueil périscolaire). Cela résoudrait les problèmes de sécurité invoqués par les parents et faciliterait l'aménagement futur de la place du village, ce qui était réclamé par la Commission "Gestion du patrimoine communal". L'entrée côté place resterait accessible uniquement pour l'accès handicapé.

Madame COUDURIER présente le projet du Service Enfance Jeunesse et Sport qui souhaiterait utiliser de nouvelles technologies (réseaux sociaux) pour communiquer avec les jeunes et les familles. Les élus sont craintifs vis-à-vis des réseaux sociaux et de leurs éventuelles déviances. Par ailleurs, l'encadrement et le contrôle des réseaux sociaux et de leur contenu demanderait beaucoup de temps aux responsables du service. Ce sujet sera révoqué lors d'un prochain conseil.

## COMMISSION CULTURE – BIBLIOTHEQUE

### *Bibliothèque*

La sortie organisée à Moge le 2 septembre dernier pour les bénévoles de la bibliothèque a été très appréciée par toute l'équipe.

Mini-exposition de peintures à la bibliothèque, organisée par l'association PTP Records et la bibliothèque.

Des ateliers d'écritures vont être organisés les vendredis 4 et 18 novembre, ainsi que le lundi 19 décembre.

L'exposition « Arenthon d'hier et d'aujourd'hui » aura lieu du jeudi 10 novembre (vernissage) au samedi 17 décembre inclus.

### *Culture*

La sortie culturelle à Martigny pour l'exposition Picasso organisée le 20 septembre dernier a été bien appréciée, malgré un nombre de participants moins important que lors des précédentes sorties.

Une nouvelle sortie culturelle au Musée Chaplin à Vevey sera organisée le mardi 8 novembre prochain.



## COMMISSION GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAL

Le projet de regroupement de toutes les classes dans l'ancien bâtiment de l'école et la réalisation d'un ascenseur près de l'extension de l'ancien bâtiment a été présenté par le CAUE.

Une réflexion sur l'aménagement de la place du village, en intégrant la mairie, la micro-crèche, l'école, la maison des associations et l'église doit encore être menée.

Il a été demandé au CAUE de réaliser une étude économique afin de chiffrer le coût des travaux de l'école et de l'aménagement de la place.

Messieurs DECARROUX et LE JONCOUR ont fait un retour suite à la journée visite organisée par le CAUE le 29 septembre dernier. L'aménagement urbanistique et paysager des places communales de plusieurs villes (Contamine-sur-Arve, Bonneville, Sallanches et Vougy) a été présenté aux élus ; ces projets ont été réalisés grâce à des concours d'architecte. Les membres du Conseil sont favorables à la proposition d'utiliser un concours

d'architecte pour la réalisation du projet de réaménagement de l'école et de la place du village.

## COMMISSION GESTION DU PERSONNEL COMMUNAL

Plusieurs jeunes vont être accueillis en stage dans les services municipaux (administration, comptabilité, service enfance jeunesse et sport) durant l'année scolaire.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS (CCPR)

Le Conseil communautaire a approuvé le financement de la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) par une taxe. Cette taxe annuelle sera mise en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et sera répartie en pourcentage par rapport à la taxe d'habitation, la taxe du foncier bâti, la taxe du foncier non bâti et la cotisation foncière des entreprises. Lors du prochain conseil de la CCPR, une délibération sera prise pour transférer la compétence GEMAPI au SM3A.

## Conseil municipal du 7 novembre 2016

### DELIBERATIONS

#### INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE AU COMPTABLE DU TRÉSOR POUR L'ANNÉE 2016

Le Conseil municipal, après délibération, (1 abstention ; J. FREMEAUX) décide de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983, d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % pour l'année 2016, soit un montant de 479,46 € nets, et que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Claude DOMINICI, Receveur municipal.

#### RÉTABLISSEMENT DES VOIES DE COMMUNICATION SUITE À LA DÉLIMITATION DU DOMAINE PUBLIC AUTOROUTIER CONCÉDÉ (DPAC) DE L'AUTOROUTE A40

La Société ATMB a chargé le cabinet de Géomètre-Expert GEOMEXPERT à Montargis de procéder aux opérations de délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A40 qui traverse le territoire de la Commune d'Arenthon. Le plan de projet de délimitation qui permettra la remise foncière des voies par acte administratif gratuit et les frais de transfert seront à la charge d'ATMB est présenté.

Avant toute décision, le Conseil municipal souhaite avoir plus de précisions sur la remise des voies à la Commune (prise en charge du déboisement, entretien des fossés...) ; la délibération est donc reportée.

#### PROJET DE RÉNOVATION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX ET D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE VILLAGE – CONTRAT D'INTERVENANT EXTÉRIEUR

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, autorise le Maire à passer et signer le contrat d'intervenant extérieur proposé par le CAUE pour une mission et conseil dans le cadre du projet de rénovation des bâtiments communaux et d'aménagement du centre village.

#### SUBVENTION ACCORDÉE POUR UN VOYAGE PÉDAGOGIQUE À LONDRES ET À BERLIN ORGANISÉ PAR LE COLLÈGE KARINE RUBY DE SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, donne son accord pour l'octroi d'une subvention demandée par le collège Karine Ruby de Saint-Pierre-en-Faucigny pour un montant de 60.- € (dix euros multipliés par six jours multipliés par un élève).

#### SUBVENTION ACCORDÉE AU CENTRE DE FORMATION MFR DE CRANVES-SALES

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, donne son accord pour l'octroi d'une subvention demandée par la Maison Familiale Rurale de Cranves-Sales pour un montant de 25.- € (vingt-cinq euros multipliés par un élève).

#### CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, conformément à la loi ALUR, la DDT a cessé d'instruire les demandes d'autorisations du droit des sols pour le compte des communes appartenant à des Etablissements Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 10 000 habitants. Dans le cadre du schéma de mutualisation, la Communauté de communes du Pays Rochois (CCPR) a engagé une réflexion afin de pouvoir apporter une réponse aux communes n'ayant pas de service instructeur. La commune d'ETEAUX avait exprimé un besoin dès la fin de l'année 2015, raison pour laquelle la CCPR lui avait proposé une prestation de services pour l'instruction des autorisations de droits de sols à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Pour cette raison, il est proposé de créer un service commun pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve l'adhésion au service commun pour l'instruction des autorisations du droit de sols et la convention de mise en place d'un service commun pour l'instruction des autorisations du droit des sols.

## COMMISSION TRAVAUX – BÂTIMENTS

En raison de problèmes d'accessibilité et de sécurité pour le local des jeunes situé au sous-sol de l'auberge, la municipalité souhaite fermer ce local. En effet, il n'existe pas d'issue de secours pour ce local. La Commission Vie Associative/Animation va rencontrer l'Association des Jeunes d'Arenthon afin de discuter de la fermeture du local et de la possibilité d'utiliser les salles de la Maison des Associations. Il a été proposé que ce local soit utilisé pour stocker du mobilier du service technique.

Projet de rénovation de l'aire de jeux et du skate park qui pourrait être subventionné à hauteur de 40 % par la région. Les élus s'interrogent sur l'utilité d'une telle démarche de subvention, face au gros travail de réalisation du dossier de subvention pour les services municipaux. Les conseillers seraient plus favorables à déposer une demande de subvention pour la rénovation de l'école plutôt que pour la rénovation du skate park et de l'aire de jeux, étant donné que le budget de rénovation de l'école serait bien plus important.

Monsieur DECARROUX indique qu'il serait nécessaire de nettoyer le caveau communal et l'ossuaire communal. Monsieur le Maire va se renseigner auprès du marbrier DUBY pour réaliser ces travaux (sablage).

## COMMISSION VOIRIES

Le bicouche a été réalisé au Chemin de la Tour et il reste à réaliser les travaux paysagers et la signalétique au sol. Un courrier va être envoyé aux riverains pour les informer des travaux réalisés et des coûts investis par la collectivité.

Liste les travaux de voirie prévus en 2017 :

- Réalisation d'un accès de propriété à la zone artisanale de Chevilly, suite à la demande d'un riverain ;
- Prolongation des trottoirs et réalisation d'un renfort vers le Clos Scotti, afin de sécuriser le secteur,
- Proposition de remplacer les barrières trottoirs à La Papéterie par des barrières en béton (plus solides, non dommageables pour les réseaux souterrains et moins coûteuses) ;
- Installation de panneaux lumineux pour la signalisation de l'école, alimentés à l'énergie solaire.

## COMMISSION ENVIRONNEMENT – AGRICULTURE – FOSSES – RUISSELLEMENT

Une rencontre a été organisée avec l'avocate de la Commune pour discuter du problème du Chemin des Tattes. Madame BOEX indique qu'un propriétaire a la possibilité de demander (et d'obtenir) le désenclavement de sa parcelle. Toutefois, il faut que la solution soit la moins coûteuse, la plus logique et la plus simple. En l'espèce, le désenclavement de la parcelle de Monsieur SOMMEILLER coûterait plus de 19 000 euros (recherche des propriétaires et déplacement du piège à gravier), et cette solution serait trop coûteuse pour la Commune. Une rencontre va être organisée avec Monsieur SOMMEILLER.

## COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES – JEUNESSE ET SPORT

La CAF va verser une subvention de 1 300 € pour le mobilier périscolaire de la nouvelle salle d'accueil périscolaire.

Monsieur TARDIF apporte des précisions sur le projet du Service Enfance Jeunesse et Sport qui souhaiterait utiliser de nouvelles technologies (réseaux sociaux) pour communiquer avec les

jeunes et les familles. Les élus sont craintifs vis-à-vis des réseaux sociaux et de leurs éventuelles déviances. Par ailleurs, l'encadrement et le contrôle des réseaux sociaux et de leur contenu demanderaient beaucoup de temps aux responsables du service. La collectivité n'a pas les moyens humains et techniques d'appréhender au mieux et d'encadrer ces réseaux sociaux. A la majorité, le projet de réseaux sociaux n'est pas retenu par la municipalité.

Lors du Conseil d'école du 3 novembre dernier, Madame COUDURIER a présenté le projet de condamner l'ouverture du grand portail de l'école donnant sur la place dans l'objectif de répondre aux dispositifs du plan Vigipirate et d'assurer une meilleure sécurité des enfants. Le portail du haut sera fermé et réservé à l'accès handicapé uniquement.

A compter du 5 décembre 2016, toutes les entrées et sorties de l'école se feront par le petit portail du bas (près de la salle d'accueil périscolaire). Les parents sont donc invités à déposer et récupérer leurs enfants près du petit portail à l'arrière du bâtiment (accès par le parking du champ de foire près du hangar municipal).

Des affiches seront apposées aux entrées de l'école et un courrier sera distribué à toutes les familles. Cette proposition a été bien accueillie par les parents d'élèves.

La semaine du goût s'est très bien passée et fût très appréciée par les enfants, les enseignants et les animateurs. Des animations ont été réalisées par la société LEZTROY et la cheffe de cuisine de l'auberge d'Arenthon. Un fort travail de collaboration et de complémentarité a été effectué entre l'enseignement des enseignants et les ateliers organisés par le Service Enfance Jeunesse et Sport.

## COMMISSION SOCIALE

La collecte alimentaire a permis de récolter plusieurs dizaines de kilos de nourritures, ainsi que des bons alimentaires de la part des Pompiers, du Comité des fêtes et du Club de foot.

Une campagne de sensibilisation va être réalisée par la Croix-Rouge française sur le territoire de la Commune. L'information a été affichée en Mairie et publiée sur le site internet de la Commune.

## COMMISSION CULTURE – BIBLIOTHEQUE

. Organisation d'ateliers d'écritures.

. La bibliothèque d'Arenthon participe au projet du mois du film documentaire avec les médiathèques de Saint-Pierre-en-Faucigny, Reignier et Bonneville en partenariat avec Savoie-Biblio.



## COMMISSION COMMUNICATION – INFORMATION

Madame BOEX demande l'avis du Conseil sur la publication dans le bulletin municipal des articles relatifs aux associations dont l'objet n'est pas d'intérêt général. Il a été décidé de publier tous les articles des associations, même ceux évoquant les activités internes à l'association, car la finalité est de faire découvrir les associations aux habitants et de favoriser l'adhésion de nouveaux bénévoles.

## COMMISSION GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAL

Rencontre de l'héritière de Monsieur Camille SAUTHIER, à la demande de cette dernière. Il a été dit que la Commune était fortement intéressée par l'acquisition des parcelles de Monsieur SAUTHIER, en vue de répondre aux orientations d'aménagement prévues dans le PLU. Une rencontre va être organisée avec l'EPF pour le portage du projet sur ce tènement dans le chef-lieu.

## Conseil municipal du 5 décembre 2016

### APPROBATION DES TARIFS COMMUNAUX POUR L'ANNÉE 2017

- Approbation des tarifs à appliquer pour l'année 2017, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- Application de cette tarification par tacite reconduction sauf modification.

### INTÉGRATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF DU SYNDICAT ARENTHON SCIENTRIER SPORTS (SA2S) SUITE À SA DISSOLUTION

Décision d'intégrer dans le budget principal de la Commune la partie de l'actif et du passif ainsi que les résultats du SA2S qui reviennent à la Commune d'Arenthon,

Précision : les opérations d'intégrations sont des opérations d'ordre non budgétaires effectuées par le comptable des Finances Publiques,

Décision de retenir les entreprises suivantes suite à la révision des contrats d'assurance :

- Lot 1 - Assurance Dommage aux biens : Groupama
- Lot 2 - Assurance Flotte automobile et risques annexes : SMACL
- Lot 3 - Assurance Responsabilité civile : SMACL
- Lot 4 - Assurance Protection juridique : SMACL
- Lot 5 - Assurance Risques statutaires : Groupama

dans le cadre d'un marché à procédure adaptée relatif à l'exécution de prestations d'assurances, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour une durée de 12 mois renouvelable trois fois par tacite reconduction,

### CONTRIBUTION AUPRÈS DE LA CAISSE MUTUELLE DE PRÉVOYANCE DU PERSONNEL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (MUTAME)

Approbation du versement d'une contribution de 117,00 (cent dix-sept) euros, au profit de la Caisse Mutuelle de Prévoyance du Personnel des Collectivités Territoriales - La Mutame Savoie Mont-Blanc.

### CRÉATION D'UNE VOIE PUBLIQUE ET DÉNOMINATION : CLOS DOMMARTIN

- Approbation de la proposition de dénomination de la voie nouvelle : CLOS DOMMARTIN,

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS (CCPR)

Transfert de la compétence économique : les périmètres des zones transférées ont été définis. Les zones artisanales de la Commune ne seront pas intégrées dans le transfert, elles resteront donc à charge de la collectivité mais l'allocation de compensation ne sera pas imputée.

S'agissant du PLU intercommunal, il a été décidé en Bureau des Maires de s'opposer au PLU intercommunal appliqué automatiquement à compter du 27 mars 2017, sauf opposition, étant donné que certaines communes sont déjà en cours d'élaboration ou de révision de leur PLU. Une délibération sera prise en janvier 2017.

## SYNDICAT D'EAU ARENTHON SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY

Cérémonie des 80 ans du Syndicat prévue le mercredi 23 novembre à 19h00 à la Maison des Associations.

Les élus s'interrogent sur le creusement des parcelles du projet immobilier « Le Clos du Château ». En effet, cela va engendrer un mur élevé pour les habitations proches de l'Impasse Dommartin ; Il est demandé qu'un courrier soit envoyé au promoteur afin de demander qu'un mur de soutènement ou un autre procédé soit réalisé pour sécuriser les riverains des lots 1 et 10.

## COMMISSION TRAVAUX – BÂTIMENTS

Présentation du devis de l'architecte JEANNE pour la réalisation des plans du projet de réaménagement et d'extension du local technique, d'un montant de 1 920 € TTC. Un devis va être demandé à l'architecte FROMONT pour comparer.

Présentation du devis de l'électricien Olivier BOUCHET pour le remplacement des luminaires défectueux dans la salle du Conseil, d'un montant de 2 118,83 euros. Le Conseil valide ce devis.

La Commune est toujours en attente de la fin d'intervention de l'entreprise MDPH pour les travaux de métallerie à l'école et à la Mairie concernant l'accessibilité : une relance est prévue.

Pour la rénovation du vestiaire de foot, un métrage du bâtiment va être effectué membres de. Des devis seront ensuite demandés à des entreprises pour la réalisation des travaux.

## COMMISSION VOIRIES

Un courrier a été envoyé aux riverains du Chemin de la Tour pour les informer de la finalisation de l'aménagement et de la sécurisation de la voie. Il a été rappelé l'interdiction de stationner sur le Chemin de la Tour et le respect des propriétés voisines et de la limitation de vitesse fixée à 30 km/h.

Attente d'un devis de Proximark pour la mise en place d'une signalétique au sol pour les vélos sur la Route de Bonneville.

Une réunion prévue pour valider l'implantation des nouveaux panneaux de signalisation commandés.

Un relevé topographique de la Route de Bonneville, au lieu-dit Les Chars, va être demandé au Cabinet CARRIER pour le projet de réalisation de trottoirs le long de la voie.

Une consultation a été publiée pour renouveler le marché d'entretien de la voirie. Plusieurs entreprises ont contacté la Mairie car le diagnostic amiante n'a pas été intégré dans le marché : nouvelle réglementation depuis 2015.

D'après la société Eiffage, le diagnostic ne sera nécessaire que lors de gros travaux de voirie, tels que le rabotage, le sciage, etc.

## COMMISSION ENVIRONNEMENT – AGRICULTURE – FOSSES – RUISSELLEMENT

Concernant la déclaration préalable de la famille Portigliatti concernant un exhaussement. Il a été constaté que la hauteur s'élevait à 4,50 mètres et était donc supérieure à la hauteur déclarée dans l'autorisation d'urbanisme. Par conséquent, il a été demandé à la famille PORTIGLIATTI de redéposer une nouvelle déclaration.

Rappel aux membres du Conseil que plusieurs plaintes ont été faites à l'encontre de Monsieur GEORGIEV dénonçant le dépôt de déchets sauvages sur ses parcelles. Ces déchets sauvages causent une gêne physique et visuelle aux riverains. Un courrier va être envoyé à Monsieur GEORGIEV en lui demandant d'enlever tous ses déchets.

Une réunion est prévue, afin de mettre à jour le plan de la Commune (rues, ruisseaux, etc.).

La date de la prochaine Randonnée du Terroir est fixée le dimanche 2 juillet 2017.

## COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES – JEUNESSE ET SPORT

Depuis le 5 décembre, les parents d'élèves ont l'obligation de déposer et récupérer leurs enfants uniquement au niveau du petit portail, près de la salle d'accueil périscolaire, en raison du plan Vigipirate et afin d'assurer une meilleure sécurité des enfants. Le portail du haut donnant sur la place est désormais fermé et sera réservé à l'accès handicapé uniquement. Des affiches ont été apposées devant l'école, au Service enfance jeunesse et sport et à l'accueil périscolaire.

Réunion prévue avec TERACTION sur l'étude des effectifs et besoins scolaires futurs.

Lors de la prochaine réunion, le renouvellement du PEDT sera évoqué.

## COMMISSION SOCIALE

Le goûter de Noël des Anciens aura lieu le jeudi 15 décembre 2016 à la Maison des Associations, avec les enfants de l'école. Les recettes du Téléthon s'élèvent à 10 124 €.

## COMMISSION VIE ASSOCIATIVE - ANIMATION

L'APE organise un apéro de Noël et une vente de sapins le vendredi 9 décembre après la sortie des classes

## COMMISSION CULTURE – BIBLIOTHEQUE

Bibliothèque

Un atelier d'écritures est organisé le lundi 19 décembre à la bibliothèque.

L'exposition « Arenthon d'hier et d'aujourd'hui » continue jusqu'au samedi 17 décembre inclus.

La statue Saint Sébastien sera livrée à l'église le lundi 12 décembre, après plusieurs années de restauration

## COMMISSION GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAL

Suite réunion avec le CAUE et l'économiste Monsieur TOURNIER..

Des estimations des travaux ont été établies :

- 1 806 120 € pour le projet de rénovation de l'école,
- 1 652 880 € pour le projet d'aménagement de la place du village.

L'aménagement de la place pourra être réalisé en plusieurs phases, il serait opportun de faire appel à un concours d'architecte pour avoir une vue d'ensemble sur le projet d'aménagement de la place.

Prévision de la mise en place d'un concours d'architectes pour le projet de rénovation de l'école, mais en premier lieu un concours d'architectes pour le projet d'aménagement de la place du village, assez rapidement afin de prévoir dans de brefs délais l'aménagement du secteur devant la Mairie et la micro-crèche. Les informations seront prises auprès du CAUE pour connaître la suite de la procédure.

Face à la présentation de ces projets et de ces montants, il faut songer à évoquer le besoin de recettes nouvelles. La taxe sur les logements vacants, mais aussi la taxe sur les terrains devenus constructibles et l'augmentation du taux de la taxe d'aménagement. Ces recettes, si elles sont votées pour 2018, permettront de financer une partie de ces aménagements. Mise en place de la taxe sur les terrains devenus constructibles et à l'augmentation du taux de la taxe d'aménagement pour 2018. Ces nouvelles recettes permettront de réaliser de gros travaux d'investissement et d'aménagement nécessaires face à l'augmentation actuelle et future de la population.

## SYNDICAT MIXE D'AMÉNAGEMENT DE L'ARVE ET DE SES ABORDS (SM3A)

Des travaux de rénovation des bâtiments du SM3A. Les locaux seront déménagés durant les travaux (isolation, construction d'une salle de réunion, accessibilité des PMR). Des recrutements de personnel sont en cours en raison de l'accroissement des compétences du syndicat.

## Conseil municipal du 3 janvier 2017

### ACQUISITION DE LA COMMUNE DES BIENS APPARTENANT à M. C. SAUTHIER PUIS REVENTE à LA SCCV LES JARDINS DU CHÂTEAU

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide d'acquérir les biens situés sur la Commune d'Arenthon, cadastrés section A n° 71-72-73-866-871-874-895-896-897-898-1875-1877-1883-2099 et 2100, au 42 Route de Bonneville, d'une superficie totale théorique de 3 194 m<sup>2</sup>, appartenant à M<sup>me</sup> Pascale MAJET, héritière de M. Camille SAUTHIER, approuve la proposition d'achat au prix de 150 (cent cinquante-euros) euros le mètre carré pour toutes les parcelles achetées à

M<sup>me</sup> Pascale MAJET, héritière de M. Camille SAUTHIER, par la Commune, décide de revendre toutes les parcelles achetées à M<sup>me</sup> MAJET, héritière de M. Camille SAUTHIER, à la SCCV Les Jardins du Château ou toute autre personne physique ou morale pouvant s'y substituer, au prix de 160 (cent soixante) euros le mètre carré, précise que les frais de notaire seront à la charge de la Commune pour l'achat des parcelles de M<sup>me</sup> MAJET, héritière de M. Camille SAUTHIER, puis refacturés à la SCCV Les Jardins du Château lors de la revente desdites parcelles, précise que les frais de notaire seront à la charge de la SCCV Les Jardins du Château ou toute autre personne physique ou morale pouvant s'y substituer, pour la vente des parcelles à la SCCV Les Jardins

du Château, donne tous pouvoirs au maire ou son représentant pour signer tous les documents nécessaires relatifs à ces dossiers.

M. MOENNE demande que la Commission municipale « Gestion du patrimoine communal » soit associée à la SCCV Les jardins du Château afin de travailler en collaboration sur ce projet. Le but étant de réaliser une pré-étude qui servira de cahier des charges pour l'aménagement futur de tout le secteur.

#### **TRAVAUX DE VOIRIE ET D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE :**

##### **ACCORD-CADRE DE TRAVAUX - CHOIX DU CANDIDAT RETENU**

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise EIFFAGE TP, dans le cadre d'un accord-cadre de travaux relatif aux travaux de voirie et d'entretien de la voirie communale, à compter du 1er janvier 2017 pour une durée de 12 mois renouvelable trois fois par tacite reconduction, autorise le Maire ou son représentant à signer tous les actes se rapportant à ce marché, dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2017.

##### **CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE TERRAINS DU CCAS - TRANSFERT DU BAIL À LA COMMUNE D'ARENTHON SUITE À LA DISSOLUTION DU SA2S**

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve la mise à disposition des parcelles du CCAS cadastrées section C numéro 483 - 484 - 485 et 2154 à la Commune d'Arenthon pour le complexe sportif, approuve l'avenant à la convention de mise à disposition des terrains du CCAS entérinant le transfert du locataire, la Commune d'Arenthon remplaçant le SA2S dissous au 1er janvier 2017, autorise le maire ou à son représentant à signer l'avenant à la convention de mise à disposition de terrains à la Commune d'Arenthon., et tous documents relatifs à ce dossier.

##### **CONVENTION D'UTILISATION DU COMPLEXE SPORTIF PAR LE FOOTBALL CLUB ARENTHON SCIENTRIER**

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve la mise à disposition du complexe sportif au Football Club Arenthon Scientrier, approuve la convention d'utilisation du complexe sportif appartenant à la Commune et à destination du



Football Club Arenthon Scientrier, autorise le maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier ; donne tous pouvoirs au maire ou à son représentant pour signer l'avenant à la convention de mise à disposition de terrains à la Commune d'Arenthon.

##### **TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « DOCUMENTS D'URBANISME » À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS**

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de s'opposer au transfert automatique de la compétence relative aux documents d'urbanisme à la Communauté de communes du Pays Rochois.

##### **PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DU DEMANDEUR : AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET**

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur, tel qu'annexé à la présente délibération, autorise le maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

##### **COMMISSION TRAVAUX – BÂTIMENTS**

Trois entreprises doivent donner des devis concernant la rénovation intérieure du vestiaire de foot.

Les travaux de serrurerie pour l'accessibilité de l'école et de la Mairie devraient être réalisés durant janvier . Les problèmes d'éclairage persistent à l'école. En effet, l'éclairage extérieur ne s'arrête pas la nuit. Intervention de l'électricien, M. BOUCHET, pour régler ce problème qui dure depuis longtemps. Les travaux de la micro-crèche n'ont pas repris depuis fin novembre, car la Commune attend l'intervention de l'entreprise ROUX qui vient d'être rachetée. Certains poteaux d'éclairage public ne fonctionnent pas sur le parking de l'auberge et devant chez M. et M<sup>me</sup> GIRARD Route de Reignier.

##### **COMMISSION VOIRIES**

Une réunion des commissions voiries des communes de Cornier et d'Arenthon et du cabinet Profil Etudes est prévue, afin de discuter du projet de déviation. Demandes de devis pour la finalisation des trottoirs sur la Route des Chars. Présentation du devis de PROXIMARK pour la signalétique des vélos sur la Route de Bonneville. Le montant s'élève à 3 800 euros. Ces travaux devront au préalable être validés par la DDT.

##### **COMMISSION ENVIRONNEMENT – AGRICULTURE – FOSSES – RUISSELLEMENT**

Une lettre recommandée a été envoyée à M. GEORGIEV pour lui demander de retirer tous les déchets sauvages présents sur ses parcelles et portant atteinte à l'environnement

Une réunion des commissions Environnement et Communication est prévue pour la mise à jour du plan de la commune.

##### **COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES – JEUNESSE ET SPORT**

Présentation du rapport de TERACTION sur l'évolution des effectifs scolaires en école élémentaire sur la commune d'Arenthon. TERACTION conseille de ne pas surdimensionner les écoles. En effet, la majorité des familles arrivantes ont déjà des

enfants scolarisés en élémentaire, voire au collège. Des problèmes d'effectifs ont été relevés s'agissant des écoles pré-élémentaires. Il faudra construire au moins un groupe scolaire en pré-élémentaire, face aux besoins des communes de Saint-Pierre-en-Faucigny et La Roche-sur-Foron.

#### COMMISSION SOCIALE

La Mairie a reçu de nombreux remerciements suite au goûter des Aînés organisé le 15 décembre dernier à la Maison des Associations.

Le jury pour le choix de l'architecte du projet de la MARPA doit se réunir début février. Un concours d'architecte a été publié ; et à l'issue de cette réunion, trois architectes seront retenus pour présenter un projet architectural sur plan.

#### COMMISSION VIE ASSOCIATIVE - ANIMATION

Une rencontre avec l'Association des jeunes d'Arenthon a eu lieu pour leur demander de ne plus utiliser et de vider le local des jeunes avant le 31 janvier 2017, étant donné que ce local ne respecte plus les normes d'accessibilité et de sécurité. L'association peut utiliser les salles de la Maison des Associations pour ses réunions.

#### COMMISSION CULTURE – BIBLIOTHEQUE

L'exposition photos « Arenthon de hier et Aujourd'hui » est prolongée jusqu'au samedi 14 janvier 2017. Reprise de « Tea or Coffee » en janvier : une réunion par mois est prévue à partir du 14 janvier de 9h à 10h à la bibliothèque. Retour sur le mois du film documentaire en collaboration avec les médiathèques de La Roche, St-Pierre, Eteaux, Bonneville et Savoie Biblio. Plusieurs personnes d'Arenthon – lecteurs et autres – ont participé à cet événement qui a été fort apprécié. Si l'organisation de cet événement est reconduite en novembre 2017, l'équipe s'efforcera d'encore mieux relayer l'information auprès des lecteurs et de la population. L'équipe de la bibliothèque propose

d'organiser un nouveau prix littéraire auprès des lecteurs : le Festival du premier roman organisé par Sylviane SETIF, bénévole. La bibliothèque d'Arenthon est inscrite en tant qu'organisateur du premier tour du concours national de lecture à haute voix : « Les petits champions de la lecture » pour les enfants de 11/12 ans CM2, organisé par Martine LACHAVANNE et un groupe des bénévoles. Les répétitions ont lieu au mois de janvier.

Une nouvelle rencontre avec un auteur est prévue le 24 mars 2017 : Anne-Claire DECORVET, Prix lauréat 2016 au Prix Lettres frontière pour son livre « Un Lieu sans raison ».

Présentation de l'action dynamique de la bibliothèque et de son équipe en indiquant que la commune accueillera au mois de février la prochaine réunion organisée par Savoie Biblio pour les représentants des médiathèques et bibliothèques du Pays Rochois, dans un objectif de mutualisation et de coordination.

#### COMMISSION GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAL

La Commune est en attente du retour du CAUE pour la préparation des concours d'architecte concernant le projet d'aménagement de la place du village et de rénovation de l'ancienne école.



### Conseil municipal du 6 février 2017

#### DELIBERATIONS

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, autorise M. le Maire à recruter au maximum 2 agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées par l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée, sur les grades et niveaux de rémunération suivants : 1 poste au grade d'adjoint technique territorial (IB : 347 – IM : 325) ; 1 poste au grade d'adjoint administratif territorial (IB : 347 – IM : 325).

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve la constitution d'un groupement de commandes entre les Communes d'Amancy, Arenthon, Cornier, Eteaux, La Chapelle-Rambaud, La Roche-sur-Foron, Saint-Laurent et Saint-Sixt pour la passation d'un marché « accord-cadre » en procédure adaptée pour la location de chapiteaux, approuve la convention de groupement de commandes, élit à l'unanimité, M. Pierre ROUSSEAU-BARATHON pour représenter la Commune d'Arenthon au sein de la Commission d'appel d'offres qui sera

constituée, élit, à l'unanimité, M. Alain VELLUZ membre suppléant de M. Pierre ROUSSEAU-BARATHON, autorise M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce groupement.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve les nouveaux statuts de la Communauté de communes du Pays Rochois, autorise le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve la convention de prestation de service permettant de mettre à disposition de la Communauté de communes du Pays Rochois le personnel communal du service périscolaire du mercredi midi, pour le Centre de loisirs du Pays Rochois, autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### COMMISSION TRAVAUX – BÂTIMENTS

M. ROUSSEAU-BARATHON indique que l'éclairage a été rétabli dans le hall d'entrée de la Maison des Associations. Le détecteur



n'a pas été choisi pour des raisons électriques. La pose d'un interrupteur permet de signifier que la bibliothèque est ouverte. Un écriteau sera posé dans le hall d'entrée en vue d'informer les usagers qu'il faut utiliser l'interrupteur.

M. le Maire informe l'assemblée qu'un devis a été demandé pour changer les néons de la Mairie, en vue de réduire la consommation énergétique du bâtiment. Si les résultats sont concluants, les néons de l'école seront également remplacés par la suite.

#### **COMMISSION VOIRIES**

M. MOENNE indique qu'une réunion a été organisée par le SYANE concernant la fibre optique. Le passage de la fibre sera réalisé en aérien sur certains secteurs. La fibre optique est déployée en priorité dans les zones artisanales et industrielles, puis dans les zones rurales avant les zones urbaines. Selon les prévisions du SYANE, la fibre optique devrait être opérationnelle sur la Commune entre 2019 et 2021.

#### **COMMISSION ENVIRONNEMENT – AGRICULTURE – FOSSES – RUISSELLEMENT**

M. le Maire informe l'assemblée qu'il s'est rapproché de M. DUNAND pour essayer de trouver un arrangement concernant le litige du Chemin des Tattes, mais sans succès.

Mme BOEX indique que M. GEORGIEV a enlevé tous les déchets présents à l'entrée de sa propriété pouvant engendrer des dégâts pour l'environnement, comme demandé par la municipalité.

#### **COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES – JEUNESSE ET SPORT**

M. le Maire informe les conseillers qu'un arrêté municipal interdisant les activités physiques et/ou sportives dans le cadre périscolaire et extrascolaire, en cas de seuil d'alerte à la pollution de l'air a été prise en date du 24 janvier 2017.

Mme COUDURIER présente le projet Rioul'n Sport organisé par le Service Enfance Jeunesse et Sport en collaboration avec l'Association des Jeunes d'Arenthon. Plusieurs ateliers sportifs et de jeux seront proposés par des associations partenaires telles que Arenthon Bike Club, l'APE ou encore Fit'n Dance. La date a été fixée au samedi 8 juillet 2017. Le Service Enfance Jeunesse et Sport va rechercher des financements auprès des entreprises. Mme COUDURIER indique qu'une remise des diplômes est prévue à la Maison des Associations le jeudi 16 février à 15h00 pour les enfants ayant participé à la cérémonie du 11 novembre. Ces diplômes sont délivrés par l'Office nationale des anciens combattants.

#### **COMMISSION SOCIALE**

M. le Maire informe le Conseil que le jury pour le choix de l'architecte du projet de la MARPA s'est réuni et a analysé les 55 candidatures. 3 candidats ont été retenus pour réaliser une esquisse ; ces entreprises seront rémunérées pour le travail réalisé.

#### **COMMISSION VIE ASSOCIATIVE - ANIMATION**

M. le Maire indique avoir reçu une demande de subvention de la part de l'association Mer et Montagne pour la Démontage prévue fin septembre ou début octobre 2017. L'association demande le financement par la Commune des frais de nourriture et boissons des enfants, de la prestation de la conteuse et du cachet des musiciens. Avant toute réponse, les élus veulent savoir

si le Service Enfance Jeunesse et Sport souhaite participer à cet évènement. Par ailleurs, les élus ne sont pas favorables à financer les musiciens et souhaitent qu'il s'agisse d'une réelle co-organisation entre Mer et Montagne et le Service Enfance Jeunesse et Sport.

#### **COMMISSION CULTURE – BIBLIOTHEQUE**

La bibliothèque d'Arenthon est inscrite pour la 3ème fois en tant qu'organisateur du premier tour du concours national de lecture à haute voix : « Les petits champions de la lecture » - pour les enfants de 11/12 ans. Des séances d'entraînement à la lecture sont organisées en janvier et février avec la participation de Françoise GONET, professeure d'art dramatique à Lausanne, Jaqueline ROCHEFEUILLE et Marie-Claire FILLON.

La Commune accueillera au mois de mars la prochaine réunion des bibliothécaires du Pays Rochois. Cette réunion est organisée à l'initiative de la bibliothèque départementale d'Annecy, Savoie Biblio.

#### **COMMISSION COMMUNICATION – INFORMATION**

Mme BOEX indique que la mise à jour du plan touristique de la Commune est en cours de réalisation par les Editions Cheneval situées à Fillinges.

Mme BOEX propose d'acheter un écran de projection à la Maison des Associations pour les évènements et manifestations qui ont lieu dans la grande salle du rez-de-chaussée (exemples : accueil des nouveaux habitants, réunion de quartier, besoins des associations). Un devis d'un écran avec télécommande va être demandé à la société TILT Informatique.

#### **COMMISSION GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAL**

M. MOENNE revient sur la réunion du 1<sup>er</sup> février avec M. NAEGELEN qui est venu présenter son projet immobilier sur les propriétés de M. Camille SAUTHIER et de la Commune dans le chef-lieu. Seront prévus des logements collectifs et individuels, des logements multigénérationnels et des arcades commerciales. M. NAEGELEN doit venir présenter le projet lors de la prochaine séance du Conseil municipal du 6 mars 2017.

M. le Maire et M. MOENNE ont rencontré M. FATRAS du CAUE pour lancer la procédure de concours d'architectes concernant le projet d'aménagement de la place du village. Un cahier des charges a été établi. Le Conseil municipal devra prendre une délibération le 6 mars prochain pour lancer la procédure de concours d'architectes et solliciter l'accompagnement du CAUE dans la conduite de cette procédure. M. le Maire conclut en précisant qu'une réunion devra être organisée entre le CAUE, GDRF, le SYANE et la Commune afin d'organiser et de coordonner l'ensemble des travaux d'aménagement de la place (réseaux éclairage public, eau potable, gaz, etc.).

#### **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS (CCPR)**

M. le Maire informe le Conseil que le candidat retenu pour la création du réseau de gaz sur la Commune est GRDF. Le montant de la participation de la CCPR en tant que subvention d'équilibre s'élèvera à 425 000 euros. Des travaux d'aménagement pour la co-digestion des entrants et des boues vont être lancés sur le site de la station d'épuration. Un permis de construire sera déposé dans les prochaines semaines. La distribution du gaz est prévue pour fin 2018.

M. le Maire indique que la Commune va devoir prendre un bureau d'études pour chiffrer le remplacement ou la modification des chaudières des bâtiments communaux dans l'objectif de les relier au futur réseau de gaz.

#### **SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE L'ARVE ET DE SES AFFLUENTS (SM3A)**

M. MOENNE énonce que des élections complémentaires ont été organisées avec la nomination de deux nouveaux vice-présidents. La participation financière pour la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) s'élèvera à plus de 5 millions d'euros pour tout le territoire du SM3A. Une étude hydraulique a été demandée pour le territoire de la CCPR, afin d'être efficient dans les actions et interventions à prévoir dans le cadre de la GEMAPI. M. MOENNE indique que le SM3A étudie l'hypothèse d'un emprunt d'un million d'euros pour financer l'ensemble des projets, dont la nouvelle prise de compétence de la GEMAPI.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

M. le Maire présente Initiative Faucigny Mont-Blanc qui est une plateforme d'aide à la création d'entreprise. Elle a pour mission principale l'octroi de prêt d'honneur : prêt personnel à 0 %, de 2 000 euros à 15 000 euros. M. le Maire propose de verser une prime à Initiative en cas de versement d'un prêt d'honneur à une entreprise nouvellement créée sur la commune. Avant toute décision, une réunion sera organisée avec Initiative Faucigny Mont-Blanc lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

M. le Maire présente le système de téléalerte proposé par la société CII Télécom. Il s'agit d'un outil pouvant compléter l'action

et l'efficacité du Plan communal de sauvegarde, et pourrait assurer une meilleure communication auprès des administrés (travaux, coupure électricité/eau). Une réunion de présentation sera organisée avec la société CII Télécom lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

Suite à la demande de M. DECARROUX sur le suivi de la délibération reportée relative à la reprise des abords de l'autoroute A40, M. le Maire indique qu'une réunion sera organisée au printemps pour rediscuter de ce sujet avec l'ATMB en raison du linéaire important des abords de l'autoroute et des questions relatives à la sécurité (arbres des riverains tombant sur le domaine de l'autoroute).

M. DECARROUX présente les remerciements adressés par le Syndicat d'apiculture à la Commune pour le prêt de la salle de la Maison des Associations.



*Restauration par les services techniques d'une malle trouvée dans l'ancienne cure*

### **Conseil municipal du 16 mars 2017**

Le premier adjoint, M<sup>me</sup> Chantal COUTURIER, ouvre la séance et demande une minute de silence en hommage à M. Alain VELLUZ, Maire, décédé le 4 mars 2017.

#### **INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL, M<sup>me</sup> Brigida RODET**

M<sup>me</sup> COUDURIER accueille et souhaite la bienvenue à M<sup>me</sup> Brigida RODET nouvelle conseillère municipale. M<sup>me</sup> COUDURIER informe l'assemblée qu'elle passe la présidence à la doyenne d'âge (article L. 2122-8), M<sup>me</sup> Janet FREMEAUX, pour l'élection du Maire.

#### **ELECTION DU MAIRE**

Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ; M<sup>me</sup> Chantal COUDURIER fait part de sa candidature au poste de Maire. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après : Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 19 ; À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1 ; Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 18 ; Majorité absolue : 10  
A obtenu : M<sup>me</sup> Chantal COUDURIER : 18 voix (dix-huit voix).  
M<sup>me</sup> Chantal COUTURIER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

#### **FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Madame le Maire propose de créer trois postes d'adjoint. Après

en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer trois postes d'adjoint au Maire, charge M<sup>me</sup> le Maire de procéder immédiatement à l'élection des trois adjoints au Maire.

#### **ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ; Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

M. Claude MOENNE présente une liste complète d'adjoints au Maire, dénommée Liste n°1.

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19 ; à déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 3 ; Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 16 ; Majorité absolue : 10

Ont obtenu : Liste n°1 : MOENNE - BOEX - ROUSSEAU-BARATHON : 16 voix (seize voix)

La liste N°1, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire : Claude MOENNE, Colette BOEX, Pierre ROUSSEAU-BARATHON

## **FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION ALLOUEES AUX ELUS**

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide d'allouer les indemnités de fonction du maire à hauteur de 43 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, et ce à compter du 17 mars 2017, décide d'allouer les indemnités de fonction des adjoints à hauteur de 16,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, et ce à compter du 17 mars 2017.

## **DELEGATIONS DE POUVOIR CONSENTIES AU MAIRE**

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de donner au maire, pour la durée de son mandat, par délégation, les matières précitées, précise que le Maire pourra charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom en cas d'empêchement de sa part tout ou partie de décision pour lesquelles il lui est donné délégation par la présente délibération, dit que le Maire rendra compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoirs.

## **COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, fixe ainsi qu'il suit la dénomination des différentes commissions municipales, désigne par vote secret les conseillers municipaux membres desdites commissions (voir dans le chapitre Vie Communale).

## **DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AUPRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU POTABLE ARENTHON SAINT-PERRE-EN-FAUCIGNY**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne, par vote secret, les délégués titulaires chargés de représenter la Commune au sein du Syndicat intercommunal d'eau potable Arenthon – Saint-Pierre-en-Faucigny.

Sont nommés : Claude MOENNE, Frédéric ROSSET, Pierre ROUSSEAU-BARATHON.

## **DESIGNATION DES DELEGUES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

M<sup>me</sup> le Maire rappelle que le conseil municipal fixe par délibération le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS, en fonction de l'importance de la commune et des activités exercées par le Centre communal d'action sociale. Ce nombre est au maximum de 16 : 8 membres élus en son sein par le Conseil municipal ; 8 membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du Conseil municipal qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Le Conseil municipal, après délibération décide d'élire six délégués, désigne, par vote secret, les délégués chargés de représenter la commune au sein du Centre communal d'action sociale.

Sont élus : M<sup>me</sup> Amandine COLLOMB, M. René DECARROUX, M<sup>me</sup> Maryline MARCAULT, M<sup>me</sup> Brigida RODET, M. Nicolas TARDIF, M<sup>me</sup> Monique VIGNE ; demande au Maire que soient nommés des délégués au sein des représentants de la société civile sur la Commune.

## **DESIGNATION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS**

M<sup>me</sup> le Maire indique qu'au vu de l'article L. 273-10 du Code électoral, M. Pierre ROUSSEAU-BARATHON est de fait désigné conseiller communautaire, en remplacement de Monsieur Alain VELLUZ.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, désigne M. Pierre ROUSSEAU-BARATHON comme conseiller communautaire, en remplacement de M. Alain VELLUZ.

## **Conseil municipal du 27 mars 2017**

### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNÉE 2016**

Le Conseil municipal approuve le compte administratif de l'année 2016 (résultat de clôture en investissement 540 208 € ; résultat de clôture en fonctionnement 648 620 €).

### **AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016**

Les résultats du compte administratif 2016 ont été adoptés par le conseil municipal.

Le Conseil municipal décide d'affecter la somme de 400 000 euros du résultat global de la section de fonctionnement à la couverture du déficit de la section d'investissement, y compris le solde des restes à réaliser, décide de reporter l'excédent d'investissement d'un montant de 540 207,75 euros en recettes (compte 001) du budget primitif 2017, décide de reporter le résultat de fonctionnement d'un montant de 248 620,55 euros en recettes (compte 002) du budget primitif 2017.

### **VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2017**

Madame le Maire rappelle le total des subventions versées les années précédentes :

- Total des subventions versées en 2013 : 11 897 €
- Total des subventions versées en 2014 : 11 795 €
- Total des subventions versées en 2015 : 12 864 €
- Total des subventions versées en 2016 : 13 118 €

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, à l'exception de l'association La R'Biolle pour laquelle Mesdames Amandine COLLOMB et Marie-Joséphine PERRILLAT-AMEDEE et Monsieur René DECARROUX n'ont pas pris part au vote, approuve l'attribution proposée des subventions aux associations, autorise l'ouverture des crédits correspondants.

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX POUR L'ANNÉE 2017**

Les nouveaux taux d'imposition de l'année 2017 seraient identiques à ceux de l'année 2016.

Le Conseil municipal adopte pour l'exercice 2017 les taux d'imposition directs suivants :

- . Taux de la taxe d'habitation : 11,94 %.
- . Taux de la taxe foncière : 9,07 %.
- . Taux de la taxe sur le foncier non bâti : 46,72 %.

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017**

Section de fonctionnement : 1 589 209,00 €

Section d'investissement : 2 584 407,00 €

Le Conseil municipal adopte le budget primitif de l'année 2017 (4 173 616 €)

### RÉALISATION D'UN EMPRUNT BANCAIRE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal avait décidé d'acquérir les biens appartenant à Madame Pascal MAJET, héritière de Monsieur Camille SAUTHIER, afin de redynamiser le centre village en y installant des commerces de proximité et des logements.

Pour financer l'achat des parcelles de Madame MAJET, plusieurs organismes financiers ont été contactés pour la réalisation d'un emprunt. Madame le Maire donne lecture à l'assemblée des diverses propositions déposées. Le Conseil municipal, décide de contracter, auprès du CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE (700 000 € ; Taux d'intérêt : 1,37 % ; Durée du contrat de prêt : 15 ans)

### CAUE : CONVENTION DE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'ORGANISATION D'UN CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

Madame le Maire présente le projet de convention de mission d'accompagnement du CAUE dans l'organisation d'une procédure de concours de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics majeurs du centre village. Le coût de cette prestation s'élève à 2 600 euros nets.

Le Conseil municipal approuve la convention de mission d'accompagnement du CAUE de la Haute-Savoie dans l'organisation d'une procédure de concours de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics majeurs du centre village, nomme les membres titulaires du jury représentant la commune : Madame Chantal COUDURIER, Monsieur Sébastien GAILLARD, Monsieur Claude MOENNE, Monsieur Pierre ROUSSEAU-BARATHON, nomme les membres suppléants du jury représentant la commune : Monsieur Joël BOEX, Monsieur Jean-Pierre LE JONCOUR, Monsieur Frédéric ROSSET, Madame Monique VIGNE.

### DÉPLACEMENT DU POSTE DE DISTRIBUTION D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - LE FRETTEY SITUÉ IMPASSE DE LA FRUITIÈRE : PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'en raison du projet immobilier Le Prairial réalisé par la société PROXIMMO, le poste de distribution d'éclairage public Le Frettey situé sur l'Impasse de la Fruitière a dû être déplacé.

Le Conseil municipal approuve la convention de participation financière pour la prise en charge des travaux d'éclairage public dans le cadre du déplacement du poste de distribution publique Le Frettey situé Impasse de la Fruitière, précise que la participation financière communale s'élevant à 10 000 (dix mille) euros sera versée à la société PROXIMMO qui réglera la facture totale des travaux, autorise le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

### CONVENTION RELATIVE A LA RÉALISATION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DU GAZ NATUREL SUR LA COMMUNE ET AU RACCORDEMENT DU SITE DE PRODUCTION DE BIOMÉTHANE SUR LA STATION D'ÉPURATION ARVEA D'ARENTHON DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS

Une étude de faisabilité a été réalisée par le SYANE pour la desserte en gaz de la Commune d'Arenthon et le raccordement de la station d'épuration ARVEA en vue de l'injection de biométhane dans le réseau.

Madame le Maire indique qu'une procédure de délégation de service public pour la desserte en gaz de la Commune a été engagée en novembre 2016 et que cette délégation de service public sous forme de concession a été attribuée à GRDF.

Madame le Maire présente le projet de convention qui a pour objet de :

- Fixer les conditions générales de participation financière de la Communauté de communes du Pays Rochois à la desserte en gaz naturel sur la Commune d'Arenthon en vue du raccordement de la station d'épuration pour l'injection du biogaz,
- Formaliser l'engagement de la Commune d'Arenthon à raccorder ses 5 bâtiments communaux en vue de la bonne organisation du service public de distribution de gaz naturel et de son équilibre économique.

Le Conseil municipal approuve cette convention et rappelle l'engagement de la Commune de raccorder ses cinq bâtiments communaux en vue de la bonne organisation du service public de distribution de gaz naturel et de son équilibre économique.

### RACCORDEMENT DES BÂTIMENTS COMMUNAUX AU RÉSEAU DE GAZ – LANCEMENT DE LA MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Madame le Maire précise que les 5 bâtiments concernés sont : La mairie, la maison des associations, l'Église, le groupe scolaire ; la micro-crèche.

Ces bâtiments sont actuellement équipés de chaufferies fonctionnant au fuel, mise à part la micro-crèche en construction pour laquelle est prévue une chaudière électrique provisoire. Il convient donc de modifier ou changer les installations de chauffage des cinq bâtiments cités, afin de pouvoir les raccorder au futur réseau de gaz.

Madame le Maire présente la proposition de mission de maîtrise d'œuvre pour cette opération de la société SYNAPSE Construction, sise à OYONNAX, dont le montant estimatif s'élève à 17 400 euros TTC.

Le Conseil municipal approuve le lancement de la mission de maîtrise d'œuvre pour le projet de raccordement des bâtiments communaux au futur réseau de gaz, choisit la société.

### AVENANT N° 3 AU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MICRO-CRÈCHE, UN LOCAL PROFESSIONNEL ET TROIS LOGEMENTS : LOT 2 GROS ŒUVRE

En raison de la modification des affectations des locaux, Madame le Maire propose aux membres du Conseil d'approuver l'avenant n° 3 au marché de travaux pour le LOT n° 2 de l'entreprise BACCHETTI.



Le Conseil municipal, approuve l'avenant n° 3 au marché de travaux concernant le lot n° 2 Gros œuvre.

#### **AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MICRO-CRÈCHE, UN LOCAL PROFESSIONNEL ET TROIS LOGEMENTS : LOT 13 ELECTRICITÉ COURANTS FORTS / FAIBLES**

En raison de la modification des affectations des locaux, Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de réajuster le montant du marché pour le LOT 13 relatif à l'électricité courants forts/faibles. Le Conseil municipal approuve l'avenant n°1 au marché de travaux concernant le lot n°13 Electricité courants forts / faibles, comme détaillé ci-dessus.

#### **CONVENTION AVEC L'ADMR POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE LA MICRO-CRÈCHE**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune est en train de construire une micro-crèche au chef-lieu. Il avait été convenu que cette structure communale serait donnée en gestion à l'ADMR (Aide à domicile en milieu rural).

Cette association de type loi de 1901, qui adhère par ailleurs au réseau fédéral ADMR pour des raisons économiques de gestion, de conseil et d'organisation, assume pleinement, sans liaison de tutelle de la Fédération ADMR de Haute-Savoie, ses propres responsabilités de fonctionnement tant en matière d'employeur des salariés que dans le rôle de gestionnaire des activités et ce, dans le respect des réglementations en vigueur et des statuts qui sont les siens.

Pour ce faire, la commune d'Arenthon doit passer une convention avec l'ADMR, afin de préciser pour les parties, les rôles, les attributions, les conditions du partenariat, les modalités financières et la mise à disposition des locaux.

Le Conseil municipal approuve la convention pour la gestion et l'exploitation de la micro-crèche d'Arenthon, valide l'attribution de la gestion et l'exploitation de cette micro-crèche à l'ADMR,

#### **COMMISSION TRAVAUX – BÂTIMENTS**

Monsieur ROUSSEAU-BARATHON énonce le devis de la société ARTI SAVOIE pour la rénovation du vestiaire d'un montant de 16 000 euros.

Monsieur ROUSSEAU-BARATHON informe l'assemblée que l'éclairage intérieur de la Mairie a été remplacé, en vue de réduire la consommation énergétique du bâtiment.

Si les résultats sont concluants, les néons de l'école seront également remplacés par la suite.

#### **COMMISSION VOIRIES**

Monsieur MOENNE revient sur la réunion du 16 février 2017 avec les riverains concernant le projet de déviation en limite Arenthon/Cornier. Trois propositions ont été présentées dont le projet de réaliser un rond-point dans la zone de Chevilly pour sécuriser le secteur.

Monsieur MOENNE précise qu'il s'agirait de la solution la plus pratique et la moins dommageable pour les riverains, et conforterait l'objectif de sécurisation du secteur.

#### **COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES – JEUNESSE**

Madame COUDURIER rapporte les principaux points du Conseil d'école du 15 février dernier. Les prévisions pour la rentrée

2017 sont l'arrivée de 12 enfants en CP et le départ de 20 enfants de CM2. Avec les arrivées en cours d'année, il devrait y avoir encore une centaine d'enfants pour l'année scolaire 2017/2018.

Les parents ont exprimé des retours très positifs suite à la modification du lieu de dépôt des enfants à l'école au niveau du portail du bas, près de l'accueil périscolaire.

Madame COUDURIER indique le besoin du Service enfance jeunesse et sport de stocker son matériel de sport, en raison de l'aménagement à venir des combles de l'école en salle d'accueil périscolaire. COUTURIERII est proposé d'installer un petit chalet de jardin dans la cour de récréation, pour mettre le matériel et la table de ping-pong. Cela sera rediscuté avec la Commission Travaux/Bâtiments et les responsables du service.

Madame COUDURIER énonce que la MSA a attribué une subvention de 1 300 euros pour l'acquisition du mobilier de la future salle périscolaire.

Madame COUDURIER informe l'assemblée que l'école organise deux classes vertes (une classe avec 32 enfants et une classe avec 27 enfants).

La classe « voile » de Madame LATOURNERIE sera financée par l'APE, le Conseil départemental, les familles et la commune qui versera 15 € / jour / enfant.

S'agissant de la classe « voile » de Madame PAILLOUX, étant donné qu'il n'y a pas de nuitées, ce voyage ne sera pas financé par le Conseil départemental, mais uniquement par l'APE, les familles et la commune toujours à hauteur de 15 € / jour / enfant.

#### **COMMISSION CULTURE – BIBLIOTHEQUE**

La rencontre avec l'auteur, Anne-Claire DECORVET, Prix lauréat 2016 au Prix Lettres frontière pour son livre « Un Lieu sans raison » a été très appréciée, avec plus de 50 participants.

Madame FREMEAUX présente le concours national de lecture à haute voix « Les Petits Champion de la Lecture 2017 » pour lequel participe la bibliothèque depuis maintenant trois ans. Tous les enfants en classe de CM2 peuvent concourir. Les enfants sélectionnent eux-mêmes leur texte et doivent lire pendant 3 minutes. L'objectif est de développer le goût de la lecture et le plaisir de lire, et améliorer l'aisance à l'oral. Les séances d'entraînement ont été assurées par trois bénévoles de la bibliothèque : Françoise GONNET, professeure d'art dramatique à Lausanne, Marie-Claire FILLION et Jacqueline ROCHEFEUILLE, enseignantes retraitées. Le concours organisé à Arenthon a fait ressortir une gagnante : Laurine CAUL-FUTY, face un jury exigeant : Alain VELLUZ, Emmanuel CONDEMIN, auteur de romans policiers et Alexandre ZANOTTI, professeur de théâtre. La finale départementale a lieu le mercredi 29 mars à Annecy, avant une finale nationale prévue à Paris.

#### **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS (CCPR)**

Une ouverture de classe est prévue à l'école pré-élémentaire du centre de La Roche-sur-Foron.

#### **SYNDICAT D'EAU POTABLE ARENTHON / SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY**

Monsieur MOENNE informe l'assemblée que le marché public pour les travaux Route des Crêts de Fessy (canalisations et poteaux) sera lancé en juin, pour un début des travaux en septembre.

# Entreprises - Agriculture



## Connaissez-vous l'agriculture de votre territoire ?

550, c'est le nombre d'agriculteurs de la Basse et Moyenne Vallée de l'Arve. Ceux-ci vous proposent de nombreux produits, sous signe de qualité. Mais ils sont aussi des acteurs importants sur le territoire par leur rôle économique et social. L'association Arve Faucigny Agriculture vous présente l'agriculture de la Vallée.

### Des productions diversifiées

Fromages, légumes, fruits, œufs, viande, yaourts, farine, vin, fleurs..., les agriculteurs de la Vallée de l'Arve peuvent vous fournir l'ensemble de votre panier de course. Vous pouvez découvrir les points de vente des produits locaux sur le site Chez mon Fermier :

<http://chezmonfermier.grand-geneve.org>.

N'hésitez pas à vous rendre dans les magasins à la ferme ou de coopératives pour consommer les produits de la Vallée !

### Des produits sous signe de qualité

Les agriculteurs de la Vallée de l'Arve vous proposent des produits sous signe de qualité : Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) Reblochon, Abondance, Chevrotin, Ayze ; Indication Géographique Protégée (IGP) Tomme et Emmental de Savoie ; agriculture biologique... Ces produits reposent sur des cahiers des charges et sont contrôlés par des organismes de certification.

### Une agriculture qui contribue à l'activité économique

En dehors de son rôle nourricier, l'agriculture est pourvoyeuse d'emplois : plus de 550 agriculteurs et plus d'une centaine de salariés. A cela, il faut ajouter les emplois indirects qu'elle génère (fromagerie, vétérinaire, matériel...), que l'on estime à environ 3 500 sur le territoire.

### Une agriculture qui améliore votre cadre de vie

Les agriculteurs sont de véritables acteurs de votre cadre de vie : ils entretiennent 16 000 ha et mettent en valeur les paysages que vous voyez au quotidien, avec des couleurs différentes suivant le rythme des saisons. N'oublions pas non plus qu'ils mettent de la vie dans les villages et apportent des services à la population (déneigement, dépannage...) !

Une des facettes du métier d'agriculteurs vous sera proposée dans un prochain numéro !

## Qu'est-ce que l'AFA ?

L'Association Arve Faucigny Agriculture rassemble l'ensemble des agriculteurs de la Basse et Moyenne Vallée de l'Arve. Elle a deux rôles principaux :

- Représenter l'agriculture auprès des collectivités et des autres acteurs du territoire : communiquer sur l'agriculture et le métier d'agriculteurs, préserver le foncier agricole...
- Répondre aux besoins des agriculteurs : organiser des formations techniques, mettre en place de projets collectifs...

Souvent méconnue, l'agriculture est source de reproches. L'AFA souhaite s'ouvrir vers les habitants de son territoire et communiquer sur l'agriculture et le métier d'agriculteur. Des articles vous seront donc proposés tous les ans pour découvrir les agriculteurs qui vous entourent.

Contact : Arnaud Bouvard, président,  
06 20 32 46 53

Christelle Chesney, animatrice,  
06 74 78 98 50,

[christelle.chesney@smb.chambagri.fr](mailto:christelle.chesney@smb.chambagri.fr)



## NAISSANCES :

Bienvenue à :

Victor né le 18 octobre 2016 de Rémi et Pauline POUSSIER

Marceau né le 21 novembre 2016 de Pierre-Emmanuel MORTON et Gaëlle RAMBOZ

Liam né le 22 novembre 2016 de Jean-Louis MONROSE et Sabrina FORMENTI

Adrian né le 18 décembre 2016 de José GIL et Marie-Ange JOUAN

Arthur né le 12 février 2017 de Valentin BUCHAUD et Audrey MORETTI

## MARIAGES

Félicitations à :

Sophie LANG et Paul PAOLI mariés le 21 mars 2017

## DECES

Suzanne RENAND née WITSCHI décédée le 12 septembre 2016 à l'âge de 95 ans

Guy CHALLANDE décédé le 11 octobre 2016 à l'âge de 70 ans

Simone MARTIN née FOL décédée le 19 octobre 2016 à l'âge de 80 ans

Etienne Marcel PREVOST décédé le 26 octobre 2016 à l'âge de 85 ans

Huguette MISSILLIER décédée le 2 janvier 2017 à l'âge de 82 ans

Jeanne BALSIGER née METRAL décédée le 13 janvier 2017 à l'âge de 102 ans

Fernand ROCH décédé le 15 janvier 2017 à l'âge de 91 ans

Charlotte LANOVAZ née DESBIOLLES décédée le 24 janvier 2017 à l'âge de 95 ans

Alain VELLUZ décédé le 4 mars 2017 à l'âge de 69 ans



La publication de ces informations d'état-civil a été préalablement autorisée par les familles.

Pour toute prochaine publication d'état-civil dans le bulletin municipal, nous vous invitons à remplir un formulaire d'autorisation de publication auprès du Secrétariat de la Mairie si vous souhaitez que paraisse l'avis d'état-civil, à défaut de quoi nous ne pourrions publier les prochaines naissances, mariages ou décès.

# Agenda

## Juin

11	Elections Législatives – 1 <sup>er</sup> tour	Mairie	Maison des Associations
11	Sortie - Jardin des Cimes à Passy (journée)	Nature & Environnement en Pays Rochois	Co-voiturage depuis Arenthon
17	Fête du Foot	Foot	Local Foot / chapiteau
18	Elections Législatives - 2 <sup>ème</sup> tour	Mairie	Maison des Associations
24	Fête de l'école	Ecole/APE	Champs de Foire / chapiteau

## Juillet

1	Concours de pétanque/Soirée Disco (13h30)	Comité des Fêtes	Champs de Foire / chapiteau
2	Randonnée du Terroir	Commission Environnement Elargie	Commune
8	Rock & Volley / Rioul'n Sports	Jeunes d'Arenthon et Service Jeunesse	Champs de Foire / chapiteau

## Août

19	Concours de pétanque (dès 13h30)	Comité des Fêtes	Stade
----	----------------------------------	------------------	-------

## Septembre

9	Portes ouvertes (14h-17h)	Energy Dance	656 route de Bonneville
---	---------------------------	--------------	-------------------------

## Octobre

6	Accueil des nouveaux habitants	Mairie	Maison des Associations
20	Lecture avec Didier Vacelet – comédien	Bibliothèque	Maison des Associations
20	Concours de belote	Comité des Fêtes	Maison des Associations

## Novembre

1	Cérémonie au cimetière	Anciens combattants	Cimetière
3	Concours de belote	Comité des Fêtes	Maison des Associations
6	Dr WATT atelier pour réduire sa facture d'électricité (en soirée)	Nature & Environnement en Pays Rochois	Lieu à préciser
11	Cérémonie (matin)	Commune	Monument aux Morts
24	Concours de belote	Comité des Fêtes	Maison des Associations

## Décembre

8 et 9	Téléthon	Arenthon et Scientrier	
8	Conférence sur le loup à Arenthon (20h)	Nature & Environnement en Pays Rochois	Maison des Associations
11	Présentation des travaux sur les libellules en Haute-Savoie à 18h avec la Frapna 74	Maison des Associations	
15	Concours de belote (repas)	Comité des Fêtes	Maison des Associations